
commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente et unième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 30 juin - 4 juillet 2008

Rapport

RÉSUMÉ

La Commission:

- a) a adopté plusieurs amendements au Manuel de procédure;
- b) a adopté 35 normes ou textes apparentés du Codex nouveaux ou révisés;
- c) a approuvé un certain nombre de propositions de nouveaux travaux ou d'interruption de travaux;
- d) a noté le budget et les dépenses pour 2006-2007; a noté la situation des fonds du programme Codex en 2008-2009 et ses implications pour les travaux du Codex y compris la part décroissante de la contribution de l'OMS au budget du Codex; a regretté que l'une des implications soit que le Comité exécutif ne se réunisse que trois fois dans l'exercice et que le russe ne soit pas ajouté comme langue de travail de la Commission, par suite du manque de fonds; est convenue que l'utilité du portugais comme langue d'interprétation dans le Comité de Coordination pour l'Afrique serait évaluée à la 32^{ème} session de la Commission; est aussi convenue d'encourager tous les membres du Codex à faire le meilleur usage des moyens de communication électroniques; a demandé que la FAO et l'OMS attribuent une haute priorité au Codex lorsqu'ils détermineraient leur budget, y compris l'allocation pour 2009 et le budget de l'exercice 2010-2011;
- e) a noté avec satisfaction que toutes les propositions découlant des recommandations de l'Évaluation du Codex (2002) avaient été mises en œuvre et est convenue qu'il n'était pas nécessaire d'examiner ce point plus avant à la prochaine session; a noté que la proposition concernant le consensus serait examinée par la 25^{ème} session du Comité sur les Principes Généraux; et est convenue que la structure et les mandats des Comités du Codex et questions connexes seraient considérées de nouveau par les prochaines sessions du Comité exécutif et de la Commission;
- f) a noté le statut de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2008-2013 et est convenue des actions à mener pour mettre en œuvre certaines activités spécifiques;
- g) est convenue que la question de la participation des pays en voie de développement serait examinée par la 25^{ème} session du Comité sur les Principes Généraux sur la base d'un document préparé par le Secrétariat; a recommandé que les Comités de Coordination considèrent cette question et informent de leur opinion la 32^{ème} session de la Commission;
- h) est convenue de reporter la décision sur la possibilité de nouveaux travaux concernant l'alimentation animale à sa 32^{ème} session;
- i) est convenue de reporter l'examen de l'utilisation de la lactoperoxydase à sa 32^{ème} session;
- j) a apporté son soutien au maintien de la coopération et de la coordination avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales;
- k) a exprimé sa satisfaction à la FAO et l'OMS pour les activités en cours à l'appui du Codex, à savoir la communication d'avis scientifiques et le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments;
- l) a élu les membres suivants du Bureau de la Commission:
 - **Présidente:** Mme Karen Hulebak (États-Unis);
 - **Vice-présidents:** M. Sanjay DAVE (Inde), M. Ben MANYINDO (Ouganda), and Mr Knud ØSTERGAARD (Danemark);
- m) a confirmé les gouvernements hôtes des organes subsidiaires du Codex;
- n) est convenue de dissoudre les Groupes intergouvernementaux spéciaux sur les aliments dérivés des biotechnologies et sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés car leurs travaux avaient été achevés, et d'ajourner *sine die* le Comité sur les Eaux Minérales Naturelles.

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1-3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)	4
RAPPORT DU PRÉSIDENT DES SOIXANTIÈME ET SOIXANTE ET UNIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXECUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)	5-10
AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE (Point 3 de l'ordre du jour)	11-20
PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)	21-22
Contaminants présents dans les aliments	23-26
Additifs alimentaires	27-30
Poisson et produits de la pêche	31-36
Fruits et légumes frais	37-39
Hygiène alimentaire	40-46
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	47-48
Lait et produits laitiers	49
Nutrition et aliments diététiques et de régime	50-51
Eaux minérales naturelles	52
Résidus de pesticides	53
Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	54-58
Aliments dérivés des biotechnologies	59-61
Transformation et manipulation des aliments surgelés	62
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	63
Normes et textes apparentés maintenus par la Commission à l'étape 8 : Projet de LMR pour la somatotropine bovine	64
AVANT-PROJET DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE (Point 5 de l'ordre du jour)	65-66
Nutrition et aliments diététiques et de régime	67
Lait et produits laitiers	68
Contaminants présents dans les aliments	69-71
Résidus de pesticides	72
REVOCACTION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR (Point 6 de l'ordre du jour)	73-75
AMENDEMENTS AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (Point 7 de l'ordre du jour)	76-91
PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS AINSI QU'À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 8 de l'ordre du jour)	
Elaboration de nouvelles normes	92-108

Interruption d'activités	109
QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES (Point 9 de l'ordre du jour)	110-128
PLANIFICATION STRATEGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 10 de l'ordre du jour)	129-146
SUITE DONNEE A L'EVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITES DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 11 de l'ordre du jour)	147-169
QUESTIONS DECOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION, DES COMITES ET DES GROUPES SPECIAUX DU CODEX (Point 12 de l'ordre du jour)	170
Travaux futurs sur l'alimentation animale	171-178
Hygiène alimentaire	179-189
RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 13 de l'ordre du jour)	
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales	190-202
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales non rgouvernementales	203-206
PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS A L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 14 de l'ordre du jour)	207
AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 15 de l'ordre du jour)	208-210
ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS DE LA COMMISSION (Point 16 de l'ordre du jour)	211
DESIGNATION DES PAYS CHARGES DE NOMMER LES PRESIDENTS DES COMITES ET DES GROUPES SPECIAUX DU CODEX (Point 17 de l'ordre du jour)	212-214
QUESTIONS DIVERSES (Point 18 de l'ordre du jour)	215-219

ANNEXES

	Page
I. LISTE DES PARTICIPANTS	40
II. AMENDEMENT AU MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPECIAL DU CODEX SUR LA RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS	97
III. AMENDEMENTS AU “PLAN DE PRESENTATION DES NORMES CODEX DE PRODUITS”	98
IV. AMENDEMENTS AUX “RELATIONS ENTRE LES COMITES S’OCCUPANT DE PRODUITS ET LES COMITES S’OCCUPANT DE QUESTIONS GENERALES”	103
V. INSTRUCTIONS DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA DEMARCHE CRITERE DANS LE CODEX	109
VI. PROCEDURES POUR LA CONVERSION DE NORMES REGIONALES EN NORMES MONDIALES	112
VII. LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTES ADOPTES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIEME SESSION	113
VIII. LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTES ADOPTES A L'ETAPE 5 PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIEME SESSION	117
IX. LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTES REVOQUES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIEME SESSION	118
X. LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTES APPROUVEES EN TANT QUE NOUVEAUX TRAVAUX PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIEME SESSION	119
XI. LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIEME SESSION	121
XII. PRESIDENCE ACTUELLE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX	122

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa trente et unième session au Centre International de Conférences à Genève (Suisse) du 30 juin au 4 juillet 2008. M. Claude J. S Moshia (Tanzanie), Président de la Commission, a présidé la session, assisté des Vice-Présidents, Mme Karen Hulebak (États-Unis d'Amérique) et M. Wim van Eck (Pays-Bas). Ont participé à la session 505 délégués de 138 États Membres, une organisation membre et 44 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, dont des institutions du système des Nations Unies. La liste des participants, qui inclut les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. D. Heymann, Sous-Directeur général de l'OMS, et M. E. Boutrif, Directeur de la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs de la FAO, au nom des Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS, respectivement.

Répartition des compétences

3. La Commission a pris acte de la répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États Membres, conformément au paragraphe 5 de l'Article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document CAC/31 LIM/2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

4. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session. À la demande des délégations argentine, colombienne et uruguayenne, la Commission est convenue d'examiner la question concernant la distribution des documents du Codex simultanément dans toutes les langues de travail au titre du point 18 de l'ordre du jour « Questions diverses », si elle en avait le temps.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DES SOIXANTIÈME ET SOIXANTE ET UNIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)²

5. Conformément à l'Article V.7 du Règlement intérieur, le Président a fait part à la Commission des conclusions des soixantième et soixante et unième sessions du Comité exécutif, comme suit.

Soixantième session du Comité exécutif

6. À sa soixantième session, le Comité exécutif s'était mis d'accord en particulier sur des « Lignes directrices pour l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits » visant à donner des orientations supplémentaires au Comité exécutif lors de l'examen critique et avait décidé que ces lignes directrices devaient être largement diffusées afin d'aider les membres du Codex et les organes subsidiaires à préparer des propositions de nouvelles activités. La Commission a appuyé cette conclusion. Le Comité avait également entériné les procédures proposées pour la conversion de normes régionales en normes mondiales, pour inclusion dans le Manuel de procédure (voir Point 3 de l'ordre du jour).

7. La Commission a pris note du suivi de l'élaboration des normes assuré par le Comité exécutif à sa soixantième session dans le cadre de l'examen critique³. La Commission a également souligné l'importance d'une conclusion rapide de la question des lettres d'entente et des protocoles d'accord entre la FAO et les gouvernements hôtes afin de faciliter la conduite des sessions du Codex⁴.

8. En réponse à une question relative à la possibilité pour les délégués aux sessions du Codex de prendre connaissance du Règlement général de la FAO s'appliquant au Codex, le Secrétariat a précisé que le

¹ ALINORM 08/31/1, ALINORM 08/31/1A Rév. et ALINORM 08/31/1B

² ALINORM 08/31/3, ALINORM 08/31/3A

³ ALINORM 08/31/3, par. 38 à 42

⁴ ALINORM 08/31/3, par. 66

Règlement général de la FAO était disponible sous forme électronique sur le site Web de la FAO et que la version imprimée avait été envoyée par la FAO à tous ses Membres.

Soixante-deuxième session du Comité exécutif

9. À sa soixante et unième session, le Comité exécutif s'était penché sur la suite donnée à la déclaration faite par la FAO et l'OMS à sa soixantième session et sur d'autres questions et était convenu d'un certain nombre de recommandations présentées dans le document de travail (CX/EXEC 08/61/2). La Commission a pris note des observations relatives à l'utilité des téléconférences pour les séminaires sur le renforcement des capacités au niveau régional. La Commission a approuvé les recommandations du Comité exécutif à cet égard⁵.

10. La Commission a constaté que plusieurs points examinés par le Comité exécutif à ses soixantième et soixante et unième session seraient examinés au titre de points de l'ordre du jour spécifiques à la présente session et que l'avis du Comité exécutif serait pris en compte, le cas échéant.

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE (Point 3 de l'ordre du jour)⁶

11. La Commission a rappelé qu'aucune session du Comité sur les principes généraux n'avait eu lieu en 2008 et que les amendements à l'étude avaient été transmis par des Comités du Codex et des Groupes spéciaux et examinés par le Comité exécutif.

A. Projet d'amendement au mandat du Groupe spécial intergouvernemental sur la résistance aux antimicrobiens

12. La Commission a adopté l'amendement tel que proposé par le Groupe spécial à sa première session (voir Annexe II).

B. Projet d'amendement au « Plan de présentation des normes de produits » et aux « Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales »

13. La Commission a rappelé qu'à sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait examiné les projets d'amendements au « Plan de présentation des normes de produits » et aux « Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales » tels que présentés aux Annexes III et IV du document ALINORM 08/31/4 et que le Comité avait recommandé l'adoption de ces textes avec quelques modifications mineures⁷.

14. La Commission a noté que les deux amendements proposés avaient été établis par le Secrétariat pour donner suite à la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixantième session tendant à ce que le contenu et les rapports entre les deux textes soient rationalisés et à ce que les projets d'amendements transmis par le Comité sur les contaminants présents dans les aliments à sa deuxième session (avril 2008), tels que présentés à l'Annexe II du document ALINORM 08/31/4, y soient incorporés.

15. La Commission est convenue de ne pas insérer la conjonction « et » dans la section sur les additifs alimentaires du « Plan de présentation des normes de produits », notant qu'habituellement aucun additif alimentaire n'était mentionné en même temps dans les tableaux 1, 2 et 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires.

16. La Commission a adopté les amendements au « Plan de présentation des normes de produits » proposés, avec la suppression de la conjonction « et » (voir Annexe III du présent rapport).

⁵ ALINORM 08/31/3A, par. 12,15, 21,26 et. 34

⁶ ALINORM 08/31/4, ALINORM 08/31/4A (Observations de l'Australie, du Brésil, des États-Unis, de la Norvège, de la CIAA et du NMKL), LIM 8 (Observations du Japon), LIM 9 (Observations de l'Inde), LIM 10 (Observations de la Malaisie), LIM 12 (Observations de la Communauté européenne)

⁷ ALINORM 08/31/3A par. 35 à 45

17. La Commission s'est également penchée sur le projet d'amendements aux « *Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales* » et a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session tendant à ce que les amendements proposés soient adoptés avec les modifications ci-après:

- Inclure une référence à la norme « *CODEX STAN 193-1995* » au premier paragraphe de la section relative aux contaminants;
- Remplacer « révisions » par « amendements » dans la même section, pour des raisons de cohérence avec l'emploi de ces termes qui sont définis dans le Manuel de procédure;
- Supprimer l'inclusion proposée d'une référence aux « contaminants » dans la section sur les méthodes d'analyse des résidus de pesticides dans les aliments, de sorte que cette section couvre les relations entre le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, d'une part, et les Comités sur les résidus de pesticides et sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, de l'autre.

18. Les amendements aux « *Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales* » adoptés par la Commission sont présentés à l'Annexe IV du présent rapport.

C. Autres amendements

Projet d'amendement aux *Instructions de travail pour l'application de la démarche critères*

19. La Commission a adopté l'amendement proposé et est convenu que les observations écrites présentées dans le document ALINORM 08/31/4A devraient être soumises au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour examen compte tenu de leur nature technique (voir Annexe V).

Procédures proposées pour la conversion de normes régionales en normes mondiales

20. La Commission a rappelé qu'à sa soixantième session, le Comité exécutif avait étudié la conversion des normes régionales en normes mondiales, comme l'avait demandé la Commission à sa trentième session, et a adopté les procédures présentées à l'Annexe III du document ALINORM 08/31/3, pour inclusion dans la Partie 5 de la Procédure d'élaboration du Manuel de procédure (voir Annexe VI).

PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)⁸

21. La Commission a **adopté** les projets de normes et de textes apparentés soumis par ses organes subsidiaires à l'étape 8 (y compris ceux soumis à l'étape 5 avec recommandation d'omettre les étapes 6 et 7), ainsi que d'autres normes et textes apparentés soumis pour adoption, dont la liste figure à l'Annexe VII du présent rapport.

22. Les paragraphes ci-après contiennent des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

⁸ ALINORM 08/31/5; ALINORM 08/31/3A; ALINORM 08/31/5A (Observations de: Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Communauté européenne, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Iran, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Uruguay, AIDGUM, CIAA, IFAH et ISDI); CAC/31 LIM/3 (Observations de: Australie, Brésil, Communauté européenne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Pérou, CEFIC, CI, CIAA et FIAM), CAC/31 LIM/5 (Observations de: Communauté européenne, Kenya, Malaisie, Pérou et Thaïlande); CAC/31 LIM/9 (Observations de l'Inde); CAC/31 LIM/14 (Observations de l'Indonésie); CAC/31 LIM/15 (Observations du Nigéria et de l'INC)

Contaminants présents dans les aliments

Projet de limite maximale pour le 3-MCPD dans les condiments liquides contenant des protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (à l'exception de la sauce de soja fermentée naturellement) (N08-2004)⁹

23. La délégation de la Communauté européenne, appuyée par la délégation norvégienne, a proposé de reporter l'adoption de la limite maximale de 0,4 mg/kg pour le 3-MCPD en attendant une réévaluation complète des nouvelles données scientifiques sur la libération de 3-MCPD des esters de 3-MCPD provenant de tous les aliments. La délégation considérait qu'il était important de revoir les limites maximales pour le 3-MCPD à la lumière de l'évaluation à venir du JECFA, actuellement en cours d'examen par l'Autorité européenne de sécurité des aliments en rapport avec l'exposition alimentaire au 3-MCPD associée à tous les produits alimentaires contenant le 3-MCPD.

24. La Commission **a adopté** le projet de limite maximale de 0,4 mg/kg pour le 3-MCPD dans les condiments liquides contenant des protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (à l'exception de la sauce de soja fermentée naturellement) à l'étape 8, notant les réserves de la Communauté européenne et de la Norvège concernant cette décision.

Projet de limite maximale pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts¹⁰

25. La délégation indienne, renvoyant à son observation écrite (qui figure dans le document CAC/31/LIM 9) a déclaré que la limite maximale pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts devrait être fixée à 20 µg/kg au lieu de 5 µg/kg, du fait qu'entre ces deux niveaux, il n'y avait pas de différence sensible du point de vue de leur impact sur l'exposition alimentaire à l'ochratoxine A, dans le but de protéger la santé des consommateurs, selon les évaluations du JECFA. La délégation a également souligné qu'il faudrait tenir compte de la décision du Codex d'adopter des mesures le moins restrictives possible pour le commerce.

26. La Commission **a adopté** la limite maximale de 5 µg/kg pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts, prenant bonne note des réserves exprimées par l'Inde concernant cette décision.

Additifs alimentaires

Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires pour la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (CODEX STAN 192-1995)¹¹

27. La Commission **a adopté** les dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA telles que proposées par le Comité sur les additifs alimentaires à sa quarantième session et a pris note des observations de la délégation de la Communauté européenne selon laquelle les additifs alimentaires n'étaient pas nécessaires dans les pâtes fraîches, sèches et précuites.

Amendement au tableau 3 de la NGAA¹²

28. La délégation indienne, rappelant ses observations écrites figurant dans le document CAC/31 LIM/9, a suggéré de modifier la note de bas de page correspondant au tableau 3 de la NGAA, proposée par le Comité sur les additifs alimentaires, du fait que la Norme pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003) n'autorisait pas l'emploi de conservateurs dans les laits fermentés nature traités thermiquement, tout en autorisant l'emploi de stabilisants et d'épaississants dans cette catégorie de produits. Notant la suggestion de l'Inde concernant la note de bas de page, la Commission **a décidé** de renvoyer le projet d'amendement au Comité sur les additifs alimentaires pour examen à sa quarante et unième session.

⁹ ALINORM 08/31/41, Annexe III

¹⁰ ALINORM 08/31/41, Annexe VII

¹¹ ALINORM 08/31/12, Annexe VII

¹² ALINORM 08/31/12, par. 52

Avant-projet de directives pour l'emploi des aromatisants (N03-2006)¹³

29. La Commission a **adopté** les Directives telles que proposées par le Comité sur les additifs alimentaires à sa quarantième session. Elle a invité la délégation colombienne à transmettre sa recommandation concernant la nécessité d'établir une distinction nette entre les aromatisants naturels et les aromatisants synthétiques au Comité sur les additifs alimentaires à sa prochaine session.

Avant-projet d'amendements au Système international de numérotation des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)¹⁴

30. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'amendements au Système international de numérotation avec des modifications aux numéros SIN pour les esters de saccharose d'acides gras (SIN 473) et pour les oligoesters de saccharose de type I et II (SIN 473a) et au nom pour SIN 243 (arginate d'éthyle laurique), comme suggéré par les délégations de la Communauté européenne et du Japon dans leurs observations écrites.

Poisson et produits de la pêche

Projet de Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (Mollusques bivalves vivants et crus et homards et définitions pertinentes)¹⁵

31. La délégation du Brésil, appuyée par plusieurs délégations, a estimé que la section 13.1.2 Programme de contrôle sanitaire ne reflétait pas les preuves scientifiques actuelles et ont proposé soit de réinsérer le texte original qui autorisait la chloration à l'usine, en indiquant également que ces systèmes devraient suivre le projet de *Guide FAO/OMS sur le recours à la chloration dans la transformation du poisson*, soit de renvoyer la section 13 Transformation des homards au Comité sur les poissons et les produits de la pêche pour examen plus approfondi.

32. La délégation norvégienne, qui s'exprimait en tant que présidente du Comité sur les poissons et les produits de la pêche, appuyée par plusieurs autres délégations, a expliqué que la section 13.1.2 avait fait l'objet d'un examen approfondi par le Comité sur les poissons et les produits de la pêche à sa vingt-neuvième session et que le Comité avait hésité à renvoyer au projet de texte de la FAO/OMS.

33. La délégation de la Communauté Européenne, tout en appuyant l'adoption du Code, a exprimé l'opinion que si la Commission se prononçait contre l'adoption de la section sur les homards, la section entière devait être renvoyée au Comité sur les poissons et les produits de la pêche pour examen plus approfondi.

34. La Commission a également noté que plusieurs termes techniques devaient être révisés dans la version espagnole.

35. Compte tenu de ce débat, la Commission est convenue d'**adopter** la Section 7 Mollusques bivalves vivants et crus et ses définitions correspondantes, mais de renvoyer la Section 13 Transformation des homards et ses définitions correspondantes à l'étape 6, pour observations et examen par le Comité sur les poissons et les produits de la pêche à sa prochaine session. La délégation de la Communauté Européenne a exprimé sa forte réserve concernant cette décision.

Projet de norme pour les mollusques bivalves vivants et crus¹⁶

36. La Commission a **adopté** la Norme avec une correction au champ d'application, dans la version espagnole, ou « *desbullados* » serait remplacé par « *abiertos* ».

¹³ ALINORM 08/31/12, Annexe X

¹⁴ ALINORM 08/31/12, Annexe XII

¹⁵ ALINORM 08/31/18, Annexe II

¹⁶ ALINORM 08/31/18, Annexe III

Fruits et légumes frais

*Projet de norme pour le manioc amer*¹⁷

37. La Commission a eu un échange de vues sur le mode de préparation (Section 6.1.2) concernant la manipulation correcte des racines de manioc amer. La Commission a noté que le Comité sur les fruits et légumes frais avait longuement débattu de cette disposition à cause des préoccupations associées à la teneur en cyanure d'hydrogène, comme l'avait recommandé le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et est convenue d'une disposition révisée, selon laquelle le manioc doit être complètement cuit avant consommation afin de désactiver le processus conduisant à la production de cyanure d'hydrogène et l'eau de cuisson ou de rinçage ne doit pas être consommée, ni utilisée pour la préparation d'autres aliments, le cyanure d'hydrogène étant soluble dans l'eau. La Commission a noté en outre que la Norme s'appliquait au produit frais, tandis que le manioc transformé, par exemple les différents types de farine de manioc, était exclu du champ d'application de la norme et du mandat du Comité. Néanmoins, la délégation du Nigeria, appuyée par plusieurs délégations, a fait observer que les dispositions relatives à l'étiquetage ne prenaient pas suffisamment en compte la sécurité sanitaire du produit et ignoraient d'autres méthodes de transformation, telles que le trempage et la poursuite de la transformation des racines de manioc.

38. Compte tenu de ce qui précède, la Commission a décidé **de renvoyer** la section relative à l'étiquetage à l'étape 6 pour recueillir de nouvelles observations, en particulier concernant le mode de préparation, qui seraient examinées par le Comité sur les fruits et légumes frais à sa quinzième session (2009) et approuvées par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa trente-huitième session (2010), et **de maintenir** les autres sections à l'étape 8, en vue de l'adoption de la Norme par la Commission en 2010. La Commission a rappelé sa décision précédente concernant la possibilité d'une fusion des normes pour le manioc amer et le manioc doux une fois que le projet de norme actuel serait finalisé.

39. La Commission a pris note de la réserve exprimée par les délégations de l'Inde et du Costa Rica concernant la section de la coupe à l'extrémité la plus étroite du tubercule, qui devrait être de 1 cm et non de 2 cm, afin d'assurer une meilleure protection contre la contamination microbienne et contre l'augmentation de la teneur en cyanure d'hydrogène.

Hygiène des denrées alimentaires

*Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge*¹⁸

40. La Commission a pris note de la création d'un nouveau genre *Cronobacter*, l'équivalent d'*Enterobacter sakazakii*, et est convenue d'utiliser les deux noms dans le Code.

41. Certaines délégations ont noté qu'il faudrait vérifier la présence d'*E. sakazakii* dans toute la filière de production et pas seulement dans le produit final et qu'il faudrait mettre au point des méthodes de substitution abordables pour éviter que le contrôle des préparations en poudre destinées aux nourrissons ne constitue un fardeau, pour les pays en développement en particulier. On a indiqué également qu'une assistance serait nécessaire pour améliorer la surveillance de l'*E. sakazakii* dans les préparations en poudre destinées aux nourrissons.

42. Le Représentant de l'OMS a souligné que l'analyse n'assurait pas automatiquement l'absence d'*E. sakazakii*, que les analyses visant à détecter la présence d'*E. sakazakii* n'étaient pas nécessairement plus coûteuses que les analyses microbiologiques ordinaires et qu'il appartenait au premier chef au fabricant de garantir la sécurité sanitaire des préparations en poudre destinées aux nourrissons. Il a ajouté que l'OMS pourrait envisager de fournir une assistance technique aux pays pour qu'ils améliorent leurs pratiques en matière de surveillance.

43. Le Représentant de l'OMS a expliqué qu'il n'y avait aucune incompatibilité entre les Directives OMS/FAO pour la préparation, l'entreposage et la manipulation sans danger des préparations en poudre pour

¹⁷ ALINORM 08/31/35, Annexe III

¹⁸ ALINORM 08/31/13, Annexe II

nourrissons et le Code d'usages du Codex. Le Représentant a également fait savoir à la Commission que la dernière Assemblée mondiale de la santé, tenue en mai 2008, avait adopté une résolution (WHA61.20) indiquant que l'Assemblée était satisfaite du travail effectué par la FAO et l'OMS par le biais du Codex concernant le *Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge* et exhortant les États Membres à assurer l'application et la diffusion des Directives OMS/FAO sur la préparation, l'entreposage et la manipulation sans danger des préparations en poudre pour nourrissons afin de réduire les risques d'infection bactérienne et à assurer que l'étiquetage était conforme aux normes, directives et recommandations du Codex, compte tenu de la Résolution WHA58.32. Les États Membres étaient également invités à envisager, en tant que stratégie de réduction des risques, le recours éventuel au lait maternel par le biais de banques de lait maternel pour les nourrissons vulnérables.

44. Aux préoccupations exprimées par plusieurs observateurs à propos du retrait du *Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge* (CAC/RCP 21-1979), qui donnait également des orientations concernant des aliments autres que les préparations en poudre, il a été répondu que même si le *Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge* avait un champ d'application plus limité et ne couvrait pas les aliments en conserve ni les aliments à base de céréales transformées, les principes généraux relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires et d'autres codes d'usages en vigueur seraient suffisants pour donner des orientations concernant ces produits et que le Code était axé sur les préparations en poudre destinées aux nourrissons parce que ces produits étaient ceux impliqués dans les infections dues à la présence d'*E. sakazakii* et de *Salmonella enterica*.

45. La Commission a **adopté** l'avant projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, y compris l'amendement concernant l'utilisation des deux noms taxonomiques *Cronobacter* et *E. sakazakii* dans le Code.

Avant-projet d'annexe II aux Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques: Directives régissant les paramètres de gestion des risques microbiologiques¹⁹

46. À la demande de la FAO et de l'OMS, qui souhaitaient que soit publié un manuel pratique sur les paramètres de gestion des risques qui serait particulièrement utile aux pays en développement, le Représentant de la FAO a expliqué que l'élaboration d'un tel manuel prendrait du temps, car il faudrait au préalable acquérir une certaine expérience pratique de l'application des paramètres au niveau national. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'annexe II aux Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques: Directives régissant les paramètres de gestion des risques microbiologiques.

Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires

Avant-projet d'annexe aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (NO4-2004)²⁰

47. La délégation de la Colombie, sans s'opposer à l'adoption de l'avant-projet d'annexe et se référant à ses observations écrites²¹, a exprimé l'opinion que l'avant-projet d'annexe comportait un certain nombre de répétitions par rapport au document principal (CAC/GL 53-2003), ce qui pourrait prêter à confusion au stade de l'application, et que l'annexe devrait être intégrée dans le document principal.

48. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'annexe aux Directives (CAC/GL 53/2003) aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6 et 7. La Commission a également invité la délégation colombienne à transmettre ses observations au Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires.

¹⁹ ALINORM 08/31/13, Annexe IV

²⁰ ALINORM 08/31/30, Annexe II

²¹ ALINORM 08/31/5A

Lait et produits laitiers

*Avant-projet d'amendement à la liste d'additifs alimentaires de la Norme pour la crème et les crèmes préparées (CODEX STAN A-9-1976) (N08-2006)*²²

49. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'amendement, tel que proposé par le Comité sur le lait et les produits laitiers à sa huitième session, et a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session tendant à ce que la disposition relative aux esters diacetyltartariques et polyglycéroliques d'acides gras (INS 472^e) soit incluse dans la liste des additifs dont elle avait été omise par erreur²³.

Nutrition et aliments diététiques ou de régime

*Projet de norme révisé pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (CODEX STAN 118-1981)*²⁴

50. La Commission a pris note de l'opinion exprimée par la Communauté européenne et ses États membres, selon qui des campagnes d'information devraient être organisées pour garantir l'utilisation correcte des produits à « teneur réduite en gluten » par les personnes souffrant d'une intolérance au gluten et la recherche sur l'évaluation des risques liés à la consommation d'avoine par les personnes souffrant d'intolérance au gluten devrait être encouragée, et a **adopté** le projet de norme tel que proposé.

*Projet de Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979)*²⁵

51. La Commission a noté que les références figurant à l'organe abrégé en « FSANZ » dans la liste des critères de pureté (Parties A2, A4 et C1) devraient être supprimées et que « FP » dans la Partie C pour 1.22L-Arginine L-Aspartame devrait être remplacé par « Ph EUR ». Avec ces amendements, la Commission a **adopté** les listes consultatives telles que proposées.

Eaux minérales naturelles

*Avant-projet d'amendement aux Sections 3.2 et 6.3.2 de la Norme Codex pour les eaux minérales naturelles (CODEX STAN 108-1981) (N12-2007)*²⁶

52. La délégation du Chili a indiqué que certaines eaux minérales naturelles, pour des raisons d'ordre géologique, présentaient des concentrations plus élevées de substances comme l'arsenic, le manganèse, le borate et le fluorure et s'est prononcée contre l'adoption des teneurs correspondantes. La commission, prenant note de la réserve exprimée par la délégation du Chili, a **adopté** les avant-projets d'amendements tels que proposés.

Résidus de pesticides

*Projet et avant-projet de Limites maximales de résidus pour les pesticides*²⁷

53. La Commission a **adopté** les LMR telles que proposées dans les Annexes II et III du document ALINORM 08/31/24, en ajoutant l'indication « à l'exception du maïs » pour la LMR relative au fenitrothion (037) dans les céréales, qui avait été omise par erreur du rapport du Comité, et a pris note de la réserve exprimée par la Communauté européenne et la Norvège concernant les LMR pour le captan (007) dans les raisins de table, les raisins séchés, les fruits à pépins et les pêches, le fenitrothion (037) dans les pommes, le riz et le blé, le phosmet (103) dans les abricots, les nectarines, les poires et les pommes et la cyfluthrine(beta-cyfluthrine (157) dans les agrumes et les choux-fleurs, comme présentée dans le document CAC/31 LIM/5.

²² ALINORM 08/31/II, Annexe V

²³ ALINORM 08/31/3^a, par. 53

²⁴ ALINORM 08/31/26, Annexe III

²⁵ ALINORM 08/31/26, Annexe IV

²⁶ ALINORM 08/31/20, Annexe II

²⁷ ALINORM 08/31/24, Annexe II et III

Résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires

*Projet et avant-projet de Limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires*²⁸

54. La Commission a **adopté** le projet et l'avant-projet de LMR pour la colistine et l'érythromycine, comme proposés par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires.

55. En ce qui les LMR pour la ractopamine, la délégation de la Communauté européenne a recommandé le renvoi de ces LMR à l'étape 6 pour examen plus approfondi par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Ce faisant, la délégation a rappelé la réserve qu'elle avait émise à propos de la décision prise par le Comité à sa dix-septième session d'avancer les LMR pour la ractopamine à l'étape 8, leur législation n'autorisant pas l'utilisation de substances bêta-agonistes à des fins de promotion de la croissance. La délégation a fait savoir à la Commission que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) était en train de formuler une opinion quant à la sécurité sanitaire de la ractopamine, qui serait disponible en février 2009 et pourrait être examinée par le Comité à sa prochaine session.

56. La délégation chinoise, appuyant la position de la Communauté européenne, a déclaré que la Chine était le principal pays producteur et consommateur de viande de porc et a recommandé que les recherches sur la sécurité sanitaire de la ractopamine se poursuivent. La délégation de Singapour, appuyant la position de la Communauté Européenne et de la Chine, s'est déclarée préoccupée de ce que l'on ait recours aux médicaments vétérinaires plutôt qu'à l'amélioration génétique pour améliorer le poids brut et la maigreur du bétail. D'autres délégations ont proposé de renvoyer les LMR au Comité, notant que les médicaments vétérinaires ne devraient être utilisés que s'ils étaient vraiment nécessaires et en tenant compte de la santé et du bien-être des animaux.

57. La délégation australienne, appuyée par plusieurs autres délégations et un observateur, a recommandé l'adoption des LMR. Ces délégations ont rappelé que les LMR reposaient sur les résultats de l'évaluation effectuée par le JECFA et que les arguments contre leur adoption ne reposaient sur aucune base scientifique. Elles ont souligné qu'il importait de ne pas repousser à nouveau l'adoption de ces LMR, qui pourraient être réexaminées par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments lorsque de nouvelles données scientifiques seraient disponibles. À cet égard, il a été noté que les membres avaient eu maintes occasions de fournir des informations et des données pour permettre une évaluation plus précise de la ractopamine par le JECFA, si besoin était. Il a été noté, en outre, que l'adoption de ces LMR était très importante pour les pays qui ne disposaient pas de ressources suffisantes pour effectuer leur propre évaluation.

58. Après un débat prolongé, la Commission est convenue de **maintenir** les LMR pour la ractopamine à l'étape 8 pour examen plus approfondi à sa trente-deuxième session. Elle a demandé aux membres de soumettre des informations pertinentes sur la disponibilité de données scientifiques au Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa dix-huitième session (mai 2009), de façon que ce Comité puisse prendre une décision concernant l'inclusion de la ractopamine dans la liste des substances à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA. La Commission est convenue, en outre, qu'à sa trente-deuxième session, elle déciderait ou non d'adopter les LMR pour la ractopamine sur la base du rapport de la dix-huitième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Aliments dérivés des biotechnologies

*Avant-projet d'Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments en cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments (N07-2007)*²⁹

59. La délégation de la Communauté européenne a fait savoir à la Commission qu'elle avait accepté l'avancement de cet avant-projet d'annexe à condition que soit mis au point un mécanisme de partage de données et d'informations comme prévu dans l'avant-projet d'annexe. La délégation s'est félicitée des mesures prises par la FAO pour établir une telle base de données dans le cadre du Portail international sur la

²⁸ ALINORM 08/31/31, Annexe II et III

²⁹ ALINORM 08/31/34, Annexe IV

sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la santé des animaux et des végétaux et a demandé que les membres du Codex soient tenus informés des progrès supplémentaires qui seraient réalisés à l'avenir.

60. Tout en notant la proposition de la délégation norvégienne tendant à ce que l'expression « l'approche recommandée » soit remplacée par « une approche » au paragraphe 2 pour souligner le fait que les autorités nationales pouvaient toujours choisir d'effectuer une évaluation complète de la sécurité sanitaire de l'aliment conformément à la disposition du paragraphe 6, le Comité **a adopté** l'avant-projet d'annexe proposé par le Groupe intergouvernemental spécial sans amendement, étant entendu que l'expression « approche recommandée » utilisée au paragraphe 2 renvoyait à l'annexe tout entière, y compris au paragraphe 6, et ne devrait pas être interprétée isolément.

61. La Commission a pris note les réserves exprimées par les délégations de l'Iran et du Soudan concernant l'adoption du texte susmentionné, ainsi que des deux autres textes élaborés par le Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies, découlant de leur préoccupation concernant la sécurité sanitaire des aliments obtenues à l'aide de techniques reposant sur l'utilisation d'ADN recombiné en général.

Transformation et manipulation des aliments surgelés

Avant-projet de Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés³⁰

62. La Commission a noté que la surgélation ne suffisait pas à maîtriser le risque présenté par diverses espèces de *Trichinella* susceptibles d'être présentes dans les aliments soumis à un processus de surgélation et est convenue de modifier la section 4.3.1 relative à l'impact de la surgélation sur les micro-organismes et parasites en mentionnant expressément la *Trichinella spiralis*. La Commission a adopté l'avant-projet de Code d'usages aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6/7.

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Méthodes d'analyse mentionnées dans les normes Codex à différentes étapes³¹

63. La Commission a pris note des observations de la délégation de l'Inde selon qui le facteur de conversion de N x 6,38 utilisé dans les méthodes d'analyse des protéines devrait être explicitement mentionné pour toutes les méthodes pertinentes énumérées pour le fromage et les produits laitiers, mais est convenue de conserver les méthodes pour le lait et les produits laitiers telles que présentées dans l'Annexe III au document ALINORM 08/31/23. La Commission a adopté toutes les méthodes telles que proposées.

Normes et textes apparentés maintenus par la Commission à l'étape 8

Projet de LMR pour la somatotropine bovine³²

64. La Commission a noté qu'aucune demande n'avait été reçue concernant une éventuelle modification du statut du projet de LMR pour la somatotropine bovine et est convenue de maintenir ces LMR à l'étape 8. Il a été noté en outre qu'à sa prochaine session, le Comité exécutif, dans le cadre du processus d'examen critique, examinerait l'état d'avancement de tous les textes qui n'avaient pas encore été adoptés par la Commission, y compris ce projet de LMR, par rapport au calendrier fixé et ferait rapport sur ses conclusions à la Commission. La délégation du Chili a exprimé l'opinion que le terme « maintenu à l'étape 8 » devrait être défini dans le processus de normalisation du Codex, particulièrement en ce qui concerne la base d'une telle décision et sa durée.

³⁰ ALINORM 08/31/25, Annexe II

³¹ ALINORM 08/31/23, Annexe III

³² ALINORM 95/31, Annexe II

AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE (Point 5 de l'ordre du jour)³³

65. La Commission a **adopté** à l'étape 5 les avant-projets de normes et de textes apparentés soumis par ses organes subsidiaires, tels que présentés à l'Annexe VIII du présent rapport, et les a avancés à l'étape 6. La Commission a noté que les observations techniques formulées seraient transmises aux comités concernés pour examen. La Commission a encouragé les membres et les observateurs qui avaient formulé des observations, par écrit ou oralement, à la présente session à soumettre ces observations à l'étape 6 de la Procédure.

66. Des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises concernant certaines questions sont présentées ci-après.

Nutrition et aliments diététiques ou de régime

*Établissement et application des principes de l'analyse des risques par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime*³⁴

67. La Commission, notant qu'une fois finalisé, ce document sur l'analyse des risques ferait partie intégrante du Manuel de procédure du Codex Alimentarius, a **adopté** le texte proposé à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6, tout en transmettant les observations techniques soumises à sa trente et unième session au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime pour examen à sa prochaine session. La Commission a noté que la contribution de la FAO et de l'OMS serait importante pour définir la politique en matière d'analyse des risques et les procédures à suivre dans ce domaine.

Lait et produits laitiers

*Avant-projet d'amendement à la norme pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003) concernant les boissons à base de lait fermenté*³⁵

68. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'amendement à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6, comme proposé par le Comité sur le lait et les produits laitiers à sa huitième session. Elle a demandé aux Membres qui avaient formulé des observations sur la description (c'est-à-dire la teneur minimale en ingrédients laitiers), la composition et d'autres aspects de l'avant-projet de transmettre leurs observations au Comité pour examen plus approfondi.

Contaminants présents dans les aliments

*Avant-projet de Code d'usages pour la réduction de l'acrylamide dans les aliments (N06-2006)*³⁶

69. La délégation suisse, sans s'opposer à l'adoption de l'avant-projet de Code d'usages à l'étape 5, a jugé que le libellé actuel de l'avant-projet ne permettait pas d'envisager une réduction sensible de l'acrylamide dans les produits à base de pomme de terre à forte teneur en sucre et a donc demandé que les données scientifiques disponibles sur ce point soient pleinement prises en compte par le Comité sur les contaminants présents dans les aliments à sa prochaine session.

70. La délégation indienne, rappelant son observation écrite présentée dans le document CAC/31 LIM/9, a indiqué que la sélection de cultivars dans le but d'obtenir une teneur en sucre réduite (inférieure à 0,3 pour

³³ ALINORM 08/31/6, ALINORM 08/31/6A (Observations des pays et organisations ci-après: Australie (CCMAS), Égypte, États-Unis d'Amérique, Iran, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Pérou, Uruguay (CCMMP), Brésil, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Nouvelle-Zélande, Council for Responsible Nutrition, Fédération internationale de laiterie, National Health Federation, (CCNFSDU), Australie (CCPR), CAC/31 LIM/4 (observations de l'Australie (CCNFSDU), Pérou (CCMMP), CIAA (CCCF), Brésil (CCPR), Colombie (CCFFV), CAC/31 LIM/6 (Observations de la Communauté européenne), CAC/31 LIM/9 (Observations de l'Inde), CAC/31 LIM/14 (Observations de l'Indonésie)

³⁴ ALINORM 08/31/26, Annexe VI

³⁵ ALINORM 08/31/11, Annexe IV

³⁶ ALINORM 08/31/41, Annexe V

cent) dans les pommes de terre crues n'était pas toujours réalisable et qu'un contrôle strict de la température et du temps d'entreposage n'était pas toujours possible, en particulier dans les pays en développement.

71. La Commission a **adopté** l'avant-projet de Code d'usages à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6; elle est convenue que les observations formulées lors de la présente session seraient transmises au Comité sur les contaminants présents dans les aliments pour examen.

Résidus de pesticides

*Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides*³⁷

72. La Commission a **adopté** les projets de LMR tels que proposés à l'Annexe IV du document ALINORM 08/31/24 à l'étape 5 et les a avancés à l'étape 6, prenant note des réserves exprimées par les délégations de la Communauté européenne et de la Norvège sur les projets de LMR pour le triadiméfon (133) dans les raisins, la cyfluthrine/béta-cyfluthrine (157) dans le brocoli et le chou cabus, et le flusilazol (165) dans les fruits à pépins, la pêche, la nectarine et les abats comestibles bovins, tels que présentés dans le document CAC/31 LIM/6.

RÉVOCATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR (Point 6 de l'ordre du jour)³⁸

73. La Commission a examiné la liste des textes proposés pour retrait du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document ALINORM 08/31/7. Elle est convenue de ne pas révoquer: le Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les homards (CAC/RCP 24-1979), conformément à sa décision, prise au titre du point 4 de l'ordre du jour, de ne pas adopter la section sur les homards du Projet de code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (voir par. 35); et les LMR Codex pour le triadiméfon et le triadiméfon sur les tomates et les piments doux tant que les LMR pour les groupes de produits de remplacement n'auront pas été adoptées.

74. La Commission a en outre décidé de révoquer la LMR Codex pour le fénitrothion sur blé, comme proposé par le Comité sur les résidus de pesticides, qui a été involontairement omise dans l'Annexe V du document ALINORM 08/31/4.

75. La liste des textes approuvés pour retrait du Codex Alimentarius figure à l'Annexe IX du présent rapport.

AMENDEMENTS AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX³⁹ (Point 7 de l'ordre du jour)

76. Le Secrétariat a présenté le document ALINORM 08/31/8 et a précisé que la question des amendements aux normes et textes apparentés du Codex avait été incluse en tant que nouveau point permanent de l'ordre du jour de la Commission, permettant ainsi au Secrétariat de remédier aux incohérences relevées dans les textes du Codex adoptés, y compris ceux élaborés par des organes subsidiaires qui avaient dû être ajournés ou supprimés. Ces incohérences étaient dues en partie à des décisions prises par la Commission ayant un impact horizontal sur un certain nombre de textes du Codex publiés et qui n'avaient pas été appliquées de manière uniforme. Le document de travail contenait des amendements d'ordre rédactionnel, qui pourraient déjà avoir été apportés par le Secrétariat, découlant de certaines décisions ou de certains amendements liés à la présentation, qui ont été portés à l'attention de la Commission pour information uniquement, ainsi que des amendements (ou d'autres mesures à prendre) proposés pour remédier aux incohérences sur lesquelles la Commission devrait se prononcer de manière explicite. La Commission a constaté que le point avait été examiné en profondeur lors de la soixante et unième session du Comité exécutif⁴⁰.

³⁷ ALINORM 08/31/24, Annexe IV

³⁸ ALINORM 08/31/7; CAC/31 LIM/3; CAC/31 LIM/14 (Observations de l'Indonésie)

³⁹ ALINORM 08/31/8, CAC/31 LIM/12 (observations de la Communauté européenne)

⁴⁰ ALINORM 08/31/3A, par. 59 à 68

77. La Commission a noté et approuvé toutes les mesures prises mentionnées « pour information » dans le document de travail et a examiné individuellement toutes les recommandations mentionnées « pour décision/orientation » et à pris les décisions suivantes:

CODEX STAN 66-1981 (Olives de table) (Partie I, 2.1.2)

78. La Commission est convenue d'amender la note de bas de page numéro 2 dans la norme susmentionnée comme suit, tenant compte de la suggestion de la Communauté européenne contenue dans le document LIM-12: « Les variétés d'olives considérées comme étant appropriées doivent être indiquées au moment de l'application de la norme ».

Références aux dispositions abolies sur « l'acceptation » dans les normes de produits (Partie I, 2.1.3)

79. La Commission a noté que dans certaines normes de produit du Codex (par exemple CODEX STAN, 169, 212 et A18) figurait la déclaration suivante: « L'appendice à la présente norme contient des dispositions qui ne sont pas destinées à être appliquées selon les modalités d'acceptation désignées à la Section 4.A (I) (b) des Principes généraux du Codex Alimentarius ». Dans la mesure où la procédure d'acceptation a été supprimée par la Commission à sa vingt-neuvième session, le Secrétariat avait proposé de remplacer ce texte par le suivant qui figure dans la Norme CODEX STAN 211: « L'Annexe de cette norme est destinée à être appliquée par les partenaires commerciaux à titre facultatif et ne concerne pas les gouvernements ».

80. La Commission a noté le débat mené au sein du Comité exécutif concernant d'éventuels problèmes liés à la définition d'une applicabilité différente pour différentes parties des normes du Codex, dans la mesure où il était peu probable que l'Organisation mondiale du commerce fasse une distinction entre ces différentes parties des normes du Codex.

81. La Commission a approuvé la recommandation du Comité exécutif d'inviter le Secrétariat du Codex à dresser une liste de toutes les normes dans lesquelles figurent le texte mentionné ci-dessus ou un texte analogue et de la soumettre au Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session pour avis sur une éventuelle solution horizontale. La Commission a pris note de la demande de quelques délégations de mettre cette liste à disposition le plus rapidement possible afin que les délégations puissent l'étudier à l'avance.

Références au Volume 2 (Partie I, 3.1.2)

82. La Commission a rappelé que jusqu'en 2001 les normes du Codex avaient été publiées en plusieurs volumes et que cette publication avait été interrompue depuis lors pour des raisons financières.

83. La Commission a noté que la norme CODEX STAN 229-1993 contenait un certain nombre de références aux différentes sections du Volume 2 qui traitent de résidus de pesticides et qui étaient encore valides parce qu'elles n'ont pas été remplacées par d'autres textes et qui n'avaient aucun numéro d'identification séparé. La Commission est convenue d'inviter le Comité sur les résidus de pesticides à discuter la question à sa prochaine session.

Harmonisation de la numérotation des normes Codex (Partie I, 3.5)

84. La Commission a accepté la proposition d'harmoniser le système de numérotation des normes Codex en renumérotant les normes A- actuelles (A01, A02, A03, A04, A07, A08(a), A08(b), A08(c), A09, A15 and A18) comme cela a été fait pour les normes C-. La Commission a observé que durant le processus de renumérotation, tous les renvois entre les normes A- existants devront être mis à jour en conséquence.

CAC/GL 44-2003: Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes (Partie I, 4.3)

Amendement à la note de bas de page numéro 6

85. La Commission, rappelant que sous le point 4 de l'ordre du jour, elle avait adopté la nouvelle « Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné », est convenue d'inclure une référence à cette Directive dans la note de bas de page numéro 6 du document CAC/GL 44-2003.

Amendement à la note de bas de page numéro 9

86. La Commission, rappelant qu'à sa vingt-neuvième session, elle avait adopté les Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits élaborés par le CCFICS, est convenue d'amender la dernière phrase de la note de bas de page numéro 9 du document CAC/GL 44-2003 comme suit:

« L'application de la traçabilité du produit dans les domaines couverts par les deux Accords a été examinée par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires, voir CAC/GL 60-2006: *Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires* ».

Élimination de la note de bas de page numéro 6 dans le document CAC/RCP 54-2004 (Partie I, 4.5.1)

87. La Commission est convenue de supprimer la note de bas de page conformément à la recommandation du Comité exécutif, reconnaissant que les définitions contenues dans le Manuel de procédure s'appliquaient à toutes les normes Codex sauf indication contraire.

CODEX STAN 150-1984: Norme pour le sel de qualité alimentaire (Partie I, 4.7)

88. La Commission a noté que dans la norme ci-dessus, une référence était faite aux « Instructions relatives aux méthodes d'échantillonnage du Codex » (CX/MAS 1-1987). La Commission a pris note de l'explication fournie par le Secrétariat, à savoir que CX/MAS 1-1987 avait été préparé par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage mais n'avait pas été adopté par la Commission en 1987. Il s'agissait en fait d'une recommandation du Comité aux autres comités. La référence a été incluse dans la Norme CODEX STAN 150-1987 lorsque le plan d'échantillonnage pour le sel a été approuvé par le Comité en 1988. La Commission est convenue d'inviter les Comités sur les additifs alimentaires et sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à décider comment se reporter aux définitions figurant dans la section ou si la section était nécessaire.

Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 5/8 (Partie II)

89. La Commission a noté la note taxonomique sur *Enterobacter sakazakii* (*Cronobacter species*) dans le document de travail et a rappelé que lors de l'adoption du Code sous le point 4 de l'ordre du jour, elle avait aussi accepté de remplacer dans tout le document « *Enterobacter sakazakii* » par « *Enterobacter sakazakii* (espèce *Cronobacter*) ».

Utilisation et validité de quelques normes et textes apparentés anciens (Partie III)

- CAC/RCP 7-1974: *Système de description des carcasses des espèces bovines et porcines;*
- CODEX STAN 88-1981: *Norme pour le Corned Beef;*
- CODEX STAN 89-1981: *Norme pour le Luncheon Meat;*
- CODEX STAN 96-1981: *Norme pour le jambon cuit;*
- CODEX STAN 97-1981: *Norme pour l'épaule de porc cuite;*
- CODEX STAN 98-1981: *Norme pour le « Chopped meat »*

90. La Commission a noté l'information fournie par le Secrétariat, à savoir que les textes susmentionnés pourraient nécessiter une mise à jour et a approuvé la recommandation du Comité exécutif de demander au Secrétariat d'envoyer une lettre circulaire invitant les gouvernements à fournir des observations sur l'usage et la validité de ces textes avant de prendre toute nouvelle décision.

Partie IV

91. La Commission n'a pas examiné la Partie IV du document de travail et a noté qu'une proposition plus détaillée sera préparée par le Secrétariat pour examen à la trente-deuxième session de la Commission.

PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS AINSI QU'À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 8 de l'ordre du jour)⁴¹

ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTES

92. La Commission a approuvé l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés, comme résumé à l'Annexe X. On trouvera dans les paragraphes suivants d'autres informations sur les observations formulées et les décisions prises concernant certains points

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires auxquels il n'a pas été attribué de DJA et/ou de LMR du fait de risques spécifiques pour la santé humaine

93. La Commission a noté la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, figurant dans le document CAC/31 LIM/15, tendant à ce que le document de projet soit révisé afin d'élargir le champ d'application de la nouvelle activité sur les décisions de gestion des risques pour inclure aussi les substances auxquelles il n'a pas été attribué de DJA/LMR parce que l'on ne disposait pas des informations nécessaires pour évaluer les risques pour la santé humaine. La délégation de la Communauté européenne a appuyé cette proposition. Compte tenu de la modification importante apportée au champ d'application de la proposition, la Commission a décidé de renvoyer le projet de nouvelle activité au Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour nouvel examen.

Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Directives relatives aux critères utilisés dans le cadre des méthodes de détection et d'identification des aliments dérivés des biotechnologies

94. Certaines délégations ont indiqué que cette proposition les inquiétait pour les raisons suivantes: actuellement, aucune des dispositions du Codex concernant les aliments dérivés des biotechnologies ne stipulait de méthodes d'analyse; le champ d'application de l'activité proposée n'était pas suffisamment précis; et risque de double emploi avec les travaux d'autres organisations dans le même domaine. Ces délégations ont donc proposé d'élaborer les critères sous forme de document FAO/OMS plutôt que de directives du Codex.

95. De nombreuses délégations ont exprimé l'opinion que les aliments dérivés des biotechnologies étaient l'une des priorités du Codex et revêtaient une grande importance pour de nombreux pays au niveau national et que la détection et l'identification du matériel génétiquement modifié étaient essentielles pour garantir la sécurité sanitaire des aliments et répondre aux inquiétudes des consommateurs. Ces délégations ont donc appuyé la nouvelle activité et rappelé que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage avait étudié longuement cette question pendant plusieurs sessions et qu'il ne fallait pas en retarder plus longtemps l'avancement. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'élaborer des directives techniques sur les méthodologies applicables aux aliments génétiquement modifiés, en particulier pour les pays en développement, et de faciliter l'harmonisation au niveau international pour prévenir l'apparition d'obstacles au commerce.

96. La délégation des États-Unis d'Amérique a proposé de renvoyer le document de projet au Comité pour qu'il élargisse le champ d'application de l'activité proposée, qui ne devrait pas se limiter au matériel génétiquement modifié, mais concerner aussi les allergènes et les contaminants. Cependant, compte tenu des efforts importants déployés par le Comité pour élaborer cette proposition, la délégation pourrait appuyer cette nouvelle activité si l'on apportait les modifications suivantes au paragraphe 2 du document de projet qui serait libellé ainsi: "Reconnaissant les difficultés rencontrées dans l'application pratique des nouvelles technologies dans ce domaine, le Comité a proposé d'élaborer des recommandations concernant les critères

⁴¹ ALINORM 08/31/9, ALINORM 08/31/9-Add.1, CAC/31 LIM/9 (observations de l'Inde); CAC/31 LIM/11 (observations de la Malaisie et de la Thaïlande), CAC/31 LIM/14 (observations de l'Indonésie) et CAC/31 LIM/15 (observations des États-Unis d'Amérique)

pour les méthodes d'analyse et les mesures de contrôle qualité qui devraient être introduites dans les laboratoires proposant des analyses de modifications génétiques". Le Secrétariat a clarifié que le document de projet n'était pas présenté à la Commission pour adoption et qu'il ne pouvait pas être modifié, car il avait été établi par le Comité pour appuyer la proposition de nouvelle activité.

97. La Commission a approuvé la nouvelle activité sur les Directives relatives aux critères et a recommandé que le Comité tienne compte des inquiétudes et recommandations sur le champ d'application exprimées à la présente session.

Comité sur les contaminants présents dans les aliments

Limites maximales pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil

98. La délégation norvégienne, se référant à ses observations écrites (CAC/31 LIM/7), s'est opposée à l'approbation de la nouvelle activité consistant à élaborer des limites maximales pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil, estimant que l'on n'avait pas réuni de données suffisamment claires sur les niveaux d'aflatoxines totales que la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles, des bonnes pratiques de fabrication et des codes d'usages permettait d'atteindre.

99. La délégation brésilienne, tout en appuyant l'approbation de la nouvelle activité, a indiqué que toutes les données nécessaires étaient en cours de production et seraient fournies pour permettre l'examen de la nouvelle activité.

100. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session,⁴² et approuvé la proposition de nouvelle activité, notant les réserves de la délégation norvégienne concernant cette décision.

Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du café par l'ochratoxine A

101. La Commission, notant que de nombreux membres étaient favorables au démarrage de la nouvelle activité qui fournissait des orientations précises sur la manière de réduire l'Ochratoxine A dans la production de café, a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session⁴³ et a approuvé la proposition de nouvelle activité.

102. La Commission a pris acte des réserves exprimées par la délégation suisse selon laquelle le Comité sur les contaminants présents dans les aliments, avant d'élaborer un Code d'usages, devrait évaluer de manière plus approfondie la nécessité d'une nouvelle activité, compte tenu des directives publiées à ce jour par la FAO, à savoir les Directives pour la prévention de la formation de moisissures dans le café.

Comité sur les fruits et légumes frais

Durian

103. La délégation thaïlandaise a indiqué que le commerce international du durian augmentait régulièrement et que par conséquent il fallait envisager d'établir une norme mondiale pour ce produit. La délégation, consciente de la charge de travail du Comité de coordination pour l'Asie, a demandé de renvoyer au Comité sur les fruits et légumes frais la question de la normalisation du durian au niveau international pour examen supplémentaire. La Commission a approuvé cette proposition.

Piments frais

104. La Commission a noté qu'il fallait éviter les dispositions faisant double emploi lorsqu'il existait déjà des normes internationales sur le sujet, comme c'était le cas pour le niveau de piquant. Il a été noté que cette disposition particulière visait à rappeler les travaux déjà effectués par les organisations internationales compétentes et que la norme porterait sur d'autres questions relatives à la qualité des produits qui permettraient de garantir des pratiques commerciales loyales pour ce produit.

⁴² ALINORM 08/31/3A par. 94

⁴³ ALINORM 08/31/3A par. 94

Aspects généraux

105. La Commission a pris note d'une observation d'ordre général concernant l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux, notamment ceux concernant les produits qui ne nécessitaient pas seulement une justification sur le plan du volume des échanges mais, plus important encore, qui risquaient de se heurter à des obstacles commerciaux potentiels ou réels. À cet égard, la Commission a rappelé que le Comité exécutif avait noté que l'évaluation et l'approbation des propositions de nouvelles activités étaient l'une de ses fonctions essentielles et que le Comité devait être cohérent et rigoureux dans son approche de l'examen critique des nouvelles activités proposées, notamment pour les produits, et qu'à cette fin, il importait particulièrement d'appliquer les *Directives relatives à l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits*⁴⁴.

Comité sur les eaux minérales naturelles

Amendements à la Norme sur les eaux minérales naturelles

106. La Commission a noté la proposition du Kenya d'entreprendre une nouvelle activité consistant à arrêter la Section relative aux méthodes d'analyse de la Norme Codex sur les eaux minérales naturelles (CODEX STAN 108-1981), étant donné que la Norme n'indiquait pas de méthodes d'analyse ni de procédures d'échantillonnage spécifiques pour plusieurs substances chimiques mentionnées aux Sections 3.2.17 (Agents tensioactifs), 3.2.18 (Pesticides et diphenyles polychlorés), 3.2.19 (Huile minérale) et 3.2.20 (Hydrocarbures aromatiques polycycliques), ainsi que la proposition tendant à ce que la Section relative à l'hygiène soit révisée de façon à en faciliter l'utilisation et à l'harmoniser avec le Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles (CAC/RCP 33-1985). La Présidente du Comité sur les eaux minérales naturelles a aussi noté que la proposition du Kenya avait été présentée oralement à la dernière session du Comité sur les eaux minérales naturelles, mais que le Comité ne l'avait pas examinée car elle était en dehors du mandat donné au Comité par la 30^{ème} session de la Commission. La Commission a par ailleurs noté que le document de projet avait été examiné par le Comité exécutif à sa dernière session et, après quelque discussion, est convenue de renvoyer la question sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage soulevée dans le document de projet n° 22 au Comité sur les contaminants présents dans les aliments, au Comité sur les résidus de pesticides et au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour examen dans leurs domaines respectifs en tant que priorité, en particulier pour déterminer la nécessité et l'opportunité d'autres travaux.

107. La Commission est aussi convenue de demander au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires d'examiner s'il était possible d'accorder un rang de priorité plus élevé à la révision du Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles.

108. La Commission a aussi demandé aux comités concernés, comme mentionnés ci-dessus, d'informer le Comité exécutif et la Commission de leurs conclusions afin de permettre à la Commission de prendre une décision en connaissance de cause sur cette question à sa prochaine session.

INTERRUPTION D'ACTIVITES

109. La Commission a approuvé l'interruption de certaines activités, comme indiqué à l'Annexe XI.

⁴⁴ ALINORM 08/31/3A par. 107 et ALINORM 08/31/3, Annexe II

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 9 de l'ordre du jour)⁴⁵**a) Budget et dépenses du Codex pour 2006-07**

110. Le Secrétariat a fourni une brève explication des dépenses du Codex pour l'exercice 2006-07, présentée à la Section A du document ALINORM 08/31/9A et au Tableau 1. Les dépenses totales (7 378 000 USD) ont été supérieures à l'estimation initiale essentiellement du fait de la dépréciation de l'USD par rapport à l'euro, à des augmentations de coûts et au fait que tous les postes du cadre organique du Secrétariat du Codex étaient pourvus, alors que les estimations budgétaires de la FAO supposaient automatiquement une certaine période de vacance de poste pendant l'exercice biennal. Le déficit de financement a été comblé par une augmentation de la contribution de la FAO. Les dépenses hors personnel (3 833 000 USD) pendant l'exercice 2006-07 ont été inférieures à celles de l'exercice 2004-05 (3 974 000 USD) malgré des augmentations de coûts, grâce aux mesures d'économie mises en œuvre en 2004, telles que la cessation de l'impression et de la distribution des documents de travail du Codex sur support papier, et l'adoption de la publication électronique du Codex Alimentarius sur CD-ROM au lieu de volumes du Codex Alimentarius sur support papier.

111. Le Secrétariat a expliqué que le programme du Codex étant administré par la FAO au nom de la FAO et de l'OMS, il était géré en tant qu'entité de programme dans le budget ordinaire de la FAO, et assujéti à la budgétisation et aux règles comptables de la FAO. L'attention de la Commission a été appelée sur le document CAC/31 INF/9, qui montrait pour la première fois les dépenses du Codex pendant le même exercice par produit biennal, conformément à la définition de la FAO. Outre les coûts de personnel, l'organisation des sessions de la Commission, de son Comité exécutif et des Comités de coordination FAO/OMS et la publication des normes adoptées et textes connexes représentaient des parts importantes des dépenses qui montraient que le Codex était essentiellement une activité de réunions et de publications pour laquelle il serait difficile d'obtenir des économies supplémentaires, outre celles déjà mises en œuvre en 2004 et la prévisibilité et la continuité de la planification du budget étaient essentielles.

112. La Commission a noté la précision supplémentaire fournie par le Secrétariat au sujet de l'écart entre les estimations budgétaires et les dépenses finales dû au fait que les augmentations des prix unitaires pour les traducteurs internes et interprètes officiels de la FAO n'avaient été connues qu'après la présentation des estimations et le fait que pour compenser la vacance des postes des services généraux, il fallait recruter soit des consultants, soit du personnel temporaire. La Commission a également noté l'explication relative aux contributions en nature fournies au programme du Codex, par les gouvernements hôtes (lieu de réunion, traduction, interprétation et secrétariat local) ainsi que par l'intermédiaire de détachements auprès du Secrétariat du Codex (actuellement trois fonctionnaires du cadre organique).

113. La Commission a remercié le Secrétariat d'avoir mis à sa disposition la ventilation des dépenses du Codex par produit biennal et elle a pris note du budget et des dépenses du Codex pour 2006-07 qui figurent dans les documents.

b) Budget du Codex pour 2008-2009

114. Le Secrétariat, se référant à la Section B du document ALINORM 08/31/9A et au Tableau 2, a fourni une mise à jour de la situation financière de l'exercice en cours. Les coûts estimatifs totaux révisés s'élevaient à 8 420 000 USD, qui seraient répartis entre la FAO (85,5 pour cent) et l'OMS (14,5 pour cent).

115. La Commission a noté les incidences du budget final sur les activités de la Commission (paragraphe 12 du document): les effectifs actuels du Secrétariat seraient maintenus. Les six sessions des Comités de coordination FAO/OMS se tiendraient; faute de fonds, le russe ne serait pas ajouté en tant que langue de la Commission, malgré la recommandation formulée par la Commission à sa trentième session; l'enregistrement audio des sessions du Comité exécutif et de la Commission se poursuivrait; la stratégie

⁴⁵ ALINORM 08/31/9A, ALINORM 08/31/9A-Corr. (rectificatif au Tableau 1); CAC/31 INF/9 (Dépenses du Codex en 2006-2007 par produit biennal); CAC/31 INF 3 (Rapport relatif aux budgets FAO/OMS pour les activités liées au Codex 2006/7 et 2008/9: Appui scientifique FAO/OMS au Codex)

actuelle en matière de publications fondée sur Internet et les CD-ROM et sur un nombre limité de publications spéciales sur papier selon la disponibilité de fonds, serait maintenue; en ce qui concerne la demande formulée par le Comité de coordination pour l'Afrique, le portugais serait ajouté en tant que langue d'interprétation au Comité de coordination pour l'Afrique, à titre expérimental, le financement étant assuré par des gains d'efficacité à réaliser dans d'autres secteurs du programme du Codex; et le Comité exécutif se réunirait trois fois au lieu de quatre pendant l'exercice, comme cela avait été le cas en 2006-07.

116. Plusieurs délégations ont fait part de leur profonde préoccupation au sujet du déséquilibre de plus en plus important entre les parts de la FAO et de l'OMS dans le budget du Codex, dû au fait que la contribution de l'OMS avait gardé la valeur nominale en USD qu'elle avait pendant l'exercice 2004-05, ce qui avait abouti à une diminution en valeur réelle, tandis que la contribution de la FAO avait été relevée pour compenser l'augmentation de coût et l'évolution des taux de change entre le dollar et l'euro. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles ne comprenaient pas qu'un budget pour une activité telle que le Codex puisse être préparé sans tenir compte de l'inflation.

117. Le représentant de l'OMS a répondu que le processus de préparation du budget de l'OMS ne prévoyait pas de compensation automatique de l'inflation et que ce n'était pas le Secrétariat de l'OMS, mais les États Membres de l'OMS qui avaient le pouvoir de déterminer les montants du budget pour le Programme de sécurité sanitaire des aliments de l'OMS en général, d'où provenait la contribution au Codex. La contribution de l'OMS au programme du Codex représentait 35 pour cent du budget ordinaire du Programme de sécurité sanitaire des aliments de l'OMS. Le représentant a aussi expliqué que le budget de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2008-2009 avait été décidé par l'AMS en mai 2007, et qu'une décision sur le budget pour 2010-2011 serait prise à l'AMS en mai 2009.

118. La délégation de l'Australie, notant la vulnérabilité particulière du programme du Codex aux augmentations de coûts des services, a estimé qu'il fallait un plan de mise en œuvre obligatoire à l'appui de la nécessité d'accroître les recettes issues des organisations mères. La délégation a confirmé ce qu'elle avait indiqué à la session précédente de la Commission, à savoir qu'un plan d'activité, établissant un lien entre le Plan stratégique et les activités et fournissant une ventilation des coûts par activité, pourrait créer des conditions favorables au débat relatif aux budgets futurs.

119. Le représentant de l'OMS a indiqué que d'autres programmes de l'Organisation étaient également vulnérables aux augmentations de coûts et il a confirmé que le programme du Codex n'était pas traité différemment dans le processus budgétaire. Le représentant a indiqué que si le budget général de la sécurité sanitaire des aliments au sein de l'OMS n'était pas augmenté par l'Assemblée mondiale de la santé, la seule possibilité d'accroître le financement du Codex serait de réduire d'autres activités connexes telles que la fourniture d'avis scientifiques ou le renforcement des capacités.

120. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles craignaient fort que la fonction stratégique et de gestion du Comité exécutif ne soit compromise par la fréquence réduite de ses sessions. Le Secrétariat a indiqué qu'une session du Comité exécutif coûterait environ 200 000 USD et qu'il n'était pas possible de programmer une quatrième session, à moins que les contributions des organisations mères ne soient accrues pour assurer pour couvrir le déficit de financement, notamment par la fourniture de ressources supplémentaires de personnel pour assurer le secrétariat des réunions de la Commission et du Comité exécutif. La Commission a noté qu'un certain nombre de mesures d'économie avaient déjà été mises en œuvre pendant les deux derniers exercices biennaux et que, par conséquent, il n'était plus guère possible de dégager d'autres économies.

121. En conclusion, la Commission a noté la situation financière du programme du Codex en 2008-09 et ses incidences sur les activités du Codex, et notamment la diminution de la part de la contribution de l'OMS au budget du Codex. La Commission a déploré l'une des incidences de cet état de fait, à savoir que le Comité exécutif ne se réunirait que trois fois pendant l'exercice biennal. La Commission est convenue que l'utilité du portugais en tant que langue d'interprétation au Comité de coordination pour l'Afrique devrait être évaluée à la trente-deuxième session de la Commission. Elle est également convenue d'encourager tous les membres du Codex à tirer tout le parti des moyens de communication électroniques. Elle a invité les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à préparer un bref document expliquant de façon plus précise leur proposition de plan d'activité pour le Codex, y compris un exemple. Enfin, elle a demandé à la FAO et à l'OMS d'attribuer un rang de priorité élevé au Codex lorsqu'elle calculerait leur budget, y compris les fonds alloués pour 2009 et le budget biennal 2010-2011. Le Président a noté que la préparation d'un plan

d'activité pourrait demander des ressources humaines supplémentaires telles que le détachement de personnel des gouvernements.

c) Autres mécanismes de financement

122. Le Secrétariat a informé la Commission qu'un document consacré à d'autres mécanismes de financement du programme du Codex avait été examiné à la soixantième session du Comité exécutif⁴⁶. Différentes options avaient été indiquées dans le document, par exemple des contributions obligatoires, des contributions volontaires ou le maintien de la situation actuelle avec d'éventuelles améliorations. Les contributions obligatoires et les contributions volontaires, si elles offraient une plus grande indépendance budgétaire à la Commission, présentaient également le risque de non-versement des contributions et par conséquent l'alourdissement du budget administratif du Secrétariat du Codex. L'une des possibilités d'amélioration de la situation actuelle (financement par les budgets ordinaires de la FAO et de l'OMS) initialement proposée par le représentant de l'OMS au Comité exécutif consistait à envisager d'éliminer la mention des « budgets ordinaires » dans la deuxième phrase de l'article 9 des Statuts. Il avait été noté cependant que la phrase pourrait également être interprétée d'une façon qui ne limiterait pas nécessairement le financement du programme du Codex aux budgets ordinaires et que des études juridiques supplémentaires devaient être menées par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS.

123. La Commission a noté les informations données à la soixante et unième session du Comité exécutif⁴⁷ et à la session en cours de la Commission par les représentants de la FAO et de l'OMS selon laquelle la FAO opérait une distinction claire entre le budget ordinaire financé par des contributions des membres, qui comprenait le programme du Codex et les programmes financés des ressources extrabudgétaires. La FAO avait octroyé un rang de priorité élevé au programme du Codex au sein de son budget ordinaire, en le protégeant des coupes budgétaires ou en accroissant ses crédits budgétaires affectés au Codex lorsque cela était possible. Les programmes de l'OMS étaient en général plus tributaires des ressources extrabudgétaires, qui avaient également été utilisées pour financer des activités normatives. Étant donné qu'une grande partie du fonctionnement de la Commission du Codex Alimentarius, à savoir les dépenses liées aux travaux des organes subsidiaires du Codex, était financée par les contributions volontaires des gouvernements hôtes, le financement par les organisations mères des activités principales du Codex était considéré comme contribuant à la préservation du caractère universel et multilatéral du programme.

124. La Commission a noté que le Comité exécutif, à sa soixantième session, était convenu de demander à la FAO et à l'OMS de préparer une étude des incidences juridiques, financières et autres d'un amendement de l'article 9 des Statuts pour permettre l'utilisation de ressources extrabudgétaires, outre les fonds des budgets ordinaires pour le financement du Codex et qu'un document de travail serait présenté à la soixante-deuxième session du Comité exécutif (juin 2009)⁴⁸. Le représentant du Conseiller Juridique de la FAO a indiqué que la session extraordinaire de la Conférence de la FAO (novembre 2008) considérerait l'examen de la structure du budget de la FAO et que ceci serait pris en compte dans la préparation du document.

d) Budget pour les activités de la FAO et de l'OMS liées au Codex⁴⁹

125. Se référant au Tableau 1 du document portant la cote CAC/31 INF/3, le Représentant de la FAO, qui s'exprimait au nom de la FAO et de l'OMS, a informé la Commission des dépenses de la période 2006-07 et des budgets de la période 2008-09 concernant la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États membres.

126. Le représentant a indiqué que la FAO avait reçu des contributions extrabudgétaires d'États membres: l'Australie a fourni des fonds pour traiter les questions relatives à l'utilisation de la nanotechnologie dans la production agricole; le Japon et la Thaïlande ont contribué aux travaux sur l'évaluation des risques microbiologiques pour les légumes verts feuillus. Le représentant a indiqué que les critères régissant

⁴⁶ ALINORM 08/31/3 par. 43-51

⁴⁷ ALINORM 08/31/3A par. 123-125

⁴⁸ ALINORM 08/31/3 par. 50

⁴⁹ CAC/31 INF/3 (Rapport des budgets FAO/OMS pour les activités liées au Codex pour les périodes 2006/7 et 2008/9: Soutien scientifique FAO/OMS au Codex)

l'établissement des priorités pour les demandes d'avis scientifiques recommandés par le Comité exécutif, à sa cinquante-cinquième session, étaient utiles et appropriés pour la FAO et l'OMS.

127. Le représentant de l'OMS a précisé que les chiffres du Tableau 1 n'incluaient pas les dépenses en ressources humaines des organisations mères et a indiqué que le coût total des activités scientifiques, y compris les dépenses de personnel, pourrait être fourni à la Commission à sa prochaine session. Le représentant a aussi signalé que les activités de fourniture d'avis scientifiques de l'OMS étaient largement tributaires des contributions extrabudgétaires. Le représentant a souligné que les contributions extrabudgétaires permettaient à la FAO et à l'OMS de répondre, dans des délais rapides, aux demandes croissantes d'avis scientifiques émanant du Codex et des États membres, dans des domaines comme les risques microbiologiques, de nouvelles questions et l'évaluation de la sécurité sanitaire dans la nutrition.

128. La Commission, reconnaissant que les avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS étaient indépendants du Codex, mais indispensables pour faciliter les travaux normatifs du Codex, a pris acte des efforts déployés à cet effet par la FAO et l'OMS et encouragé les deux organisations à mobiliser des ressources suffisantes pour les programmes d'avis scientifique au Codex.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 10 de l'ordre du jour)⁵⁰

129. La Commission a rappelé que le Plan stratégique 2008-2013 adopté à sa trentième session contenait dans sa troisième partie une liste de contrôle que le Comité exécutif utiliserait pour suivre la mise en œuvre du Plan stratégique. La Commission a noté qu'à sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait passé en revue la liste de contrôle telle que présentée à l'Appendice I du document ALINORM 08/31/9B.

130. La Commission n'a pas examiné les activités 1.7, 2.5, 2.6, 3.6, 3.8, 5.1 et 5.6, faute de temps. Les débats tenus et les décisions prises par la Commission sont résumés ci-après:

Objectif 1 (Promouvoir des cadres réglementaires cohérents)

Activités 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6

131. La Commission a noté que ces activités avaient été examinées au titre des points 4, 5, 6 et 8 de l'ordre du jour et que des progrès étaient enregistrés. Une délégation a déclaré que l'application au Codex d'un cadre de quatre ans pour achever l'élaboration des textes n'était pas toujours justifiée et qu'il faudrait assouplir les règles en la matière.

Activité 1.8

132. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session⁵¹ et est convenue que les points de contact du Codex renforceraient leur capacité de communiquer les informations liées au Codex et de les diffuser auprès des parties intéressées au niveau national.

Objectif 2 (Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques)

Activités 2.1, 2.2 et 2.3

133. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session⁵² et est convenue que le Comité sur les principes généraux entamerait, à sa vingt-cinquième session (avril 2009), l'Activité 2.1 et conviendrait d'un calendrier des travaux et des étapes à suivre pour achever cet examen. Il a été noté que l'Activité 2.2 pourrait être entamée une fois achevée l'Activité 2.1 et que les résultats de l'Activité 2.3 seraient pris en compte pour l'Activité 2.2.

⁵⁰ ALINORM 08/31/9B, ALINORM 08/31/3A par.126-141

⁵¹ ALINORM 08/31/3A par. 130

⁵² ALINORM 08/31/3A par. 131

Activité 2.4

134. La Commission a noté que les critères actuels recommandés par le Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session étaient utiles et appropriés, à la fois pour la FAO et l'OMS (voir point 9(d) de l'ordre du jour) et est convenue qu'il n'était pas nécessaire de réviser les critères à ce stade.

Objectif 3 (Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail)

Activité 3.1

135. La Commission a noté qu'à sa soixante et unième session, le Comité exécutif était convenu qu'il était prématuré de formuler des propositions concrètes sur la façon d'entamer l'examen de ces critères et procédures et qu'il avait décidé de revenir sur cette question une fois qu'il aurait acquis une certaine expérience de la conduite de l'examen critique.

Activité 3.2

136. La Commission a noté que l'Activité 3.2 était mise en œuvre par le biais de l'examen critique tel qu'exercé par le Comité exécutif.

Activités 3.3, 3.4 et 3.5

137. La Commission, notant que l'élaboration de certains critères spécifiques aux différents Comités n'était pas terminée et que d'autres critères étaient en cours de révision et que par conséquent, il n'était pas possible de commencer l'Activité 3.3, a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session⁵³ et est convenue de recommander que les organes subsidiaires pertinents soient encouragés à mettre un point final aux travaux pertinents aussitôt que possible. Il a été noté qu'une fois l'Activité 3.3 terminée, l'Activité 3.4 pourrait démarrer, suivie de l'Activité 3.5.

138. En réponse à une question concernant le rapport entre les Activités 3.3 et 3.1, il a été précisé qu'il n'existait pas de lien direct entre elles, étant donné que l'Activité 3.3 portait sur la prise de décisions dans chacun des comités et sur les critères utilisés pour fixer les priorités au sein des organes subsidiaires pertinents, tandis que l'Activité 3.1 visait à réexaminer les critères horizontaux utilisés par le Comité exécutif pour l'examen critique.

Activité 3.7

139. La Commission a pris note du débat sur l'Activité 3.7 tenu par le Comité exécutif à sa soixante et unième session⁵⁴.

Objectif 4 (Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes)

Activités 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4

140. La Commission a noté que ces Activités seraient examinées au titre du point 13 de son ordre du jour.

Activité 4.5

141. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session⁵⁵ et est convenue qu'à leur prochaine réunion, les Comités de coordination examineraient la situation actuelle sur la base des réponses au questionnaire envoyé aux membres et aux observateurs du Codex, identifieraient d'éventuelles mesures à prendre en vue de promouvoir une coordination interdisciplinaire et une communication à l'échelle nationale et régionale et feraient rapport à la Commission à sa trente-deuxième session.

⁵³ ALINORM 08/31/3A par. 134

⁵⁴ ALINORM 08/31/3A par. 135 et para.168 - 172

⁵⁵ ALINORM 08/31/3A par. 136

Objectif 5 (Promouvoir une participation maximale et efficace des membres)

Activité 5.2

142. La Commission a noté que le Secrétariat commencerait par préparer un questionnaire adressé aux présidents et aux pays hôtes des organes subsidiaires, afin de recueillir des données de base et des informations sur l'utilisation d'observations écrites dans le processus du Codex. Afin de réduire la charge de travail des gouvernements hôtes du Codex qui étaient associés à d'autres activités (comme l'Activité 5.3) cette année, l'Activité 5.2 se déroulerait selon toute probabilité pendant le deuxième semestre de 2009 et un rapport intérimaire serait disponible en 2010.

Activité 5.3

143. La Commission a noté que le Secrétariat commençait à réunir toutes sortes d'informations sur l'expérience acquise à la suite de la tenue de sessions du Codex dans des pays en développement, notamment des données sur la participation des gouvernements des États Membres à ces sessions, et qu'un rapport intérimaire serait présenté au Comité exécutif à sa soixante-deuxième session et à la Commission à sa trente-deuxième session.

144. Il a été précisé que l'Activité 5.3 serait axée sur les réunions des organes subsidiaires du Codex qui s'étaient tenues en dehors du territoire des pays responsables de la nomination des présidents et sur les modalités de la co-présidence avec les pays accueillant la réunion.

Activité 5.4

145. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session⁵⁶ et est convenue qu'à leur prochaine session, les Comités de coordination examineraient le fonctionnement et l'activité des points de contact du Codex et du Comité national du Codex, étudieraient les moyens de renforcer de leurs fonctions et feraient rapport au Comité exécutif à sa soixante-deuxième session.

Activité 5.5

146. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session⁵⁷ et est convenue qu'à leur prochaine session, les Comités de coordination examineraient la situation actuelle, identifieraient toutes mesures supplémentaires devant être prises par les gouvernements et d'autres parties pour renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national et feraient rapport à la Commission à sa trente-deuxième session.

SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 11)

SITUATION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE (Point 11a)⁵⁸

147. La Commission a noté que la proposition relative au consensus serait examinée par la vingt-cinquième session du Comité sur les principes généraux, selon le processus arrêté lors de la trentième session de la Commission et discuté ultérieurement lors de la soixantième session du Comité exécutif⁵⁹. La Commission a noté que toutes les autres propositions découlant de l'évaluation, telles qu'elles avaient été approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session, avaient été mises en œuvre et que la situation générale de la mise en œuvre ne devait donc pas être réexaminée lors de sa prochaine session.

⁵⁶ ALINORM 08/31/3A par. 139

⁵⁷ ALINORM 08/31/3A par. 141

⁵⁸ ALINORM 08/31/9C, partie I

⁵⁹ ALINORM 07/30/REP, par. 199

EXAMEN DE LA STRUCTURE DU CODEX PAR COMITES ET DES MANDATS DES COMITES ET GROUPES SPECIAUX DU CODEX (Point 11b)⁶⁰

148. Le Secrétariat a rappelé que la Commission, à sa vingt-neuvième session, avait examiné une série de propositions concernant la structure et les mandats des Comités et Groupes spéciaux du Codex sur la base du document ALINORM 06/29/9B, partie II-Add.1, que la Commission, à sa trentième session, était arrivée à une conclusion concernant les propositions 1, 2, 3, 4 et 8 et avait soumis les propositions 5, 6, 7, 9, 10 et 11 à la soixantième session du Comité exécutif. La Commission a examiné les recommandations du Comité exécutif⁶¹ et a tiré les conclusions suivantes.

Proposition 5 (Utilisation de Groupes spéciaux)

149. La Commission a approuvé la proposition suivante, recommandée par la soixantième session du Comité exécutif:

La Commission devrait examiner, au cas par cas, les avantages et les inconvénients que comporte l'utilisation d'un groupe spécial ou d'un comité s'occupant de produits pour élaborer ou réviser des normes de produit tout en donnant la priorité à la création d'un Groupe spécial plutôt qu'un Comité lorsque la mise en place d'un nouvel organe subsidiaire est requise.

Proposition 6 (Examen du regroupement ou de la dissolution de comités existants)

150. Le Secrétariat a rappelé que comme convenu lors de la soixantième session du Comité exécutif, un document de travail avait été préparé et envoyé aux pays hôtes d'organes subsidiaires, pour observations. Toutefois, faute de temps, le Comité exécutif n'avait pas été en mesure d'examiner cette question à sa soixante et unième session. La Commission est convenue de différer son examen de la proposition 6, dans l'attente de son examen par le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session.

Proposition 7 (Nouvel examen détaillé)

151. La Commission a rappelé qu'il avait été recommandé de procéder à un nouvel examen détaillé de la structure par comités et des mandats des organes subsidiaires de la Commission après 2011. Toutefois, comme l'examen actuel n'était pas terminé, le calendrier proposé ne semblait pas réalisable. La Commission a donc décidé que le prochain examen détaillé débiterait à une date appropriée, en fonction de la date d'achèvement de l'examen en cours.

Participation des pays en développement aux réunions du Codex

152. La délégation du Brésil a estimé que la structure du Codex était très complexe et que de nombreux comités, accueillis pour la plupart par des pays développés, se réunissaient dans différentes villes du monde, de sorte qu'il était très difficile pour les pays en développement de suivre les travaux du Codex et de participer efficacement aux réunions, faute de ressources financières et humaines, il a fait remarquer qu'il fallait trouver rapidement une solution à ce grave problème pour garantir un processus participatif, transparent et démocratique. La délégation a indiqué que la majorité des membres ne pouvaient pas présenter leurs vues dans le cadre du Codex et qu'il existait un déséquilibre entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne les contributions au processus normatif. La délégation a noté que des efforts avaient été déployés pour améliorer la participation moyennant la création d'un fonds fiduciaire et des activités de renforcement des capacités, mais cela ne suffisait pas à résoudre le problème dans son ensemble. La délégation a donc proposé que le Secrétariat établisse un document présentant une analyse complète des statistiques sur la participation des pays en développement aux réunions du Codex et de ses organes directeurs et proposant des mesures pour remédier au manque de participation des pays, document qui serait examiné par la Commission à sa prochaine session, sous un point séparé de l'ordre du jour. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien aux préoccupations exprimées par la délégation du Brésil et ont approuvé la proposition soumise par cette délégation.

⁶⁰ ALINORM 08/31/9C, partie II, ALINORM 08/31/9C, partie II-Add.1, CAC/31 LIM/7 (observations des États-Unis d'Amérique), CAC/31 LIM/9 (observations de l'Inde), CAC/31 LIM/13 (observations de la Thaïlande)

⁶¹ ALINORM 08/31/3, par. 13-34

153. Certaines délégations ont fait remarquer qu'une étude sur l'efficacité des sessions des Comités du Codex tenues dans des pays en développement était prévue au titre de l'Activité 5.3 du Plan stratégique 2008-2013 et ont proposé que les effets de mécanismes existants comme le système d'hôtes conjoints, le Fonds fiduciaire et les activités connexes soient incorporés dans toute évaluation. Il a aussi été noté que compte tenu de ses ressources limitées, le Secrétariat pourrait ne pas être en mesure d'entreprendre cette tâche.

154. Le Président a noté qu'il s'agissait d'une question importante qui méritait un débat détaillé, qui pouvait difficilement se tenir au sein de la présente session de la Commission, compte tenu de son ordre du jour chargé et du peu de temps disponible pour chaque question; il a donc suggéré qu'une discussion préliminaire se tienne d'abord dans le Comité sur les principes généraux sur la base d'un document qui serait préparé par le Secrétariat, étant entendu que la 32^{ème} session de la Commission examinerait ensuite les conclusions de ce débat.

155. La Commission a pris note de plusieurs suggestions concernant le document à préparer: les statistiques pourraient porter sur la participation des pays en développement aux sessions du Codex avant et après la création du Fonds fiduciaire (à partir de 2001); sur le nombre de pays ayant bénéficié du Fonds fiduciaire depuis sa création et sur un modèle représentatif de la participation des pays en développement et des pays développés.

156. Plusieurs délégations ont remercié la FAO et l'OMS pour l'appui fourni par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire et pour les activités de renforcement des capacités et elles ont noté que malgré les progrès considérables réalisés, il était nécessaire d'améliorer encore la situation et d'examiner ultérieurement la question au sein de la Commission. Certaines délégations ont également rappelé que le Fonds fiduciaire produisait certes des résultats très positifs, mais qu'il prendrait fin dans quelques années, de sorte qu'il fallait trouver des solutions de remplacement.

157. Certaines délégations ont souligné l'intérêt de tenir les sessions du Codex dans des pays en développement car cela permettait au pays d'accueil conjoint d'acquérir une certaine expérience des travaux du Codex et pouvait aussi faciliter la participation des pays de la région et en ont conclu que ce mécanisme devrait être utilisé régulièrement.

158. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait aussi renforcer les capacités afin que les pays ne se contentent pas d'assister aux sessions du Codex, mais puissent y participer efficacement. D'autres délégations ont fait observer que la participation était nécessaire dans une première étape, car elle permettait aux pays d'acquérir une expérience concrète du fonctionnement du Codex.

159. La délégation de la Thaïlande, tout en se déclarant favorable à la poursuite de l'examen de cette question importante, a estimé qu'il appartenait aux États Membres eux-mêmes de proposer des options, dans la mesure où ils pouvaient analyser leur situation spécifique et les problèmes au niveau national, et a aussi proposé que cette question soit examinée par les Comités de coordination, qui pourraient débattre utilement des problèmes liés à la participation au niveau régional et faire connaître leurs vues à la Commission. La délégation a aussi souligné que, compte tenu des ressources limitées du Secrétariat du Codex, tout nouveau travail à entreprendre devrait être examiné sérieusement et pris en compte dans les priorités. Cette proposition a été appuyée par d'autres délégations.

160. Le Représentant de l'OMS a rappelé que les activités des organisations mères visaient à fournir le soutien le plus efficace possible aux États Membres et qu'il y avait des limites à l'assistance fournie par le Fonds fiduciaire.

161. La Commission est convenue que la question de la participation des pays en développement serait examinée par le Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session sur la base d'un document établi par le Secrétariat qui inclurait des données sur la participation des pays en développement aux sessions du Codex et des propositions pour améliorer la situation. La Commission a également recommandé que les Comités de coordination examinent cette question et fassent part de leurs vues à la Commission à sa prochaine session. Les conclusions du Comité sur les principes généraux et des Comités de coordination seraient présentées à la Commission à sa 32^{ème} session pour nouvel examen. La Commission est convenue d'inclure cette question comme un point spécifique de l'ordre du jour de sa 32^{ème} session.

Proposition 10 (Tâches relatives à la nutrition)

162. La Commission est convenue que les tâches relatives à la nutrition étaient prises en compte de manière appropriée dans la structure actuelle du Codex grâce au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et, le cas échéant, au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et qu'il n'était pas nécessaire de créer un autre organe subsidiaire du type Groupe spécial.

163. Les Représentants de la FAO et de l'OMS, se référant aux débats tenus par le Comité exécutif à sa soixantième session, ont indiqué que leurs organisations étaient prêtes à fournir des avis scientifiques en matière de nutrition, compte tenu de l'importance accordée à ces questions, que le mécanisme pour ce faire était à l'examen et que les organisations mères veilleraient à ce qu'il soit assez souple pour répondre aux demandes formulées par le Codex dans ce domaine.

Proposition 11 (Rôle des normes privées)

164. La Commission a rappelé qu'à sa soixantième session, le Comité exécutif était convenu de demander au Secrétariat de suivre l'évolution de la situation concernant ces normes à l'OMC et ailleurs et de tenir le Comité informé. À sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait invité la FAO et l'OMS à présenter un document pour examen à sa soixante-deuxième session.

165. Le Représentant de la FAO a fait savoir à la Commission que la FAO avait effectué des études sur l'impact des normes privées et était prête à collaborer avec l'OMS, en tenant compte des travaux menés par l'OMC, pour rédiger un document sur la question à soumettre au Comité exécutif à sa prochaine session pour examen.

166. L'Observateur de l'OMC a noté que l'expression « normes privées » correspondait à une vaste gamme de normes, allant du cadre individuel propre à une entreprise à des cadres nationaux ou internationaux collectifs, couvrant non seulement la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, mais aussi les questions de qualité ou de société et d'environnement. L'Observateur a indiqué que cette question figurait à l'ordre du jour du Comité SPS depuis juin 2005 et que trois sessions d'information avaient également été tenues depuis cette date, les préoccupations des membres de l'OMC ayant trait aux 1) effets des normes privées sur l'accès au marché, 2) questions de développement; et 3) questions juridiques liées aux Accords de l'OMC. Si quelques membres de l'OMC avaient souligné les aspects positifs des normes privées relatives à la qualité et à l'accès aux marchés pour les produits haut de gamme, nombreux étaient ceux qui avaient exprimé les préoccupations suivantes: l'application de normes privées au stade de l'importation revenait à ériger des obstacles *de facto* au commerce et créait des difficultés, notamment pour les pays en développement; le contrôle du respect des normes supposait une certification multiple de la part d'organes privés, avec un coût élevé pour les petits producteurs; bien souvent, les normes privées étaient plus restrictives et prescriptives que les normes gouvernementales et les normes Codex bien qu'elles ne reposent sur aucune de base scientifique; le processus d'élaboration des normes privées manquait de transparence et de perspective et, dans certains cas, les normes ainsi élaborées ne répondaient pas aux exigences de l'Accord SPS. Des questions relatives au rapport entre les normes privées et les normes fixées par l'OIE, le Codex et la CIPV avaient également été posées. En ce qui concerne les questions juridiques, il existait diverses interprétations de la référence à des « entités non gouvernementales » figurant à l'Article 13 de l'Accord SPS.

167. L'Observateur de l'OMC a indiqué que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) avait tenu une session d'information sur les normes privées à l'occasion de la dernière réunion du Comité SPS et que ce Comité était convenu de créer un groupe de travail sur les normes privées et d'examiner plus avant cette question à sa prochaine session. Les trois organisations normatives citées dans l'Accord SPS seraient consultées ou impliquées dans ce processus, selon qu'il conviendrait. Il a également été noté que tous les renseignements pertinents sur ces activités étaient disponibles sur le site web de l'OMC.

168. La Commission s'est félicitée des informations fournies par l'OMC et est convenue que la question des normes privées serait examinée à sa trente-deuxième session à la lumière du débat tenu par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session.

Questions diverses: fixation d'une limite à la période pendant laquelle un pays peut accueillir un Comité du Codex

169. La Commission a noté qu'à sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait examiné cette question pour donner suite à la Déclaration faite par la FAO et l'OMS à sa soixantième session. La Commission a approuvé la recommandation du Comité exécutif, estimant, comme indiqué au paragraphe 19 du document CX/EXEC 08/61/2, qu'avant d'envisager d'amender l'Article XI.10, il pourrait être utile de voir comment le système pourrait être amélioré dans le cadre actuel.

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION ET DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (point 12 de l'ordre du jour)⁶²

170. La Commission a noté plusieurs questions découlant des rapports des comités du Codex, y compris celles découlant de la session précédente de la Commission, figurant dans les documents de travail ALINORM 08/31/9D et ALINORM 08/31/9D-Add.1. On trouvera dans les paragraphes suivants des renseignements supplémentaires sur les observations formulées et sur les décisions prises concernant certains points.

Vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius

Travaux futurs sur l'alimentation animale⁶³

171. La Commission a rappelé que l'objectif des travaux du Codex sur l'alimentation animale était de garantir la sécurité sanitaire des aliments au niveau des consommateurs en couvrant l'ensemble de la filière alimentaire, y compris la production primaire. Le Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale a vu ses efforts couronnés de succès avec l'adoption du Code d'usages pour une bonne alimentation animale (CAC/RCP 54-2004) par la Commission, à sa vingt-septième session, en 2004. Il a été rappelé, en outre, que compte tenu des demandes de nouveaux travaux sur l'alimentation animale présentées à la conclusion des activités du Groupe spécial, une Lettre circulaire⁶⁴ avait été adressée aux membres et aux observateurs leur demandant d'indiquer les domaines dans lesquels le Codex pourrait entamer de nouveaux travaux sur l'alimentation animale. La Commission a examiné cette question à ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions et, ayant conclu qu'il était trop tôt pour prendre une décision, a décidé de reporter à 2008 le débat sur le calendrier et le champ d'application d'une éventuelle nouvelle activité sur l'alimentation animale. Une lettre circulaire⁶⁵ a ensuite été diffusée demandant aux membres de proposer de nouveaux travaux et de faire part de leur expérience concernant l'application du Code d'usages pour une bonne alimentation animale (CAC/RCP 54-2004), afin que la question puisse être à nouveau examinée à la présente session.

172. En ce qui concerne les réponses à la Lettre circulaire susmentionnée, la Commission a noté que: i) les propositions de nouveaux travaux soumises indiquaient en général une volonté de poursuivre les travaux sur l'alimentation animale dans le Codex; et ii) le Code d'usages (CAC/RCP 54-2004) avait été très bien accueilli par les membres, qui avaient déjà commencé à le mettre en application au niveau national.

173. La Commission a noté que la FAO avait préparé un document d'orientation afin d'aider les pays à appliquer le Code. Par ailleurs, en octobre 2007, la FAO et l'OMS, avec la participation de l'OIE, avaient convoqué une réunion d'experts sur l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire des denrées

⁶² ALINORM 08/31/9D; ALINORM 08/31/9D-Add.1; CAC/31 LIM/07 (observations du Kenya, de Cuba et du Guatemala); CAC/31 LIM/9 (observations de l'Inde); CAC/31 LIM/16 (observations de la Colombie)

⁶³ ALINORM 06/29/41, par. 170-174; ALINORM 08/31/9D (Observations du Canada, de la République tchèque, de la Communauté européenne, de l'Iran, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique, FEFAC, IFAH et IFIF); ALINORM 08/31/9D-Add.1 (Observations de l'Australie, du Pérou et de la Suisse)

⁶⁴ CL 2004/33-CAC

⁶⁵ CL 2007/19 CAC

alimentaires⁶⁶, à la suite de quoi plusieurs recommandations avaient été formulées, dont certaines pouvaient être considérées comme pouvant faire l'objet de nouveaux travaux sur l'alimentation animale.

174. Faute de temps, la Commission n'a pas été en mesure d'examiner toutes les observations reçues et de déterminer, le cas échéant, de nouveaux domaines d'activité.

175. Après un échange de vues, la Commission est convenue de reporter à sa trente-deuxième session la décision concernant d'éventuels travaux futurs sur l'alimentation animale. Afin de faciliter les débats et la prise de décision à sa trente-deuxième session, la Commission a décidé de constituer un groupe de travail électronique, accueilli par le Danemark et co-présidé par le Mexique, qui préparerait:

- i) une proposition concernant le champ d'application et le cadre de référence des travaux futurs sur l'alimentation animale. À cet effet, le groupe de travail devrait prendre en compte les conclusions et les recommandations de la Réunion d'experts FAO/OMS sur l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires;
- ii) une proposition sur les mécanismes appropriés qui permettraient au Codex d'effectuer ces travaux, y compris, mais sans s'y limiter, la création d'un Groupe intergouvernemental spécial.

176. Le groupe de travail électronique serait ouvert à tous les membres et observateurs et travaillerait en anglais, en espagnol et en français.

177. La Commission est convenue que les activités du groupe de travail seraient régies par les Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques⁶⁷ et qu'un rapport serait établi en conséquence. La Commission a noté les réserves exprimées par la délégation des États-Unis d'Amérique quant à la décision de nommer le Danemark pays hôte et le Mexique co-président du groupe électronique et a proposé que le Mexique soit le pays hôte ou tout autre arrangement qui assurerait une position d'égalité entre le Mexique et le Danemark.

178. La Commission a décidé que le Danemark, avec le plein soutien du Mexique, préparerait un message de lancement invitant les membres et les observateurs à participer au groupe de travail électronique, que ce message serait diffusé par les listes de courrier électronique du Codex d'ici à la fin du mois de juillet 2008; et que le rapport du groupe de travail électronique, qui inclurait des propositions et la liste des participants, serait distribué pour observations par une Lettre circulaire d'ici à janvier 2009, afin que les membres et observateurs aient le temps de formuler leurs observations relatives aux propositions. La Commission a noté qu'elle examinerait à nouveau cette question à sa trente-deuxième session, à la lumière des propositions énoncées dans le rapport du groupe de travail et des observations reçues à cet égard, en tenant dûment compte, le cas échéant, des avis formulés par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session.

Comité sur l'hygiène alimentaire

L'utilisation du système lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international⁶⁸

179. La Commission a rappelé qu'à sa dernière session, il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur la levée de la restriction concernant l'utilisation du système lactoperoxydase pour les produits faisant l'objet d'un commerce international et que cette question avait été renvoyée au Comité sur l'hygiène des aliments pour nouvel examen sur la base de nouvelles informations et données sollicitées par Lettre circulaire.⁶⁹ Il a été rappelé à la Commission qu'il n'existait pas de restriction à proprement parler dans le Codex Alimentarius, mais qu'au moment de l'adoption des *Directives pour la conservation du lait cru par le système lactoperoxydase* par la Commission, à sa dix-neuvième session, il avait été souligné que le système

⁶⁶ Rapport disponible (en anglais, en espagnol et en français) à l'adresse suivante: www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs_food.html

⁶⁷ Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius

⁶⁸ ALINORM 08/31/13, par. 173-180

⁶⁹ ALINORM 07/30/REP, par. 168-177

lactoperoxydase ne devait pas être utilisé pour les produits destinés au commerce international⁷⁰, assertion qui avait été confirmée à sa vingt-septième session, en 1999⁷¹.

180. Le représentant de la FAO a rappelé à la Commission qu'une réunion technique conjointe FAO/OMS sur les avantages et les risques potentiels de la conservation du lait par le système lactoperoxydase (Rome, Italie, 28 novembre - 2 décembre 2005)⁷² avait été organisée à sa demande et que les données disponibles et l'évaluation de la sécurité sanitaire réalisée par le JECFA à sa trente-cinquième réunion indiquaient que les composants ou les métabolites du système lactoperoxydase ne présentaient aucun risque pour la sécurité sanitaire lorsque le système était utilisé conformément aux Directives.

181. La délégation de Cuba a exprimé l'opinion que l'accord auquel était arrivée la 30^{ème} session de la Commission n'avait pas été appliqué en ce qui concerne la réponse à la lettre circulaire demandant aux pays de soumettre de nouvelles preuves scientifiques sur l'utilisation du système lactoperoxydase et les risques pour la santé humaine, puisque seulement quatre pays avaient répondu à la lettre circulaire à temps; cependant lors de la réunion du Comité sur l'hygiène alimentaire, tenue en Inde en octobre 2007, de nouveaux documents ont été distribués, il y a eu très peu de temps pour discuter ce sujet, ce qui n'a pas permis d'arriver à une conclusion.

182. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de la suppression de la restriction, compte tenu des preuves scientifiques fournies et de l'absence de nouvelles informations scientifiques qui remettraient en question la sécurité sanitaire du système lactoperoxydase. À leur avis, le Codex devrait respecter les principes de l'analyse des risques et fonder ses décisions sur la science.

183. D'autres délégations ont émis l'opinion que la restriction devait être maintenue. Selon elles, toutes les inquiétudes n'étaient pas levées puisque les ions thiocyanate pouvaient avoir un effet toxicologique lorsque l'apport en iode était insuffisant; la pasteurisation n'éliminait pas les ions thiocyanate; le système lactoperoxydase pouvait être mal utilisé par les petits exploitants; et le système lactoperoxydase inhibait la croissance des pathogènes d'origine alimentaire, mais ne les éliminait pas.

184. D'autres délégations encore ont remis en cause l'ajout de substances chimiques au lait cru, qui pouvait constituer une altération du lait.

185. Le représentant de l'OMS a fait observer que l'efficacité du système lactoperoxydase était limitée à de courtes périodes et que son applicabilité aux produits faisant l'objet d'un commerce international était donc elle aussi limitée en raison de la durée plus longue des transports.

186. Après un échange de vues, le Président a présenté à la Commission une proposition tendant à ce qu'elle lève la restriction imposée à l'utilisation du système lactoperoxydase pour les produits faisant l'objet d'un commerce international, tout en confirmant sa décision antérieure, à savoir que la réfrigération était la méthode de conservation la plus appropriée et que le système lactoperoxydase ne devait être considéré que comme une solution de remplacement lorsque la réfrigération n'était pas possible.

187. Plusieurs délégations ont approuvé la proposition du Président, tandis que d'autres délégations ont exprimé des réserves à son sujet.

188. La délégation de la Nouvelle-Zélande a fait observer que si le Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers (CAC/RCP 57-2004) autorisait différentes mesures de contrôle microbiostatique, dont le système lactoperoxydase, l'efficacité et l'utilisation en toute sécurité de ces mesures devaient être validées au préalable. Rappelant que ce point était également souligné dans les Directives relatives à la validation des mesures de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, adoptées à la présente session, qui stipulaient que les mesures de contrôle devaient être validées au cas par cas, la délégation a proposé que la restriction soit supprimée, mais que l'utilisation du système lactoperoxydase soit subordonnée à l'infrastructure et à la validation et repose sur des accords de réciprocité en fonction de la

⁷⁰ ALINORM 91/40, par. 234

⁷¹ ALINORM 99/37, par. 216

⁷² Rapport disponible à l'adresse suivante http://www.fao.org/ag/agn/agns/chemicals_lactoperoxidase_en.asp

structure des échanges. Dans le prolongement de ce qui précède, la délégation a aussi proposé d'amender la note de bas de page n° 9 de l'Appendice A: Mesures de maîtrise microbiostatiques - Code d'usages pour le lait et les produits laitiers, en ajoutant le libellé suivant: « Le lait traité par le système lactoperoxydase ne devrait faire l'objet d'échanges commerciaux que sur la base d'un commun accord entre les pays concernés et sans préjudice des échanges avec d'autres pays ». De nombreuses délégations ont soutenu ce point de vue.

189. Faute de temps pour résoudre ces questions, à savoir lever la restriction au paragraphe 19 ou lever la restriction dans les conditions proposées par la Nouvelle-Zélande, la Commission a décidé de reporter une discussion plus approfondie jusqu'à sa prochaine session. Les délégations cubaine et chilienne ont exprimé des réserves tant sur la décision que sur la manière dont la question avait été traitée par la Commission.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 13 de l'ordre du jour)⁷³

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES (Point 13a de l'ordre du jour)

Relations entre le Codex et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)⁷⁴

190. L'observateur de l'OIE, se référant à l'observation écrite faisant l'objet du document CAC/31 INF/4, a appelé l'attention de la Commission sur deux points principaux: i) les progrès de la coopération entre l'OIE et le Codex; et ii) les incidences des normes privées sur les activités normatives de l'OIE.

191. En ce qui concerne la coopération entre l'OIE et le Codex, l'observateur a rappelé que l'OIE et le Codex travaillaient ensemble depuis 2001, par le biais notamment du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale, afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation de leurs activités normatives. Cette collaboration avait permis d'améliorer l'échange d'informations scientifiques et techniques et d'intégrer des références croisées dans plusieurs textes du Codex et de l'OIE. L'observateur a fait savoir à la Commission qu'en 2008-2009, l'OIE contribuerait activement aux activités normatives du Codex par le biais des Comités du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires, sur l'hygiène des denrées alimentaires et sur les principes généraux. Il a également indiqué que l'alimentation animale était un important secteur de collaboration entre l'OIE et le Codex et que l'OIE travaillait à l'élaboration de directives relatives à l'alimentation animale (animaux terrestres ou aquatiques) qui complèteraient les travaux déjà menés par le Codex. L'observateur a informé la Commission des progrès de la mise à jour des accords de coopération interinstitutions existants, l'objectif étant de promouvoir l'élaboration de normes communes. L'observateur a déclaré qu'à son avis, la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux traités par des vaccins à ADN recombiné pourrait faire l'objet d'une norme commune. L'observateur a noté également qu'une proposition d'amendement à l'accord de coopération entre l'OIE et l'OMS, approuvée par l'OIE à sa soixante-seizième session générale en mai 2008, était examinée par l'OMS.

192. L'observateur de l'OIE a encouragé tous les membres du Codex à participer à la Conférence internationale de l'OIE sur l'identification des animaux et la traçabilité des produits de l'étable à la table qui se tiendrait à Buenos Aires (Argentine) du 17 au 19 mars 2009 et qui visait à promouvoir l'application harmonisée des normes Codex et OIE dans ce domaine.

193. En ce qui concerne les normes privées, l'observateur a fait savoir à la Commission qu'à sa soixante-seizième session générale, l'OIE, compte tenu des graves préoccupations partagées par la majorité de ses membres, avait adopté une résolution⁷⁵, qui demandait au Directeur général de l'OIE de travailler avec les organisations internationales publiques et privées concernées pour répondre aux préoccupations des membres de l'OIE et garantir que les normes privées, lorsqu'elles sont utilisées, soient compatibles avec les normes de l'OIE. Les normes privées ont été considérées comme un problème commun à l'OIE et au Codex.

⁷³ ALINORM 08/31/9E; CAC/31 INF/2

⁷⁴ CAC/31 INF/4 (Contribution de l'OIE à la trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius)

⁷⁵ Résolution n° XXXII sur les incidences des normes privées sur le commerce international des animaux et des produits d'origine animale

194. Répondant à la déclaration de l'observateur de l'OIE, les délégations ont souligné l'importance d'une collaboration renforcée avec l'OIE pour faire en sorte que l'approche fondée sur les risques soit appliquée au segment de la filière alimentaire préalable à la récolte, notamment pour assurer le contrôle des micro-organismes présents dans les produits d'origine animale auquel le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires était en train de procéder. Cette collaboration renforcée réduirait les risques de double emploi entre les travaux des deux organisations, préviendrait l'adoption de normes contradictoires et correspondait à l'objectif 4 et à l'activité 4.4 du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013.

195. La Commission a conclu son débat en notant que la collaboration avec l'OIE avait sensiblement progressé au fil des années et devrait continuer à être renforcée, notamment dans le domaine du contrôle des micro-organismes présents dans les produits d'origine animale.

Organisation mondiale du commerce (OMC)⁷⁶

196. Outre les informations figurant dans le document CAC/31 INF/5, l'observateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a évoqué plusieurs autres questions clés, concernant notamment le Comité SPS, qui venait de se réunir avant cette session de la Commission. L'observateur a ainsi mis en évidence l'actualité des questions comme la transparence, l'examen de la mise en œuvre de l'Accord SPS et l'assistance technique. En particulier, la Commission a été informée que le Comité SPS continuait à examiner des problèmes commerciaux spécifiques intéressant les membres de l'OMC et qu'il avait été décidé de tenir un atelier sur les procédures d'établissement de normes du Codex, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en octobre 2009.

197. La Commission a également été informée qu'en juin 2007 avait été lancé un nouveau système de gestion de l'information SPS (www.spsims.wto.org) qui diffusait des informations, notamment, sur les notifications SPS, les documents distribués, les problèmes commerciaux, ainsi que les points d'information et les autorités responsables de la notification dans les pays membres. La Commission a noté que le système facilitait la recherche et la gestion de la documentation SPS de l'OMC, ainsi que l'accès, à partir du Portail international de la FAO sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la santé animale et végétale, à l'information de l'OMC.

198. L'observateur a également fait savoir à la Commission que le Comité SPS avait adopté des procédures recommandées révisées relatives aux obligations de transparence découlant de l'Accord SPS, y compris les modifications apportées à différents formats de notification qui seraient applicables à compter du 1^{er} décembre 2008. L'une des principales modifications visait à encourager les membres de l'OMC à signaler toute mesure nouvelle ou modifiée conforme aux normes internationales, ce qui n'était pas une obligation pour les États Membres et ce qui aiderait le Comité à suivre l'utilisation des normes internationales.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)⁷⁷

199. Le représentant de l'AIEA, faisant référence aux informations présentées dans le document CAC/31 INF/6, a mis en évidence le travail effectué par le Programme Mixte FAO/AIEA sur les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture dans trois domaines principaux, à savoir traiter les dangers d'une contamination multiple affectant la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et le commerce international, répondre aux urgences nucléaires affectant l'alimentation et l'agriculture et l'application des rayonnements ionisants; il a signalé plusieurs activités intéressant le Codex menées par l'AIEA dans le domaine de l'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des produits de la mer, des résidus de pesticides et des contaminants, ainsi que les ateliers de formation prévus pour aider les États Membres à appliquer les normes Codex; et a informé la Commission des futures activités de l'AIEA concernant: l'intensification de la recherche et de l'application de ses résultats en matière d'assistance technique, de transfert de technologies et d'élaboration de normes; la collaboration accrue avec les États Membres pour l'exécution de programmes sur les politiques et les réglementations en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, en vue de

⁷⁶ CAC/31 INF/5 (Activités du Comité SPS et autres activités pertinentes de l'OMC de 2007 à ce jour)

⁷⁷ CAC/31 INF/6 (Rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) intéressant le Codex)

l'établissement de laboratoires de contrôle des denrées alimentaires à l'échelon national et régional; et le renforcement de la collaboration inter-institutions pour la gestion de la préparation et des procédures de réaction aux situations d'urgence nucléaire, aux fins de la protection du public.

Organisation internationale de métrologie légale (OIML)⁷⁸

200. L'observateur de l'OIML a présenté les informations figurant dans le document CAC/31 INF/12 et a informé la Commission de la structure et des objectifs de l'OIML, de ses publications, d'autres travaux de l'organisation et des domaines de travail communs à l'OIML et au Codex, à savoir tout ce qui concerne la quantité de produits dans les préemballages, l'étiquetage et les instruments de mesures physicochimiques. L'observateur a également mis en lumière plusieurs domaines de coopération entre les deux organisations, notamment l'échange d'informations, l'identification des activités faisant double emploi, les moyens d'éviter les chevauchements d'activités, la suppression des incohérences entre leurs normes respectives et la participation aux activités techniques.

Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)

201. L'observateur de l'OIV a informé la Commission des objectifs et de la composition de cette organisation, ainsi que des résolutions adoptées au cours de sa sixième Assemblée générale, tenue juste avant la session de la Commission. L'observateur a appelé l'attention de cette dernière sur la résolution concernant la norme OIV sur les exigences minimales en matière de maturité pour les raisins de table, qui renvoyait à la Norme Codex sur les raisins de table adoptée à la dernière session de la Commission et à d'autres travaux sur la sécurité sanitaire des aliments et en particulier, sur les additifs, les contaminants et les pesticides.

202. La Commission a **remercié** les observateurs des organisations intergouvernementales des informations précieuses qu'ils lui avaient fournies pendant la session et de leur coopération continue avec la Commission du Codex Alimentarius.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 13 b) de l'ordre du jour)

Relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)⁷⁹

203. L'observateur de l'ISO a présenté le document CAC/31 INF/7 et informé la Commission des principales activités de l'ISO intéressant le Codex. Il a mis en lumière la demande croissante de normes internationales facultatives liée à divers facteurs, dont: la mondialisation du commerce des produits et services; la sous-traitance et l'investissement étranger; la déréglementation/privatisation des services publics; la demande publique concernant la sécurité sanitaire des produits offerts au consommateur, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale des entreprises. Il a ensuite présenté la structure de l'Organisation, ainsi que son fonctionnement en réseau mondial.

204. L'observateur a indiqué les domaines prioritaires d'intérêt mutuel et de coopération/coordination entre l'ISO et le Codex, qui incluaient les travaux de ISO/TC 34 sur les produits alimentaires et le travail horizontal du Comité ISO sur l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO) sur l'inspection et la certification. Il a indiqué également que d'autres Comités techniques de l'ISO, à savoir ISO/TCs 54 (huiles essentielles), 93 (amidon), 134 (engrais) et 234 (aquaculture), travaillaient dans des domaines d'intérêt du Codex.

205. L'observateur a conclu son exposé en soulignant la collaboration traditionnelle de son organisation avec le Codex et la nécessité de tenir davantage compte de la complémentarité des travaux de ces deux organisations et de renforcer les relations entre leurs secrétariats respectifs, ainsi qu'entre les Comités du Codex et les Comités techniques de l'ISO et entre les membres du Codex et de l'ISO.

⁷⁸ CAC/31 INF/12

⁷⁹ CAC/31 INF/2 (Organisation internationale non gouvernementale ayant le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius; CAC/31 INF/7 (Communication de l'ISO – Rapport sur les activités intéressant le Codex)

206. La Commission a **remercié** l'observateur de l'ISO des informations utiles qu'il lui avait fournies et de sa coopération continue.

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 14 de l'ordre du jour)⁸⁰

207. La Commission a pris note du Rapport annuel pour 2007 et du dixième Rapport de situation du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex, tels que présentés dans le document ALINORM 08/31/9F, et est convenue de ne pas les examiner en plénière faute de temps, étant entendu que des vues pourraient être échangées et des informations fournies au secrétariat du Fonds fiduciaire au cours d'une réunion informelle sur le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex qui devait se tenir le jour même sous forme d'événement parallèle FAO/OMS.

AUTRES QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 15 de l'ordre du jour)⁸¹

208. En ce qui concerne les avis scientifiques, le Représentant de la FAO a signalé qu'au moment de décider du budget alloué aux avis scientifiques, la FAO ne tenait pas seulement compte du nombre de réunions d'experts organisées pour répondre aux demandes, mais aussi de l'utilisation faite par le Codex de ces avis.

209. Le Représentant de l'OMS a appelé l'attention de la Commission sur le document ALINORM 08/31/9G-Add.2 ayant trait à deux activités menées conjointement avec la FAO pour donner une actualisation des connaissances scientifiques concernant les Hydrates de Carbone dans la Nutrition Humaine (décembre 2007) et les Graisses et Acides Gras dans la Nutrition Humaine (novembre 2008). En outre, plusieurs réunions d'experts à venir sur la nutrition, qui n'étaient pas incluses dans l'ALINORM 08/31/9G, ont été mentionnées dans l'événement parallèle FAO/OMS sur les avis scientifiques.

210. Faute de temps, la Commission n'a pas poursuivi l'examen de ce point et est convenue d'examiner cette question et toute information supplémentaire à sa prochaine session.

ÉLECTION DES PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION ET ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 16 de l'ordre du jour)⁸²

211. La Commission a **élu** les personnes suivantes pour un mandat allant de la fin de la session en cours à la fin de la (32^{ème}) session ordinaire suivante de la Commission.

Président:	Mme Karen HULEBAK (États-Unis d'Amérique)
Vice-Présidents:	M. Sanjay DAVE (Inde)
	M. Ben MANYINDO (Ouganda)
	M. Knud ØSTERGAARD (Danemark)

DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 17 de l'ordre du jour)⁸³

212. La Commission a confirmé la désignation des gouvernements hôtes, dont la liste figure à l'Annexe XII au présent rapport.

⁸⁰ ALINORM 08/31/9F; CAC/31 LIM/9 (observations de l'Inde)

⁸¹ ALINORM 08/31/9G, ALINORM 08/31/9G-Add.1, ALINORM 08/31/9G-Add.2, CAC/31 INF/3 (Rapport sur les budgets de la FAO/OMS pour les activités relatives au Codex 2006/7 et 2008/9: Appui scientifique de la FAO/OMS au Codex) et CAC/31 INF/10 (Portail international sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la santé des animaux et des végétaux: Progrès accomplis en 2007/2008)

⁸² ALINORM 07/30/2

⁸³ ALINORM 08/31/9H

213. Lorsqu'elle a pris cette décision, la Commission a noté que le Royaume-Uni pourrait continuer à accueillir le Comité sur les sucres, en attendant qu'un autre pays se porte volontaire pour prendre la relève. Notant que le Comité sur les eaux minérales naturelles s'était acquitté de la tâche qui lui avait été confiée par la Commission à sa trentième session, la Commission est convenue d'ajourner *sine die* ce Comité, tout en confirmant la désignation de la Suisse comme pays hôte.

214. La Commission a noté en outre que les Groupes intergouvernementaux spéciaux sur les aliments dérivés des biotechnologies et sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés avaient achevé leurs travaux un an plus tôt que prévu et est convenue de dissoudre ces deux groupes. La Commission a félicité le Japon et la Thaïlande de leurs excellents services en tant que gouvernements hôtes et de leur contribution à ces domaines de travail du Codex particulièrement importants.

AUTRES QUESTIONS (Point 18 de l'ordre du jour)

215. La Commission a rappelé qu'elle avait accepté, au moment de l'adoption de l'ordre du jour de la session, d'examiner la question soulevée par la délégation de l'Uruguay, appuyée par les délégations argentine et colombienne, concernant la traduction en temps opportun et la distribution simultanée de la documentation du Codex dans les langues de travail de la Commission, de façon que les membres disposent d'un laps de temps suffisant et de possibilités égales pour formuler des observations sur les questions soumises à la Commission et à ses organes subsidiaires.

216. À cet égard, la Commission a noté que, compte tenu du rythme annuel de ses sessions, de l'augmentation du nombre de réunions de ses organes subsidiaires (quarante environ par exercice biennal) et de la concentration inévitable de ces réunions sur certaines périodes, notamment pour les comités portant sur des questions générales ayant une fonction d'approbation, il n'était pas possible de publier en temps opportun tous les documents de travail dans toutes les langues de la Commission. La Commission a noté en outre que la synchronisation de la distribution préalable des documents ne serait possible qu'en réduisant sensiblement le nombre de réunions des organes subsidiaires, de façon qu'aucune session du Codex n'ait lieu pendant les trois mois qui précèdent une session de la Commission et en revenant au système des réunions biennales de la Commission, ce qui permettrait de programmer plusieurs réunions de Comités du Codex pendant la période avril-septembre, l'année où la Commission ne se réunit pas.

217. La délégation colombienne a appelé l'attention de la Commission sur l'Article XIV (Langues) du Règlement intérieur, qui n'établissait aucune distinction entre les langues de la Commission, et sur l'Objectif 5 du Plan stratégique 2008-2013 relatif à la promotion de la participation maximale et effective des membres et a réaffirmé la nécessité de respecter l'égalité de traitement des langues afin d'assurer la transparence et l'équité du processus Codex.

218. Compte tenu de ce qui précède, la Commission est convenue que cette question serait examinée plus avant lors de la prochaine session du Comité exécutif, qui étudierait les moyens d'améliorer la traduction et la distribution en temps opportun des documents du Codex.

Date et lieu de la prochaine session

219. La Commission a noté que sa trente-deuxième session se tiendrait à Rome (Italie) du 29 juin au 4 juillet 2009, sous réserve de confirmation.

APPENDIX 1

Chairperson:	Dr Claude J.S. MOSHA
Président:	Chief Standards Officer (Food Safety and Quality)
Presidente:	Head, Agriculture and Food Section
	Tanzania Bureau of Standards
	P.O. Box 9524
	Dar-es-Salaam
	Tel.: +255 22 245 0206 (mobile: 255 713 324495)
	Fax: +255 22 245 0959
	Email: claudem.mosha@tbstz.org; codex@tbstz.org; info@tbstz.org

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

AFGHANISTAN - AFGANISTÁN

Mr Nanguyalai TARZI
Ambassador
Permanent Representative to the United Nations and
other International Organizations
63 Rue de Lausanne
1202 Geneva
Phone: +0041 022 7311616
Fax: 022 7314510
Email: mission.afghanistan@bluewin.ch

Mr Obaid NOORI
First Secretary
Permanent Mission to the United Nations and other
International Organizations
63 Rue de Lausanne
1202 Geneva
Phone: +0041 022 7311616
Fax: 022 7314510
Email: mission.afghanistan@bluewin.ch

Mr Akhshid JAVID
Third Secretary
Permanent Mission to the United Nations and other
International Organizations
63 Rue de Lausanne
1202 Geneva
Phone: +0041 022 7311616
Fax: 022 731 4510
Email: mission.afghanistan@bluewin.ch

ALBANIA - ALBANIE

Mr Qerimaj SEJDI
Ambassador
Permanent Representative to the United Nations and
other International Organizations
Permanent Mission of Albania
Rue du Mole 32-1201
Gèneve

Ms Miranda PISTOLI
Second Secretary
Permanent Mission of Albania to UNOG and
International Organizations
Rue de Mole 32
1201 Geneva
Phone: +41 22 731 1143
Fax: +41 22 738 8156
Email: mpistoli@mfa.gov.al

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

M Abdelhamid BOUKAHNOUNE
Directeur du Contrôle de la qualité et de la répression
des fraudes
Ministère du commerce
Cite Zerhouni Mokhtar El Mohammadia
Alger
Phone: +213 21 890527
Fax: +213 21 890251
Email: hboukahnoune@yahoo.fr

M Kamel SAIDI
Sous Directeur
Ministère du commerce
Cite Zerhouni Mokhtar El Mohammadia
Alger
Phone: +213 21 890600
Fax: +213 21 890251
Email: saidikamel@yahoo.fr

M El-Hacène EL BEY
Conseiller diplomatique
Mission permanente d'Algérie
308, Route de Lausanne
1293 Bellevue
Genève
Email: elbey@mission-algerie.ch

ANGOLA

Mme Teodora LOURENÇO SILVA
Directrice Nationale
Institut Nationale des Normes et Qualité
Ministère de l'Industrie
Rua Cerqueira Lukoki
Nº 25, 7A
Luanda
Angola
Email: ianorq@netangola.com

Mme Maria Antónia SANAZENGE
Vice-President du Codex Alimentarius en Angola
Ministère du Santé
Luanda
Angola
Phone: +244 923653695/244 912 503868
Email: sanazenge@hotmail.com

Mme Filomena Miraculosa GOMES DA SILVA
Directora General
Instituto Nacional Saúde Pública
Ministerio da Saúde
Riva Amilcar Cabral junto ao Hospital Yosina Macel
Luanda
Angola
Phone: +244 925184066
Email: filomenasilva5@yahoo.com.br

M António José SEBASTIÃO
Membro do Codex-Angola
Direcção Nacional de Inspeção e Investigação das
Actividades Economicas
Ministério do Interior
Luanda
Angola
Phone: 923 504374
Fax: 244 222 323724

M José Alexandre Manuel CANELAS
Membro do Codex-Angola
Direcção Nacional de Inspeção e Investigação das
Actividades Economicas
Ministério do Interior
Luanda
Angola

ARGENTINA - ARGENTINE

Sra. Gabriela Alejandra CATALANI
Coordinadora del Punto Focal del CODEX
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y
Alimentos
Ministerio de Economía y Producción
Paseo Colón 922
B.P. of 29
Buenos Aires
Phone: +54 11 4349 2549/2747
Fax: +54 11 4349 2549
Email: gcatal@mecon.gov.ar
codex@mecon.gov.ar

Sra. Ines Gabriela FASTAME
Primer Secretario
Misión de Argentina
Ginebra
Phone: +0041 229298609
Email: ines.fastame@ties.itu.int

Dra. Laura BONOMI
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
Agroalimentaria (SENASA)
Buenos Aires
Argentina

Ing. Armando ALLINGHI
Cámara de la Industria Argentina de Fertilizantes y
Agroquímicos (CIAFA)
Rivadavia 1367 - 7º "B"
(C1033AAD)
Buenos Aires
Argentina
Phone: +54 11 43812742
Fax: +54 11 4383 1562
Email: allinghi@ciafa.org.ar

Dr Augusto PIAZZA
Ing. Agrónomo
Cámara Argentina de Sanidad Agropecuaria y
Fertilizantes (CASAFE)
Reconquista 661-1º piso
(1003) Buenos Aires
Argentina
Phone: +54 11 5779-4056/4057
Fax: +54 11 4 5779-4059
Email: piazza@sirconsultora.com

ARMENIA - ARMÉNIE

Mrs Iren MELKONYAN
Armenian Codex Contact Point
Foreign Relations and Marketing Department
Ministry of Agriculture
Yerevan
Phone: +00374 93 542377
Email: iren.melkonyan@rambler.ru

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr Tom ALDRED
Executive Manager
Product Integrity, Animal and Plant Health
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 4316
Fax: +61 2 6272 5697
Email: tom.aldred@daff.gov.au

Mr Greg READ
 Executive Manager (Exports)
 Australian Quarantine and Inspection Service
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA ACT 2601
 Australia
 Phone: +61 2 6272 3594
 Fax: +61 2 6272 4112
 Email: gregory.read@daff.gov.au

Ms Ann BACKHOUSE
 Manager
 Codex Australia
 Product Integrity, Animal and Plant Health
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA ACT 2601
 Australia
 Phone: +61 2 6272 5692
 Fax: +61 2 6272 3103
 Email: ann.backhouse@daff.gov.au

Dr Paul BRENT
 Chief Scientist
 Food Standards Australia New Zealand
 P.O. Box 7186
 CANBERRA BC ACT 2610
 Australia
 Phone: +61 2 6271 2222
 Fax: +61 2 6271 2261
 Email: Paul.brent@foodstandards.gov.au

Mr Mark SCHIPP
 General Manager
 Animal Products Market Access
 Australian Quarantine & Inspection Service
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858 Canberra ACT 2601 Australia
 Phone: +61 2 6272 5254
 Fax: +61 2 6272 4389
 Email: mark.schipp@daff.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Mag. Dieter JENEWEIN
 Ministry of Health, Family and Youth, Exp
 A1030 Vienna
 Radetzkyst.2
 Berne
 Phone: +43 664 8398030
 Email: dieter.jenewein@agos.at

Dr Erhard HÖBAUS
 Head of Division "Nutrition and Quality Assurance"
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
 Environment and Water Management
 A-1012 Vienna, Stubenring 12
 Phone: + 431 71100-2855
 Fax: +431 71100-2901
 Email: erhard.hoebaus@lebensministerium.at

BAHRAIN - BAHREÏN - BAHREIN

Ms Muna RADHI
 Second Secretary
 Permanent Mission of the Kingdom of Bahrain
 Geneva
 Phone: +41 22 758 9640
 Fax: +41 22758 9650
 Email: info@bahrain-mission.ch

BANGLADESH

Mr Andalib ELIAS
 First Secretary
 Permanent Mission of Bangladesh
 Geneva
 Phone: 022 9068020
 Fax: 022 7384616
 Email: andalib_elias@yahoo.com

Mr Md Mustafizur RAHMAN
 Minister
 Permanent Mission of Bangladesh
 Geneva
 Phone: 022 9068020
 Email: musta66@hotmail.com

BARBADOS - BARBADE

Mrs Emalene MARCUS-BURNETT
 Counsellor
 Permanent Mission of Barbados to the United
 Nations and Other International Organizations
 Geneva
 Phone: 022 791 8500
 Fax: 022 7918509
 Email: emarcus-burnett@foreign.gov.bb

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

M Charles CRÉMER
 Conseiller général
 Service Public Fédéral, Santé publique
 Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
 DG Animaux, Végétaux et Alimentation
 Place Victor Horta, 40 Boîte 10
 Bloc II -7^e étage
 1060 Bruxelles
 Phone: +32 (0) 2 5247371
 Fax: +32 (0) 2 5247399
 Email: codex.be@health.fgov.be

M Marc CORNELIS
 Conseiller général
 Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne
 alimentaire
 DG Politique de contrôle - Relations internationales
 WTC III - 19^eme étage
 Boulevard Simon Bolivar, 30
 1000 Bruxelles
 Phone: +32 2 2083834
 Fax: +32 2 2083823
 Email: marc.cornelis@favv.be

M Johan HALLAERT
 Directeur Politique Alimentaire
 Fédération belge des Industries alimentaires (FEVIA)
 Avenue des Arts, 43
 1040 Bruxelles
 Phone: +32 2 5501760
 Fax: +32 2 5501754
 Email: jh@fevia.be

M Guido KAYAERT
 Vice-President
 Relations with the European Institutions
 Nestle Coordination Center
 Rue de Birmingham, 221
 1070 Bruxelles
 Phone: +32 2 5295330
 Fax: +32 2 5295667
 Email: guido.kayaert@be.nestle.com

M Luc OGIERS
 Directeur
 SPF Economie
 City Atrium C
 Rue de Progrès 50
 1210 Bruxelles
 Phone: 0032 2 2777481
 Fax: 0032 2 277 5304
 Email: luc.ogiers@economie.fgov.be

Mr Dominique TAEYMANS
 Nestle SA
 Phone: +41 221 9244213
 Fax: +41 219244547
 Email: dominique.taeymans@nestle.com

BELIZE - BELICE

Mr Michael DE SHIELD
 Director
 Food Safety Services
 Belize Agricultural Health Authority
 Central Investigation Laboratory
 P.O. Box 181
 Belize City
 Phone: (501) 224 4794
 Fax: (501) 224 5230
 Email: Foodsafety@btl.net

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Mr Karma DORJI
 Executive Director
 Ministry of Agriculture
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority
 P.O. Box. 1071
 Thimphu
 Phone: +975 2 327031
 Fax: +975 2 327032
 Email: Karmadorji@moa.gov.bt

Mr Thuji TSHERING
 Chief Regulatory and Quarantine Officer
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority
 P.O. Box. 1071
 Thimphu
 Phone: +975 2 327031/325790
 Fax: +975 2 327032
 Email: t_tshering@moa.gov.bt

Mr Kinga WANGDI
 Chief Human Resource Officer
 Human Resource Division
 Ministry of Agriculture
 PO Box #1071
 Thimphu
 Bhutan
 Phone: +975 2 335647
 Fax: +975 2 327032
 Email: kin_wangdi@moa.gov.bt

Mr Phuntsho NORBU
 Second Secretary
 Permanent Mission of Bhutan
 17-19 Chemin du Champ d'Anier
 1209 Geneva
 Phone: 07925 38661
 Email: phuntsho.norbu@ties.itu.int

BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZÉGOVINE – BOSNIA Y HERZEGOVINA

Mr Dzemil HAJRIC
 Head of Department
 Food Safety Agency of BIH
 Dr Ante Starcevic B.B.
 88000 Mostar
 Phone: 0038762 330612/00387 36397202
 Fax: 0038736 397206
 Email: hajric@fsa.gov.ba

Ms Anesa KUNDUROVIC
 First Secretary
 Permanent Mission of Bosnia and Herzegovina to the
 United Nations and other International Organizations
 Geneva

BOTSWANA

Dr Charity Kagiso KERAPELETSWE
 Managing Director
 National food Technology Research Centre
 Private Bag 008
 Kanye
 Botswana
 Phone: +267 5442 520
 Fax: +267 5440 713
 Email: charike@naftec.org

Prof Afam Israel JIDEANI
 Director
 Department of Research and Development
 National Food Technology Research Centre
 Private Bag 008
 Kanye
 Botswana
 Phone: +267 5440892
 Fax: +267 5440 713
 Email: afam@naftec.org

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr José Antônio MARCONDES DE CARVALHO
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Federative Republic
 of Brazil to FAO
 Via di Santa Maria dell'Anima, 32
 00186 Rome
 Phone: +39 06 6789 3553
 Fax: +39 06 6839 8802
 Email: jamarcondes@brafao.it

Mr Carlos Henrique ANGRISANI
 Third Secretary
 Ministry of External relations
 Palácio Itamaraty
 Brasília
 Phone: +5561 3411 8927
 Fax: +55 61 3411 8918
 Email: angrisan@mre.gov.br

Mr Felipe Haddock Lobo GOULART
 Second Secretary
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Federative Republic
 of Brazil to FAO
 Via di Santa Maria dell'Anima 32
 00186 Rome
 Phone: +39 06 678 9353
 Fax: +39 06 6839 8802
 Email: fgoulart@brafao.it

Mrs Maria Aparecida MARTINELLI
 Coordinator of the Brazilian Codex Committee
 Inmetro
 Sepn 511, Bloco B
 Edifício Bittar III, 4 Andar
 Brasília- DF Brasil
 CEP 70 750 542
 Phone: +55 61 33402211
 Fax: +55 61 3347 3284
 Email: codexbrasil@inmetro.gov.br

Mr Francisco Frederico Sparenberg OLIVEIRA
 Assessor da Diretoria Executiva
 Brazilian Association of Technical Standards-ABNT
 Rua Minas Gerais, 190 Higienópolis
 01244-010 São Paulo
 Brazil
 Phone: +55 11 30173655
 Fax: +55 11 30173633
 Email: ffsoliveira@abnt.org.br

Mr Carlos Santos AMORIM
 Director de Desenvolvimento e Informação
 Associação Brasileira de Normas Técnicas
 Brasil
 Phone: +55 22 3017 3655
 Fax: +55 11 30173633
 Email: csamorim@abnt.org.br

Dr Antonio Marcos PUPIN
 ABIA Brazilian Association of Food Industries
 Av. Brigadeiro Faria Lima
 1478 11º andar
 São Paulo SP Brazil
 CEP 01451 008
 Phone: +41 21 924 4277
 Fax: +41 21 924 4547
 Email: marcos.pupin@nestle.com

Mr Antonio MANTOAN
 Regulatory Affairs Associate Director
 ABIA
 Av. Brigadeiro Faria Lima 1478
 São Paulo SP Brazil
 CEP 01451 008
 11. andar
 Phone: +55 11 30301353
 Email: antonio.mantoan@bms.com

Mrs Antonia Maria AQUINO
 Manager of Especial Products
 Agência Nacional de Vigilância Sanitária (ANVISA)
 SEPn Av. W3 Norte QD
 511 Bloco A Edifício Bittar II
 Brasília DF
 Brasil
 CEP 70770502
 Phone: +55 61 448 6289
 Fax: +55 61 448 6472
 Email: antonia.maria@anvisa.gov.br

Mrs Denise de Oliveira RESENDE
 National Health Surveillance Agency (ANVISA)
 SEPn 511, Bloco A Edifício Bittar II
 Brasília DF Brasil
 CEP 70770502
 Phone: +55 61 3448 6091
 Fax: +55 61 3448 6274
 Email: denise.resende@anvisa.gov.br

Ms Patrícia Oliveira PEREIRA
 Specialist in Regulation and Health Surveillance
 Brazilian Health Surveillance Agency
 SEPn 515 Bloco B
 Edifício Ômega, 4º Andar, sala 03 NAINT
 Brasília-DF Brazil
 CEP 70770 502
 Phone: +55 61 3448 1078
 Fax: +55 61 3448 1089
 Email: patricia.pereira@anvisa.gov.br

Mr Alexandre PONTES
Codex Manager - MAPA
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Block D
Edifício Sede-Sala 347
70 043-900-Brasília, DF
Phone: +55 61 32182416
Fax: +55 61 32254738
Email: alexandre.pontes@agricultura.gov.br

Mr Guilherme Antônio da COSTA JÚNIOR
General Coordinator for WTO Negotiations
Secretariat of Agribusiness International Relations
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco "D" - Edifício
Sede-Sala 347
70 043-900-Brasília, DF
Brazil
Phone: +55 61 3218 2834/2322
Fax: +55 61 3225 4738
Email: guilherme.costa@agricultura.gov.br

Mr Sergio Aguiar VIANA
First Secretary
Permanent Representation of Brazil
71, Av. Louis-Casari
1216 Geneva
Switzerland P.O.Box 165
Phone: +4122 022 929.0900
Fax: +4122 788-2505
Email: sviana@delbrasgva.org

Mr Rodrigo Lobato ALMEIDA
Foreign Trade Analyst
Esplanada dos Ministerios
Brasilia DF
Phone: 55 61 21097849
Fax: 55 61 21097280
Email: rodrigo.almeida@desenvolvimento.gov.br

Mrs Yane SANSEVERO DE CARVALHO
Specialist in Regulation and Health Surveillance
ANVISA National Health surveillance
SEPN 515 Bl.B.
Edifício Omega
4º andar Sl 3
Phone: 55 (61) 3448 5078
Email: yane.carvalho@anvisa.gov.br

Mr Rogerio de Oliveira CORRÊA
Researcher
INMETRO - Brazilian Institute of Metrology,
Standardization and Industrial Quality
Phone: +55 21 25632767
Fax: +55 21 25026542
Email: rocorea@inmetro.gov.br

BRUNEI DARUSSALAM – BRUNÉI DARUSSALAM

Mr Janin ERIH
Ambassador
Permanent Representative
Permanent Mission of Brunei Darussalam
Geneva
Phone: 022 929 8240
Fax: 022 7885230
Email: mission.brunei@ties.itu.int

Mr Akustina MORNI
Second Secretary
Permanent Mission of Brunei Darussalam
Geneva
Phone: 022 929 8240
Fax: 022 788 5230
Email: mission.brunei@ties.itu.int

BULGARIA - BULGARIE

Mr Petko DRAGANOV
Ambassador
Permanent Representative to the United Nations
Office
16 ch des Crêts-de-Pregny
1218 Grand-Saconnex
Geneva
Phone: +41 22 798 0300
Fax: +41 22 7980302
Email: petko.draganov@gmail.com

Mrs Dessislava PARUSHEVA
Second Secretary
Permanent Mission of the Republic of Bulgaria to the
UNOG
16 ch des Crêts-de-Pregny
1218 Grand-Saconnex
Geneva
Phone: +41 22 798 0300
Fax: +41 22 798 0302
Email: d.parusheva@mission-bulgarie.ch

BURKINA FASO

Mrs Nebie ALINE
Attaché
Mission Permanente du Burkina Faso
7-9 Ch Louis Durant 119 CP
1211 Genève
Phone: 022 734 6330
Fax: 022 734 6331
Email: nebie_aline@yahoo.fr

BURUNDI

Mr Alain Aime NYAMITWE
First Counsellor
Permanent Mission of Burundi
Geneva
Phone: 022 7327705
Email: alaime31@yahoo.com

Mr Emmanuel NDABISHURIYE
 Second Counsellor
 Permanent Mission of Burundi
 rue de Lausanne 44
 CH-1201
 Geneva
 Phone: 022 7327705
 Fax: 022 732 7734
 Email: ndariye@yahoo.fr

CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Mr Suon SUN
 Ambassador
 Permanent Mission of the Kingdom of Cambodia to
 the United Nations Office, the World Trade
 Organization and other International Organizations
 Geneva
 Phone: 022 7887773
 Fax: 022 7887774

Mr Sokhan LONG
 Second Secretary
 Permanent Mission of the Kingdom of Cambodia to
 the United Nations Office, the World Trade
 Organization and other International Organizations
 Geneva
 Email: sokhanlong@yahoo.com

Mrs Eat SONISA
 Third Secretary
 Permanent Mission of the Kingdom of Cambodia to
 the United Nations Office, the World Trade
 Organization and other International Organizations
 Geneva
 Phone: 022 7887779
 Fax: 022 7887774
 Email: e.sonisa@yahoo.com

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Mr Medi MOUNGUI
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Cameroon
 Via Siracusa, 4-6
 00161 Rome
 Phone: +39 06 4403644
 Fax: +39 06 4403644
 Email: medimoungui@yahoo.fr

M Daniel SIBETCHEU
 Directeur de la Promotion de la Santé
 Ministère de la Santé Publique
 Yaoundé
 Phone: 00237 22226628
 Fax: 00237 22222117
 Email: dsibetcheu@yahoo.fr

M Boniface Charles BOOTO À NGON
 Directeur de la Normalisation
 Ministère de l'industrie, des mines et du
 développement technologique
 Yaoundé
 Phone: 00237 99937621
 Fax: +222 24 64
 Email: bootangon@yahoo.fr

M Roger NGAMBIA FUNKEU
 Chef de service de la santé publique vétérinaire et de
 la protection des consommateurs
 Ministère de l'élevage des pêches et des industries
 animales
 Yaoundé
 Phone: +23 777 958001
 Email: ngafuro@yahoo.com

POUEDOGO
 Chargé d'Études
 Service du Premier Ministre
 Yaoundé
 Phone: +00237 99897733
 Email: pouedo@yahoo.com

M Moïse Theophile AKOA ZANG
 Direction de la Protection du Consommateur
 Ministère du commerce
 Yaoundé
 Phone: 00 (237) 99541567
 Fax: 00 (237) 22220479
 Email: akoazangmt@yahoo.fr

CANADA - CANADÁ

Ms Janet BEAUVAIS
 Director-General
 Food Directorate
 Health Canada
 251 Frederick Banting Driveway
 Room E237, Address Locator 2202E
 Ottawa, Ontario, K1A 0K9
 Phone: +613 957-1821
 Fax: +613 957-1784
 Email: janet_beauvais@hc-sc.gc.ca

Ms Debra BRYANTON
 Executive Director
 Food Safety Directorate
 Canadian Food Inspection Agency
 149 Cleopatra Drive
 Ottawa, Ontario, K1A 0Y9
 Phone: +613 221-7155
 Fax: +613 221-7295
 Email: dbryanton@inspection.gc.ca

Mr Ron BURKE
 Head, Office of the Codex Contact Point for Canada
 Food Directorate, Health Canada
 200 Tunney's Pasture Driveway
 Room 2395 (0702C1)
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2
 Phone: +613 957 1748
 Fax: +613 941 3537
 Email: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

Mr Allan MCCARVILLE
Senior Advisor, Codex
Office of the Codex Contact Point for Canada
Food Directorate, Health Canada
200 Tunney's Pasture Driveway
Room 2394 (0702C1)
Ottawa, Ontario, K1A 0L2
Phone: +613 957 0189
Fax: +613 941 3537
Email: allan_mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand GAGNON
Deputy Director
International Coordination
Canadian Food Inspection Agency
49 Camelot Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0Y9
Phone: +613 221 1344
Fax: +613 221 1384
Email: bgagnon@inspection.gc.ca

Mr Karl DUPUIS
Deputy Director
Multilateral Technical Trade Issues Division
Agriculture and Agri-Food Canada
Sir John Carling Building
930 Carling Ave., 10th Floor
Room 10109
Ottawa, Ontario, K1A 0C5
Phone: +613 759 7660
Fax: +613 759 7503
Email: dupuisk@agr.gc.ca

Ms Callie STEWART
Deputy Director
Technical Barriers and Regulations Division
Foreign Affairs and International Trade Canada
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
Phone: (613) 944 8998
Email: callie.stewart@international.gc.ca

Dr Réjean BOUCHARD
Assistant Director
Policy and Dairy Production
Dairy Farmers of Canada
75 Albert Street, Suite 1101
Ottawa, Ontario, K1P 5E7
Phone: +613 236 9997
Fax: +613 236 0905
Email: rejeanb@dfc-plc.ca

Mrs Margherita MARCONE
Assistant Director Policy and Law
Dairy Farmers of Canada
75 Albert, Suite 1101
Ottawa
Ontario K1P 5E7
Phone: +(613) 236 9997
Fax: +(613) 236 0905
Email: mmrcon@dfc-plc.ca

CHILE - CHILI

Sr Gonzalo RIOS KANTOROWITZ
Ing. Agrónomo
Jefe Negociaciones Multilaterales
Servicio Agrícola y Ganadero
Ministerio de Agricultura
Av. Bulnes 140
Santiago
Chile
Phone: +56 2 3451581
Fax: +56 2 3451578
Email: gonzlo.rios@sag.gob.cl

Sra. Antonieta URRUTIA ANABALON
Unidad Negociaciones Multilaterales
Servicio Agrícola y Ganadero
Ministerio de Agricultura
Av. Bulnes 140
Santiago
Chile
Phone: +56 2 3451585
Fax: +56 2 3451578
Email: antonieta.urrutia@sag.gob.cl

Mr Felipe LOPEANDIA
Counsellor
Permanent Mission to the WTO
Geneva
Phone: +00229180084
Email: felipe.lopeandia@misionchileomc.ch

Sra. Maya Alejandra FERNANDEZ ALLENDE
Asesora Unidad de Medidas Sanitarias y
Fitosanitarias
Dirección Ministerio de Relaciones Exteriores
Teatinos 180
Santiago
Chile
Phone: +562 8275249
Fax: +56 2 3809494
Email: mfernandez@direcon.cl

CHINA - CHINE

Mr WANG Yunhao
Director-General
Department of Market and Economy Information
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli, Beijing 100026
P.R. CHINA
Phone: +86 10 64193179
Fax: +86 10 64193315
Email: wangyunhao@agri.gov.cn

Mr LIU Song Tao
Program Officer
Bureau of Health Supervision of MOH, P.R.China
1# Xi Zhi Men Wai Nan Lu
Beijing, 100044
Phone: 8610-68792404
Fax: 8610-68792408
Email: liust@moh.gov.cn

Mr XU Jianjun
Senior Engineer/PhD
China National Institute of Standardization (CNIS)
No. 4, Zhichun Road, Haidian District
Beijing 100088, P.R. China
Phone: +86-10-58811648
Fax: +86-10-58811641
Email: xujj@cnis.gov.cn

Dr LEE Siu Yuen
Assistant Director (Food Surveillance & Control)
Centre for Food Safety,
Food and Environmental Hygiene Department,
45/F, Queensway Government Offices,
66 Queensway, Hong Kong
Phone: (852) 2867 5511 / 6392 8313
Fax: (852) 2521 9527
Email: siuyuenlee@feh.d.gov.hk

Mr CHEN Zongmao
Academician
Chinese Academy of Agricultural Sciences
No.1, Yungi Road, Hangzhou/Zhejiang 310008
P.R. CHINA
Phone: +86 571 8665 0100
Fax: +86 571 8665 0056
Email: zmchen2006@163.com ; ccprc@agri.gov.cn

Mr CHEN Junshi
Professor
National Institute of Nutrition and Food Safety
China CDC
Ministry of Health
29, Nanwei Road, Xuanwu District
100050 Beijing
P.R. China
Phone: +8610-83132922
Fax: +8610-83132922
Email: jshchen@ilsichina.org

Mr YE Anping
Division Director
Department of International Cooperation
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli, Beijing 100026
P.R. China
Phone: +86 10 64193339
Fax: +86 10 65003621
Email: yeanping@agri.gov.cn

Mr QIN Dechao
Division Director
Department of Veterinary, Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli, Beijing 100026
P.R. China
Phone: +86 10 64192842
Fax: +86 10 64191652
Email: qindechao@agri.gov.cn

Mr DONG Yichun
Division Director
China Institute of Veterinary Drugs Control
8 Nandajie Zhongguancun
100081 Beijing
P.R. China
Phone: +86 10 62103939
Fax: +86 10 62103939
Email: dongyichun@ivdc.gov.cn

Mr SONG Wencheng
Scientist
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
Room 902, No. 18 Maizidian Street, Chaoyang
District
100125, Beijing
P. R. China
Phone: +86 10 6419 4255
Fax: +86 10 6419 4252
Email: songwencheng@agri.gov.cn

Mr XU Xuewan
Engineer
Development Center of Science and Technology,
Ministry of Agriculture
18 Maizidian Street, Chaoyang District
100026 Beijing
P.R. China
Phone: +86 10 64195082
Fax: +86 10 64194550
Email: xuxuewan@agri.gov.cn

Mr ZHANG Jinjing
Deputy Director-General
Department of Food Safety Coordination
State Food and Drug Administration
A38 Beilishilu
100810 Beijing
P.R. China
Phone: 0086-10-88330510
Fax: 0086-10-88375509
Email: jjzh26@yahoo.com

Mrs GAO Xiaoqiang
Division Director
National Center for Health Inspection and
Supervision
No.32 Beisiantiao Jiaodaokou
Dongcheng District
Beijing
P.R. China
Phone: 010-60407878-2216
Fax: 010-64047878-2152
Email: biaozyhunchu204@sina.com

Ms LIU Xiumei
 Professor
 National Institute of Nutrition and Food Safety
 China CDC
 Ministry of Health
 7, Panjiayuan Nanli, Chaoyang District
 100021 Beijing
 P.R. China
 Phone: 8610-67770158
 Fax: 8610-67711813
 Email: xmliu01@yahoo.com.cn

Ms ZHAO Yigfang
 Official
 General Administration of Quality Supervision,
 Inspection and Quarantine of the People's Republic
 of China (AQSIQ)
 No. 9 Madian East Rd, Haidian District
 Beijing
 P.R. China
 Phone: +86-10-82262019
 Fax: +86-10-82260175
 Email: zhaoyf@aqsiq.gov.cn

Mr GU Shaoping
 Division Director
 Certification and Accreditation Administration of
 People's Republic of China
 9# Madian East Road, Tower B, Haidian District
 100088 Beijing
 P.R. China
 Phone: +86-10-822692680
 Fax: +86-10-82260755
 Email: xujj@cnis.gov.cn

Ms SHAM Iona
 Administrative Officer (Centre for Food Safety)
 Centre for Food Safety,
 Food and Environmental Hygiene Department
 45/F, Queensway Government Offices
 66 Queensway
 Hong Kong
 Phone: (852) 2867 5454 / 6795 6414
 Fax: (852) 2526 8279
 Email: ihtsham@feh.d.gov.hk

Mr MAO Xuedan
 Assistant Researcher
 National Institute of Nutrition and Food Safety
 China CDC
 Ministry of Health
 7 Panjiayuan Nanli
 Chaoyang District
 100021 Beijing
 P.R. China
 Phone: +8610-67791259
 Fax: +8610-67711813
 Email: maoxuedan@163.com

Mr WANG Xiao Ying
 Permanent Mission of the People's Republic of
 China
 Geneva

Mr TENG Fei
 Attaché
 Permanent Mission of the People's Republic of
 China
 Geneva

COLOMBIA - COLOMBIE

Sr Javier MUÑOZ IBARRA
 Profesional Especializado
 Ministerio de Comercio, Industria y Comercio
 Calle 28 No. 13 A-15 Piso 3
 Bogotá D.C.
 Phone: +57 1 6 06 7676
 Fax: +57 1 2410480
 Email: jmunoz@mincomercio.gov.co

COSTA RICA

Sra. Laura THOMPSON
 Embajador
 Representante Permanente
 Misión Permanente de Costa Rica Butini
 1202 Ginebra
 11, rue
 Ginebra
 Phone: 022 731 2587
 Fax: 022 731 2069
 Email: laura.thomson@ties.itu.int

Sra. Eugenia María GUTIÉRREZ RUIZ
 Ministro Consejero
 Misión Permanente de Costa Rica
 11 rue Butini
 1202 Ginebra
 Phone: 022 731 2587
 Fax: 022 731 2069
 Email: eugenia.gutierrez@ties.itu.int

Sr Orlando MUÑOZ HERNÁNDEZ
 Secretaría Técnica del Comité Nacional
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio
 Edificio IFAM en Moravia, del antiguo Colegio
 Lincoln 100 oeste, 100 sur y 200 oeste
 San José
 Phone: (506) 2235 2700 ext 247
 Fax: (506) 2297 1439
 Email: infocodex@meic.go.cr/omunoz@meic.go.cr

CÔTE D'IVOIRE

Dr Narcisse EHOUSSOU
 Président
 Comité National du Codex Alimentarius
 Abidjan
 Phone: +225 21 353349
 Email: narcehoussou@yahoo.fr

CUBA

Sra. Hortensia Nancy FERNÁNDEZ RODRÍGUEZ
 Directora General de NC
 Doctora en Ciencias
 Oficina Nacional de Normalización (NC)
 Punto de Contacto de Cuba ante del Codex
 Calle E No. 261 entre 11 y 13
 Vedado, Plaza
 Ciudad de la Habana 10400
 Cuba
 Phone: +537 830 0879
 Fax: +537 836 8048
 Email: nancy@ncnorma.cu

Sra. Iliana Milagros MONTERO PACHECO
 Directora CNICA-MINAL
 Centro Nacional de Inspeccion de la Calidad
 Avenida Boyeros Km 3½
 4904 Esq. Crucero Armada Cerro
 Cuba
 Phone: +648 7143
 Fax: +642 7166
 Email: ileana@cnica.cu
 nc@ncnorma.cu

Sra. Kirenia HIERREZUELO VERDECIA
 Ing. Industrial Especialista
 Dirección de Regulaciones Técnicas y de Calidad
 Ministerio de Comercio Exterior
 Infanta No.16 esq.23
 Vedado
 Ciudad de la Habana
 Phone: 834 0454
 Fax: 838 0454
 Email: kirenia.hierrezuelo@mincex.cu

Sr Gabriel LAHENS ESPINOSA
 Director de Relaciones Técnicas y Calidad
 Ministerio de Comercio Exterior
 Infanta No.16 esquina 23
 Vedado
 Ciudad de la Habana
 Cuba
 Phone: +8380364
 Fax: +8380456
 Email: gabriel.lahens@mincex.cu
 nc@ncnorma.cu

Sra. Marlen de la Caridad ALFONSO LORENZO
 MSC en Ciencias
 ICINAZ
 Carretera CUJAE Km 2½ Boyeros
 Ciudad de la Habana
 Cuba
 Phone: +2602366
 Fax: +2609549
 Email: marlen.alfonso@icinaz.minaz.cu
 nc@ncnorma.cu

Sr Pastor PONCE CEBALLO
 Doctor en Ciencias
 Centro Nacional de Sanidad Agropecuaria
 Carretera de Jamaica y Autopista Nacional San José
 de las Lajas Prov. Habana
 Cuba
 Phone: 047 863145
 Fax: 047 86 1104
 Email: pastor@censa.edu.cu
 nc@ncnorma.cu

Ms Mariela RAMOS MILANÈS
 Superior Analist
 Ministry of Fisheries
 5ta Avenida # 546
 Barlovento Playa
 Phone: 209 7294
 Fax: 209 7294
 Email: mramos@mip.telemar.cu

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Mrs Phrosso HADJILUCA
 Senior Industrial Extension Officer
 Ministry of Commerce, Industry and Tourism
 6 Andrea Araouzou
 1421 Nicosia
 Phone: +357 867167
 Fax: +357 223 75120
 Email: phodjiluca@mcit.gov.cy

Mr Ioannis KARIS
 Deputy General Manager
 Cyprus Organization for Standardization (CYS)
 Limassol Avenue and Kosta Anaxagora 30
 2014 Nicosia Cyprus
 Phone: +357 22 411413
 Fax: +357 22 411 433

CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - REPÚBLICA CHECA

Mr Jindrich FIALKA
 Director
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17, Prague
 Czech Republic
 Phone: +420 221 812465
 Fax: +420 222 314117
 Email: jindrich.fialka@mze.cz

Mr Martin STEPANEK
 Deputy Director
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17, Prague
 Czech Republic
 Phone: +420 221 812838
 Fax: +420 222 314 117
 Email: martin.stepanek@mze.cz

Mr Leos CELEDA
 Director
 State Veterinary Administration of the CR
 Slezska 7
 120 56
 Prague 2
 Phone: +420 227 010 138
 Fax: +420 227 010 193
 Email: l.celeda@svscr.cz

Mr Tomas SLUNECKO
 Attaché for Agriculture
 Permanent Representation of the Czech Republic to
 the European Union
 15, rue CAROLY
 B-1050 Brussels
 Phone: +32 02 2139274
 Fax: +32 02 2139184
 Email: Tomas_sluncko@mzv.cz

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF
 KOREA –
 RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE
 DE CORÉE –
 REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE
 COREA**

Mr HAN Byong Man
 President
 Academy of Health and Food Science
 Pyongyang
 Fax: 850 2 381 4605
 Email: ksctc151@co.chesin.com

Mr O Chol Jun
 Director of Science
 Department of Health and Food Agency
 Academy of Health and Food Science
 Pyongyang
 Fax: 850 2 381 4605
 Email: ksctc151@co.chesin.com

Mr IL YU Song
 Researcher
 Academy of Health and Food Science
 Pyongyang
 Fax: 850 2 381 4605
 Email: ksctc151@co.chesin.com

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO -
 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO -
 REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO**

M Jean-Marie OLENGA YUMA
 Chef de Bureau Grandes Endémies
 Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et élevage
 Ministère de l'Agriculture et du développement rural
 Croisement Blvd du 30 Juin et Batetela
 B.P. 8722
 Kinshasa-Gombe
 Phone: +243 998867155
 Email: jm_olga@yahoo.fr

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr Knud ØSTERGAARD
 Head of Division
 Danish Veterinary and Food Administration
 Mørkhøj Bygade 19
 DK-2860 Søborg
 Phone: +45 33956120
 Fax: +45 33 956001
 Email: koe@fvst.dk

Ms Jytte KJÆRGAARD
 Head of Section
 Danish Veterinary and Food Administration
 Mørkhøj Bygade 19
 DK-2860 Søborg
 Phone: +45 33 956233
 Fax: +45 33 956001
 Email: jk@fvst.dk

Mrs Linda JENSEN
 Chief Consultant, Food Scientist
 Danish Meat Association
 Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V
 Denmark
 Phone: +45 33 732500
 Fax: +45 33 931023
 Email: LMJ@danishmeat.dk

Mr Jørgen Hald CHRISTENSEN
 Food Quality Director
 Danish Dairy Board
 Frederiks Allé 22
 DK-8000 Århus C
 Denmark
 Phone: +45 873 12186
 Fax: +45 873 12001
 Email: jhc@mejeri.dk

Mrs Susanne KOFOED
 Chief Consultant
 The Danish Agricultural Council
 Axelborg, Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V
 Denmark
 Phone: +45 33 394000
 Fax: +45 33 394150
 Email: sko@agriculture.dk

**DOMINICAN REPUBLIC –
 RÉPUBLIQUE DOMINICAINE –
 REPÚBLICA DOMINICANA**

Sr Homero Luis HERNÁNDEZ SÁNCHEZ
 Embajador
 Representante Permanente
 Misión Permanente de la República Dominicana ante
 la Oficina de las Naciones Unidas y Organismos
 Internacionales
 Ginebra

Sra. Matilde VÁSQUEZ CABRAL
 Subsecretaría de Estado de Salud en Nutrición
 Secretaría de Estado de salud Pública y Asistencia
 Social (SESPAS)
 Av. H. Hernández Esq.
 Av. Tiradentes, 2 DA
 Planta
 Santo Domingo
 Phone: +809 565 3644
 Fax: +809 541 0382
 Email: codexsespas@yahoo.com
 codexsespas@gmail.com

Sr Carlos SEGURA
 Ministro Consejero
 Misión Permanente de la República Dominicana ante
 la Oficina de las Naciones Unidas y Organismos
 Internacionales
 Ginebra

ECUADOR - ÉQUATEUR

Sr Diego Fernando CAICEDO PINOARGOTE
 Misión Permanente del Ecuador ante la OMC
 Ginebra
 Phone: 022 731 5289
 Fax: 022 731 8391
 Email: dcaicedo@mrrree.gov.ec

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr Sameh SHOUKRY
 Ambassador
 Permanent Representative
 Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt to
 the United Nations Office and Other International
 Organizations
 Geneva

Mr Mohamed Fahmy SADDEK
 Vice President
 Central Egyptian Society for Consumer Protection
 24 Fawzy El-Motaey St.,
 Nasr City
 Cairo
 Phone: +202 2960 8697
 Fax: +202 24198140
 Email: ilsil@gega.net

Mr Ahmed Saleh Mohamed ALY
 Chairman of Quality Control and Research Sector
 El-Sawah
 Ameriya
 Cairo
 Phone: +202 22845737
 Fax: +202 228 45728
 Email: food_industries@yahoo.com

Mr Omar SHALABY
 First Secretary
 Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt to
 the United Nations Office and Other International
 Organizations
 Geneva
 Phone: 022 731 6537
 Fax: 022 738 4415

Mr Amin MELEIKA
 Deputy Permanent Representative
 Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt to
 the United Nations Office and Other International
 Organizations
 Geneva

Mr Emil SALAMA
 Senior Researcher
 Central Laboratory of Residue Analysis of pesticides
 and Heavy Metals in Food
 Ministry of Agriculture
 Agriculture Research Centre
 7, Nadi El Seid Street, postal Code #12311
 Dokki, Cairo
 Phone: +202 37601395
 Fax: +202 3761 1216
 Email: emil.salama@hotmail.com

Mr Kamel Darwish KAMEL
 Senior Food Standards Specialist
 Egyptian Organization for Standardization and
 Quality (EOS)
 16 Tadreeb El-Modarrebeen str.,
 Ameriya
 Cairo
 Phone: +202 22845531
 Fax: +202 228 45504
 Email: moi@idsc.net.eg

Mr Ahmed Abdel Aziz GABALLA
 Scientific and Regulatory Affairs Manager
 Atlantic Industries
 Free Zone
 Nasr City
 Cairo
 Phone: +202 22767138
 Fax: +202 22718826
 Email: agaballa@mena.ko.com

Mr Shahat SELIM
 Technical Operation Manager
 Chamber of Food Industries
 1195, Kournish El-Nil
 Cairo
 Phone: +202 257 48627
 Fax: +202 25748312
 Email: selim_sh2002@egyfcfi.org.eg

Ms Fatma Mostafa REYAD
 Food Standards Department Manager
 Egyptian Organization for Standardization and
 Quality EOS
 16, Tadreeb El-Modarrebeen St,
 Ameriya
 cairo
 Phone: +202 22845531
 Fax: +202 22845502
 Email: moi@idsc.gov.eg

Mr Nabih Abdel Hamid IBRAHIM
 Director
 Food Safety Information Center
 9 Gamaa Street
 Giza
 Phone: +202 35735375
 Fax: +202 35712049
 Email: drnabih@internetegypt.com

Mr Yehia EL-SAMRAGY
 Ain Shams University
 P.O. Box 5823
 Heliopolis West 11771
 Cairo, Egypt
 Phone: +202 46103822
 Fax: +202 46103822
 Email: elsamragy@hotmail.com

Mr Mohamed Ahmed IBRAHIM
 Third Secretary
 Egyptian Commercial Office
 Mission of Egypt
 Geneva
 Phone: 022 7322248
 Fax: 022 7316828
 Email: geneva.tamseel-ccs@ccs.gov.eg

EL SALVADOR

Sr Byron Fernando LARIOS LÓPEZ
 Embajador
 Representante Permanente
 Misión Permanente de El Salvador ante las Naciones
 Unidas y Los Organismos Internacionales
 Ginebra

Sra. Carmen Elena CASTILLO-GALLANDAT
 Ministro Consejero
 Misión Permanente de El Salvador ante las Naciones
 Unidas y Los Organismos Internacionales
 Ginebra

Sra. Evelyn DE VANEGAS
 Jefe Dpto. Normalización, Metrología, Certificación
 de la Calidad
 Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología
 (CONACYT)
 Colonia Medica Pasaje Dr Guillermo Rodríguez
 Pacas y Ave.
 Dr Emilio Alvarez No. 51
 San Salvador
 Phone: (503) 2234 0411
 Fax: (503) 2234 8416
 Email: evanegas@conacyt.gob.sv

ESTONIA - ESTONIE

Mrs Katrin LÕHMUS
 Senior Officer
 Ministry of Agriculture
 Lai 39/41
 Tallinn 15056
 Estonia
 Phone: +372 6256509
 Fax: +372 6256210
 Email: katrin.lohmus@agri.ee

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) – COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Mr Michael SCANNELL
 Advisor to Director
 European Commission
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO)
 Rue Froissart 101 (2/54)
 B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 299 3364
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: Michael.scannell@ec.europa.eu

Dr Jérôme LEPEINTRE
 Acting Head of Unit
 European Commission
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO)
 Rue Froissart 101 (2/62)
 B-1040 Bruxelles
 Phone: +32 2 299 3701
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: jerome.lepeintre@ec.europa.eu

Dr Eva ZAMORA ESCRIBANO
 Administrator
 European Commission
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO)
 B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 299 8682
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: eva-maria.zamora-escrIBANO@ec.europa.eu

Mr Risto HOLMA
 Administrator
 European Commission
 Rue Froissart 101 (2/62)
 B-1040 Bruxelles
 Phone: +32 2 299 8683
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: risto.holma@ec.europa.eu

Ms Marta SOBIEAJ
 Administrator
 European Commission
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 292 1432
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: marta.sobieraj@ec.europa.eu

Mr Miguel Angel GRANERO ROSELL
 Feed Unit
 European Commission
 Health and Consumers Directorate-General
 (SANCO)
 B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 295 8110
 Fax: +32 2 298 1302
 Email: miguel-angel.granero.rosell@ec.europa.eu

Mr Matti RAJALA
 Minister Counsellor
 European Commission Delegation
 66, Rue du Grand Pré
 1211 Geneva
 Switzerland
 Phone: +41 22 9182275
 Fax: +41 22 7342236
 Email: matti.rajala@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Mr Veli-Mikko NIEMI
 Director of Food Safety
 Department of Food and Health
 Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O. Box 30
 00023 Government, Finland
 Phone: +358 9 1605 2211
 Fax: +358 9 1605 3338
 Email: veli-mikko.niemi@mmm.fi

Ms Anne HAIKONEN
 Counsellor, Legal Affairs
 Department of Food and Health
 Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O. Box 30
 00023 Government, FINLAND
 Phone: +358-9 1605 2786
 Fax: +358-9 1605 3338
 Email: anne.haikonen@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Mme Roseline LECOURT
 Chargée de Mission
 Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
 DGCCRF - Télédéc 051
 59, boulevard Vincent Auriol
 75703 PARIS Cedex 13
 France
 Phone: +00 33 144 973473
 Fax: +00 33 144 973037
 Email: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

M Pascal AUDEBERT
 Point de Contact du Codex alimentarius en France
 Premier Ministre -Secrétariat général aux affaires
 européennes (SGAE)
 Secteur AGRAP
 2, boulevard Diderot
 75572 Paris Cedex 12
 Phone: +33 144 871603
 Fax: +33 144 871604
 Email: sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr
 pascal.audebert@sgae.gouv.fr

M Jean-Pierre ORAND
 Chef du bureau des accords multilatéraux sanitaires
 et phytosanitaires
 Direction Générale de l'Alimentation
 Ministère de l'agriculture et de la pêche
 251 rue de Vaugiraud
 75732 Paris Cedex 15
 Phone: +33 1 49 558395
 Fax: +33 1 49 554462
 Email: jean-pierre.orand@agriculture.gouv.fr

Prof Dominique BUREL
 Secrétaire général
 CNIEL
 42, rue de Châteaudun
 75314 Paris Cedex 09
 Phone: +33 0149707105
 Fax: +33 0142 806345
 Email: secretaf@cniel.com

Mme Annie LOCH
 DANONE Directeur Affaires Réglementaires
 17 boulevard Haussmann
 75009 PARIS
 Phone: +33 1 44 352432
 Fax: +33 1 44 352469
 Email: annie.loch@danone.com

Mme Annick MOREAU
 Administrateur
 Chambre Syndicale des Eaux Minérales
 38 rue des Mathurins 75008
 Paris
 Phone: +33(0) 603356401
 Fax: +33(0) 4507 56744
 Email: annick.moreau@danone.com

M Eric DOULAT
 Directeur
 Strategie affaires reglement et Scientifiques
 Groupe DANONE
 RD 128 - 91767
 Palaiseau Cedex
 Paris
 Phone: 33 (0) 1 69357502
 Fax: 33 (0) 1 69357683
 Email: eric.doulat@danone.com

Mr Kari TÖLLIKKO
 Principal Administrator
 General Secretariat of the Council of the European
 Union
 The German Presidency
 175 Rue de la Loi
 1048 Bruxelles
 Phone: +32 2 281 7841
 Fax: +32 2 281 6198
 Email: karitollikka@consilium.europa.eu

Ms Rose Marie ELFQUIST
 Secretary
 General Secretariat of the Council of the European Union
 The German Presidency
 175 Rue de la Loi
 1048 Bruxelles
 Phone: +32 2 281 9508
 Fax: +32 2 281 7928
 Email: rosemarie.elfquist@consilium.europa.eu

GEORGIA - GÉORGIE

Mr Giorgi GORGILADZE
 Permanent Representative of Georgia to the United Nations Office and Other International Organizations
 Geneva
 Switzerland

Mr Malkhaz KAKABADZE
 Adviser
 Permanent Mission of Georgia to the United Nations Office and Other International Organizations
 Geneva
 Switzerland

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mr Bernhard KUEHNLE
 Director-General
 Food Safety and Veterinary Affairs
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer Protection
 Rochusstraße 1
 53123 Bonn
 Phone: +49 228 5293542
 Fax: +49 228 5293341
 Email: AL3@bmelv.bund.de

Mr Gerhard BIALONSKI
 Head of Unit
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer Protection
 Rochusstraße 1
 D-53123 Bonn
 Phone: +49(0)228-529 4651
 Fax: +49(0)228-529 4943
 Email: 314@bmvvl.bund.de

Mr Michael HAUCK
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer Protection
 Mauerstraße 29-32
 D-10117 Berlin
 Phone: +49 (0) 30 20063263
 Fax: +49 (0) 30 20063273
 Email: codex.germany@bmelv.bund.de

Dr Rolf GROSSKLAUS
 Director and Professor
 Federal Institute for Risk Assessment (BfR)
 Thielallee 88-92
 D-14195 Berlin
 Phone: +49 (03) 8412 3230
 Fax: +49 (03) 8412 3715
 Email: rolf.grossklaus@bfr.bund.de

Dr Michael PACKERT
 Südzucker AG Mannheim/Ochsenfurt
 Gottlieb-Daimler Str.10
 D-68165 Mannheim
 Phone: +49 (0) 621 421573 (571)
 Fax: +49 (0) 621 421574
 Email: michael.packert@suedzucker.de

Mr Kari TÖLLIKKO
 Principal Administrator
 General Secretariat of the Council of the European Union
 The German Presidency
 175 Rue de la Loi
 1048 Bruxelles
 Phone: +32 2 281 7841
 Fax: +32 2 281 6198
 Email: karitollikka@consilium.europa.eu

Ms Rose Marie ELFQUIST
 Secretary
 General Secretariat of the Council of the European Union
 The German Presidency
 175 Rue de la Loi
 1048 Bruxelles
 Phone: +32 2 281 9508
 Fax: +32 2 281 7928
 Email: rosemarie.elfquist@consilium.europa.eu

GHANA

Prof. Samuel K. SEFA-DEDEH
 Dean
 Faculty of Engineering Sciences
 University of Ghana
 Accra
 Ghana
 Phone: +233 277 533090
 Email: sefad@ug.edu.gh

Mrs Charlotte Afi OHENE-MANU
 Deputy Executive Director
 Ghana Standards Board
 P.O. Box MB-245
 Accra
 Ghana
 Phone: +233 21 501939
 Fax: +233 21 500231
 Email: cohene-manu@ghanastandards.org

Mr John OPPONG-OTOO
 Assistant Scientific Officer
 Ghana Standards Board
 P.O. Box 245
 Accra
 Phone: +233 243 785375
 Fax: +233 21 500231
 Email: nanapong23@yahoo.com

Mr John ODAME-DARKWA
Deputy Chief Executive
Food and Drugs Board
Box CT 2783
Cantonment
Accra
Phone: 222 21 233200

Ms Pearl AKIWUMI SIRIBOE
Legal Advisor
Food and Drugs Board
Accra

Mr Kofi AMENYAH
Minister Counsellor/Commercial
Permanent Mission of Ghana
56, rue de Mollebeau
1209 Geneva
Phone: 022 9190450
Fax: 022 7349161
Email: kofiamenyah@yahoo.com

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Mr Vasileios KONTOLAIMOS
Legal Adviser
Special Community Law Office
Ministry of Rural Development and Food
29 Achamon
10439 Athens
Phone: +30 210 8250307
Fax: +30 210 8254621
Email: cohalka@otenet.gr

Dr Danai PAPANASTASIOU
Officer
Unit of Quality Standards
Directorate of Nutrition Policy and Research
Ministry of Development - Hellenic Food Authority
(EFET)
124 Kifisias Av&2 Iatridou Str.
115 26 Athens
Phone: +30 210 6971660
Fax: +30 210 6971650
Email: dpapanastasiou@efet.gr

Mrs Aikaterini DAMIGOU
Health Counsellor
Permanent Mission of Greece
4 Rue Leman 1201
Geneva
Phone: +41 229098940
Fax: +41 227322150

GUATEMALA

Dr Antonio FERRATÉ DE LA RIVA
Coordinador del Codex Guatemala
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación
7a Avda. 12-90, Zona 13, Edf. Infoagro
2 do nivel, Oficina 4
Ciudad de Guatemala
Phone: 502-241 37466
Fax: 502-243 44619
Email: antonio.ferrate@maga.gob.gt
antonio.ferrate@yahoo.com

Sr Carlos Ramiro MARTÍNEZ ALVARADO
Embajador
Representante Permanente
Misión Permanente de Guatemala ante la
Organización de las Naciones Unidas y otros
Organismos Internacionales
Ginebra

Sra. Stephanie HOCHSTETTER
Ministro Consejero
Misión Permanente de Guatemala ante la
Organización de las Naciones Unidas y otros
Organismos Internacionales
Ginebra

Sra. Soledad URRUELA
Segundo Secretario
Misión Permanente de Guatemala ante la
Organización de las Naciones Unidas y otros
Organismos Internacionales
Ginebra

Ms Monica GUERRA
Counsellor
Mission of Guatemala to the WHO
Avenue Giuseppe Motta 35-37
Geneva
Phone: 022 730 1336
Fax: 022 7301345
Email: monica.mision@wtoguatemala.ch

HAITI - HAÏTI - HAITÍ

M Jean Bony ALEXANDRE
Ministre Conseiller
Mission permanente auprès de l'office des Nations
Unies
Genève

HONDURAS

Mr J. Delmer URBIZO
Ambassador
Mission of Honduras
Geneva
Phone: 022 71000760
Fax: 022 7100766

Mrs Gracibel BU
Deputy Ambassador
Mission of Honduras
Geneva
Phone: 7100760
Fax: 7100766

Sr Mauricio PEREZ
Consejero
Mision Permanente de Honduras
Ginebra
Phone: 022 710 0760
Fax: 022 710 00764
Email: mhonduras.onvg@gmail.com

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Mrs Ágnes SZEGEDYNÉ FRICZ
Deputy Head of Department
Food Chain Development Department
Ministry of Agriculture and Regional Development
P.O. Box 1
1860 Budapest 55
Hungary
Phone: (36 1) 301 4571
Fax: (36 1) 301 4808
Email: fricza@posta.fvm.hu

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Mr Thordur ASGEIRSSON
Director of Fisheries
Directorate of Fisheries
Dalshraun 1
220 Hafnarfjörður
Phone: +354 569 9900
Fax: +354 569 7991
Email: thordur@fiskistofa.19

Mr Ragnar KRISTJANSSON
Counsellor
Mission of Iceland
Avenue Blanc 49
Case Postale 86
1211 Genève 20
Phone: 022 7167700
Fax: 022 7161707
Email: RGK@mfa.is

INDIA - INDE

Mr S. DAVE
Director
Agricultural and Processed Food Products Export
Development Authority (APEDA)
NCUI Building, 3 Siri Institutional Area
August Kranti Marg,
Hauz Khas
New Delhi - 110016
India
Phone: +91 11 26513162
Fax: +91 11 265 19259
Email: director@apeda.com

Ms Indrani KAR
Senior Director
Head - Agriculture, Food Processing and FMCG
Confederation of Indian Industry
The Mantosh Sondhi Centre
23, Institutional Area
Lodi Road
New Delhi 110-003
India
Phone: +91 11 2462 2228
Fax: +91 22 2461 5693
Email: indrani.kar@ciionline.org

Mr Vijay Kumar TRIVEDE
Counsellor
Permanent Mission of India
Geneva
Phone: 022 9068686
Fax: 022 9068686
Email: vk.trivedi@mea.gov.in

INDONESIA - INDONÉSIE

Dr SUNARYA
Deputy Director-General
The National Standardization Agency of Indonesia
Secretary of National Codex Contact Point
Mangala Wanabakti Block IV Fl, 4
Jl. Jend Gatot Subroto, Senayan
Jakarta 10270
Phone: +62 21 5747043/5747042
Fax: +62 21 574045
Email: sps-2@bsn.or.id

Dr Husniah Rubiana Thamrin AKIB
Head of National Agency for Drug and Food Control
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara no. 23
Jakarta 10560
Indonesia
Phone: +62 21 4244688
Fax: +62 21 4250764
Email: tukepalabadan@yahoo.com

Ms Sri Irawati SUSALIT
Director
Food Product Standardization
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara no. 23
Jakarta 10560
Indonesia
Phone: +62 21 42875584
Fax: +62 21 42875780
Email: iras48@yahoo.com

Ms Nus Nuzulia ISHAK
Director
Directorate for Supervision and Quality Control
Directorate General of Foreign Trade
Ministry of Trade
Jakarta
Phone: +62 21 8710323
Fax: +62 21 8710478
Email: nus_depdag@cbn.net.id

Mr Kukuh ACHMAD
Director
The National Standardization Agency
Mangala Wanabhakti Block IV, 4th Fl
Jakarta 10270
Indonesia
Phone: +62 21 5747043
Fax: +62 21 579 02948
Email: kukuh@bsn.or.id

Mr Achmad SUFIARDI
 Director of Food Industry
 Ministry of Industry
 Jl. Jenderal Gatot Subroto Kav.
 52-53 LT. 14
 Jakarta 12950
 Indonesia
 Phone: +62 21 5253526
 Fax: +62 21 5253526
 Email: sulis_sufiardi@yahoo.com

Ms Dinar SINURAT
 First Secretary
 Indonesian Permanent Mission
 16 rue St Jean
 Geneva
 Phone: 022 3383350
 Fax: 022 345 5733

Mr Yohpy WARDANA
 Head of Section
 Free Trade Area
 Department of Foreign Affairs
 Jl. Taman Pejambon 6
 Phone: +62 21 3812133
 Fax: +62 21 3519593
 Email: yohpyiw@yahoo.com

Ms Eny TULAK
 Head of Section Quality Control of Agricultural and
 Forestry Product
 Directorate for Supervision and Quality Control
 Directorate Generale of Foreign Trade
 Ministry of Trade
 Jakarta
 Phone: +62 21 8710323
 Fax: +62 21 8710478
 Email: enytulakl@yahoo.co.id

Mr Joannes TANDJUNG
 Third Secretary
 Permanent Mission of Indonesia to the United
 Nations
 Geneva
 Phone: 022 3383350
 Email: j.tardjung@mail.com

Dr Florentius Gregorius WINARNO
 Director
 Pt. Mbrio Biotekindo
 Jl Pajajaran Indah V No 1 C
 Baranangsiang, Bogor 16143
 Indonesia
 Phone: +62 251 532403
 Fax: +62 252 377973
 Email: fgw@mbrio.food.com

Ms Fitria WIBONO
 Third Secretary
 Indonesian Permanent Mission
 Geneva
 Phone: 022 3383350
 Fax: 022 345 5733
 Email: rwibowo@hotmail.com

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –
 IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') –
 IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Mr J. KHALGHANI
 Deputy Minister for Jihad Agriculture
 Head of Agricultural Research and Education
 Organization
 Ministry of Agriculture
 Yaman Ave Chamran Highway
 Tehran
 P.O. Box 19835-111
 Phone: 0098 21 22400080
 Fax: 0098 21 22400568
 Email: khalghani@areo-ir/khalghani@gmail.com

Javad Shakhs TAVAKOLIAN
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Islamic Republic of
 Iran to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome
 Phone: +39 06 5743594
 Fax: +39 06 5747636
 Email: missiranfao@missiranfao.191.it

Mr Alireza MOAIYERI
 Ambassador
 Permanent Representative
 Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to
 the United Nations and other International
 Organizations
 Geneva

Mr Hamid FEIZI
 Head of Delegation of CCCF and CCFFV in Iran
 Ministry of Jihad-e-Agriculture
 No. 908, 9th Floor, Bldg.2 - Taleghani Ave
 Tehran
 Phone: 00982 164582908
 Fax: 00982 188943873
 Email: hfeizi@yahoo.com

Mr Kyoumarss FATHOLLAH KERMANSHAHI
 Vice President for Trade Assistance
 Trade Promotion Organization
 Ministry of Commerce
 Tehran
 Phone: +00982 122664030
 Fax: +00982 122664033
 Email: kermanshahi@yahoo.com

Mr Navid ARJOMAND
 Kerman Chamber of Commerce , Mine and Industry
 Kerman
 Phone: +00989 133401158
 Email: arjmand_n@hotmail.com

Mr K. AHMADI
 Counsellor
 Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to
 the United Nations and other International
 Organizations
 Geneva

IRAQ

Ms Mayada YASS
First Secretary
Permanent Mission of Iraq
Geneva
Phone: 022 911180900
Fax: 022 7330326

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Mr Alan REILLY
Director of Food Science and Standards and Deputy
CEO
Food Safety Authority of Ireland
Lr. Abbey Street
Dublin 1

Mr Richard HOWELL
Agricultural Inspector
Department of Agriculture, Fisheries and Food
Agriculture House
7C Kildare Street
Dublin 2
Phone: + 00353 1 6072572
Fax: +00353 1 6616263
Email: Richard.howell@agriculture.gov.ie

ISRAEL - ISRAËL

Ms Helena BORUKHOVICH
Adviser
Permanent Mission of Israel to the United Nations
1-3 Avenue de la Paix
1202 Geneva, CH
Phone: 022 7160525
Fax: +022 7160555
Email: reporter@geneva.mfa.gov.il

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Fabrizio OLEARI
Direttore Generale
Segretario Nazionale della Valutazione del Rischio
della Catena Alimentare
Ministero del Lavoro, della Salute e delle Politiche
Sociali
Via Giorgio Ribotta 5
00144 Roma
Phone: +0039 06 59946115
Fax: +0039 06 59946928
Email: f.oleari@sanita.it

Drssa Brunella LO TURCO
Segretario Generale Comitato Nazionale per il
"Codex Alimentarius"
Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e
Forestali
Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti
Agroalimentari
Via XX Settembre, 20
00187 Roma
Phone: +39 06 46656041
Fax: +3906 4880273
Email: qpa6@politicheagricole.gov.it

Dr Ciro IMPAGNATIELLO
Funzionario
Segretariato Generale Comitato Nazionale per il
"Codex Alimentarius"
Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e
Forestali
Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti
Agroalimentari
Via XX Settembre, 20
00187 Roma
Phone: +39 06 46656046
Fax: +39 06 4880273
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

JAMAICA - JAMAÏQUE

Mr Richard BROWN
First Secretary
Permanent Mission of Jamaica
30 rue de Lausanne
1201 Geneva
Phone: 022 908 0760
Email: richard.brown@ties.itu.int

Mrs Fay ANDERSON
Manager
Inspectorate Division
Bureau of Standards Jamaica
6 Winchester Road
Kingston 10
Jamaica, WI
Phone: +1 (876) 926 3 140-5
Fax: +1 876 929 4736
Email: fanderson@bsj.org.jm

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Mr Kiyomichi FUJISAKI
Director-General
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916
Japan
Phone: +81 3 3595 2326
Fax: +81 3 3503 7965
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Jun KOIDE
Assistant Director
International Affairs Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
Tokyo
Japan 100-8950
Phone: +81 3 3502 8732
Fax: +81 3 3507 4243
Email: jun_koide@nm.maff.go.jp

Ms Chieko IKEDA
 Director
 Office of International Food Safety
 Department of Food Safety
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916
 Japan
 Phone: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Kazuko FUKUSHIMA
 Deputy Director
 Office of International Food Safety
 Department of Food Safety
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916
 Japan
 Phone: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Dr Hiroshi YOSHIKURA
 Advisor
 Department of Food Safety
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Japan
 Phone: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Ayako YOSHIO
 International Affairs Division
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo
 Japan 100-8950
 Phone: +81 3 3502 8732
 Fax: +81 3 3507 4243
 Email: ayako_yoshio@nm.maff.go.jp

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Dr Yaseen Muhib KHAYYAT
 Director-General
 Head of National Codex Committee
 Jordan Institution for Standards and Metrology
 (JISM)
 P.O. Box 941287
 Amman 11194
 Phone: +00962 6 5680139
 Fax: + 00962 6 5681099
 Email: ykhatat@jism.gov.jo

Dr Mahmoud ZU'BI
 Secretary of Jordan National Codex Committee
 Jordan Institution for Standards and Metrology
 (JISM)
 P.O. Box 941287
 Amman 11194
 Phone: +962 6 5690751
 Fax: +962 6 5681099
 Email: mzoubi@jism.gov.jo

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Mr Dudar ZHAKENOV
 First Secretary
 Permanent Mission of Kazakhstan to the United
 Nations Office
 Geneva
 Phone: +41 22 7886600
 Fax: +41 22 7886602
 Email: dudar2001@mail.ru

KENYA

Dr Kioko MANG'ELI
 Managing Director
 Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974-00200
 Popo Road off Mombasa Road
 Nairobi
 Kenya
 Phone: +254 020 600034
 Fax: +254 020 604031/609660
 Email: info@kebs.org
 md@kebs.org

Mrs Evah ODOUR
 General Manager for Standard Division
 Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974 00200
 Kapiti Road behind Bellevue
 Nairobi
 Phone: +254 733 897000
 Fax: +254 020 609660/604031
 Email: info@kebs.org
 odourE@kebs.org

Mr Washington OTIENO
 General Manager - Inspection Operations
 Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS)
 P.O. Box 49593
 Nairobi 00100
 Phone: +254 (20)3536171/2
 Fax: +254 (20)3536175
 Email: wotieno@kephis.org
 director@kephis.org

Dr Tom MBOYA OKEYO
 Ambassador
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Permanent Mission of Kenya
 1-3 Avenue de la paix
 1202 Geneva
 Phone: +4122 906 4050
 Fax: +4122 7312905
 Email: tommboya.okeyo@tils.itu.int

Mrs Alice Akoth Okelo ONYANGO
 Head of Codex Office
 Kenya Bureau of Standards
 P.O. Box 54974 00200
 Popo Road off Mombasa Road
 Nairobi
 Phone: +254 02 605490
 Fax: +254 02 609660/604031
 Email: info@kebs.org
 akothe@kebs.org

Ms Gladys Njeri MAINA
 Chief Executive
 Pest Control Products Board
 P.O. Box 13794 00800
 Nairobi
 Phone: +254 020 4450242
 Fax: +254 020 4449072
 Email: njeri_gladys@yahoo.com
 pcboard@todays.co.ke

KUWAIT - KOWEÏT

Mr Khaled Abdul Rahman AL FAHAD
 Assistant Undersecretary
 Deputy Director-general for Standards and Industrial
 Services Affairs
 Public Authority for Industry
 P.O. Box 4590
 Safat 13041
 Kuwait
 Phone: +965 5302555
 Fax: +965 5302556
 Email: kowsmd@pai.gov.kw

Mrs Hashmia AL-ENEZI
 Standards Chief Engineer
 Public Authority for Industry
 P.O. Box 4690 Safat
 Kuwait
 Phone: +965 5302672
 Fax: +965 530 2625
 Email: h.alanzei@pai.gov.kw

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Mrs Saltanat TASHMATOVA
 First Secretary
 Mission of the Kyrgyzstan Republic
 Geneva
 Phone: 022 7079224
 Fax: 022 7079221

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO – REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Mr Somthavy CHANGVISOMMID
 Director-General
 Food and Drug Department
 Ministry of Health
 Simeuang Road
 Vientiane Capital
 LAO PDR
 Phone: 856 21 214013 or 205348077
 Fax: 856 20 5348077
 Email: drug@laotel.com

Mr Sadettan SANE XAY
 Second Secretary
 Lao Permanent Mission to the UNO
 Geneva
 Email: sanexay_sdt@yahoo.com

LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Mrs Arlita SEDMALE
 Director of Food Department
 Ministry of Agriculture
 Republikas Laukums 2
 Riga LV 1981
 Phone: +371 67878716
 Fax: +371 67878717
 Email: Arlita.Sedmale@zm.gov.lv

Ms Ieva DREIMANE
 First Secretary
 Permanent Mission of the Republic of Latvia to the
 United Nations Office
 Geneva
 Phone: +41 22 7385111
 Fax: +41 22 7385171
 Email: ieva.dreimane@mfa.gov.lv

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Mme Najla RIACHI ASSAKER
 Ambassadeur
 Mission permanente du Liban auprès de l'office des
 Nations Unies
 58, rue de Moillebeau
 1209 Genève
 Phone: +41 22 7918585
 Fax: +41 22 791 8580
 Email: ahmarafa@yahoo.com

M Ahmad ARAFA
 Premier secrétaire
 Mission permanente du Liban auprès de l'office des
 Nations Unies
 58, rue de Moillebeau
 1209 Genève
 Phone: +41 22 7918585
 Fax: +44 22 791 8580
 Email: ahmarafa@yahoo.com

LESOTHO

Mr Cyprian Tlhako MOKHORO
 Director of Standards
 Department of Standards and Quality Assurance
 Ministry of Trade and Industry, Cooperatives and
 Marketing
 P.O. Box 747
 Maseru 100
 Lesotho
 Phone: +266 22 317454
 Fax: +266 22 310326
 Email: lessqa@leo.co.ls

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA –
 JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE –
 JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA**

Mrs Huda GASHUT
 Minister Counsellor
 Mission of Libya
 Geneva
 Phone: 07939925457
 Fax: 022 9598910
 Email: gashut@bluewin.ch

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Mr Albertas BARZDA
 Director
 National Nutrition Centre
 Kalvariju 153
 08221 Vilnius
 Lithuania
 Phone: +370 5 2778919
 Fax: +370 2 2778 713
 Email: rmc@vilnius.omnitel.net

Mrs Irena ENDRIUSKIENE
 Agricultural Attaché
 Permanent Mission of Lithuania
 Geneva

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

M Jean FEYDER
 Ambassadeur
 Représentant Permanent
 Mission du Luxembourg auprès de l'ONU et des
 Organisations internationales
 Genève

Mme Christine GOY
 Représentant permanent adjoint
 Mission du Luxembourg auprès de l'ONU et des
 Organisations internationales
 Genève
 Phone: +41 22 9191929
 Fax: +41 22 919 1920
 Email: christine.goy@mae.etat.lu

MALAWI

Mr Davlin CHOKAZINGA
 Acting Director-General
 Malawi Bureau of Standards
 P.O. Box 946
 Blantyre
 Malawi
 Phone: + 265 1 870488
 Fax: +265 1 870756
 Email: davlinchokazinga@mbsmw.org
 mbs@mbsmw.org

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Ms Norrani EKSAN
 Principal Assistant Director
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administration Centre
 62590 Putrajaya
 Malaysia
 Phone: +603 8883 3511
 Fax: +603 8889 3815
 Email: norrani@moh.gov.my

Ms Hsu KING BEE
 Ambassador
 Permanent Representative of Malaysia to the United
 Nations Office
 International Center Cointrin
 20, Route de Pre-Bois
 Block H, 1st Floor,
 P.O. Box 1834
 1215 Geneva 15
 Switzerland
 Phone: +41 022 710 7500
 Fax: +41 022 710 7501
 Email: kingbee@kln.gov.my

Ms Noraini MOHD. OTHMAN
 Director
 Food Safety and Quality Division
 Department of Public Health
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administration Centre
 62590 Putrajaya
 Malaysia
 Phone: +603 8883 3501
 Fax: +603 8889 3815
 Email: noraini_othman@moh.gov.my

Dr Tee E. SIONG
 Nutrition Consultant
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administration Centre
 62590 Putrajaya
 Malaysia
 Phone: +603 7728 7287
 Fax: +603 7728 7426
 Email: esiong@streamyx.com
 president@nutriweb.org.my

Ms Ezlin ABDUL KHALID
 Assistant Director
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administration Centre
 62590 Putrajaya
 Malaysia
 Phone: +603 8883 3568
 Fax: +603 8889 3815
 Email: ezlin@moh.gov.my

Mr Ahmad Hazizi AZIZ
 Head
 Fish Quality Control Section
 Department of Fisheries Malaysia
 Level 1-6, Block 4G2
 Wisma Tani, precinct 4
 Federal Government Administrative Centre
 62630 Putrajaya, Malaysia
 Phone: +603 8870 4415
 Fax: +603 8889 1055
 Email: ahmazi01@dof.gov.my
 ziziawaameen@yahoo.com

Dr Nagendran BALASUNDRAM
 Principal Research Officer
 Malaysian Palm Oil Board (MPOB)
 No. 6 Persiaran Institusi
 Bandar Baru Bangi
 43000 Kajang, Selangor
 Malaysia
 Phone: +603 8769 4602
 Fax: +603 8920 1918
 Email: nagen@mpob.gov.my

Dr Yew-Ai TAN
 Principal Research Officer
 Malaysian Palm Oil Board
 6 Persiaran Institusi
 Bandar Baru Bangi
 43000 Kajang
 Selangor
 Malaysia
 Phone: +603 8769 4436
 Fax: +603 8920 1918
 Email: tan@mpob.gov.my

Mr Mohammed Zin AMRAN
 Deputy Permanent Representative
 Permanent Mission of Malaysia to the United
 Nations and other International Organizations
 International Center Cointrin
 20, Route de Pre-Bois
 Block H, 1st Floor,
 P.O. Box 1834
 1215 Geneva 15
 Switzerland
 Phone: 022 710 7500
 Fax: 022 710 7501
 Email: amran@lan.gov.my

Mr Azril ABDUL AZIZ
 First Secretary
 Permanent Mission of Malaysia to the United
 Nations and other International Organizations
 International Center Cointrin
 20, Route de Pre-Bois
 Block H, 1st Floor,
 P.O. Box 1834
 1215 Geneva 15
 Switzerland
 Phone: +41 022 710 7500
 Fax: +41 022 710 7501
 Email: azril@kln.gov.my

Mr Azwa Affendi BAKHTIAR
 First Secretary
 Permanent Mission of Malaysia to the United
 Nations and Other International Organizations
 International Centre Cointrin
 20, Route de Pre Bois
 Block H, 1st Floor
 P.O. Box 1834
 1215 Geneva 15
 Switzerland
 Phone: (41) 022 7107500
 Fax: (41) 022 7107501
 Email: malgeneva@kln.gov.my

MALDIVES - MALDIVAS

Ms Shazla MOHAMED
 Scientific Officer
 Maldives Food and Drug Authority
 Sosun Magu
 Malé
 Phone: +960 3343538
 Fax: +960 3312281
 Email: shazlamohamed@mfd.gov.mv

MALI - MALÍ

Prof Boubacar Sidiki CISSE
 Président du Comité National du Codex
 Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des
 Aliments
 Centre Commercial Rue 305
 Quartier du Fleuve BPE: 2362
 République du Mali
 Phone: +223 6751815
 Fax: +223 2230203
 Email: bscisse@ml.refer.org

M Ousmane TOURÉ
 Directeur Général
 Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des
 Aliments
 Ministère de la Santé
 BPE:2362
 Quartier du Fleuve, rue 305
 (Ancienne Cour des Grandes Endémies)
 Bamako
 Mali
 Phone: +223 2230183
 Fax: +223 2220747
 Email: oussou_toure@hotmail.com

M Abdoulaye Farka MAIGA
 Chef de la division Normalisation
 Direction Nationale des Industries
 Rue Famolo Coulibaly
 BP 278
 Bamako
 Phone: +223 623 7017/223 2225756
 Email: afarkamaiga@yahoo.fr

Mr Sekou KASSE
 First Counsellor
 Permanent Mission of Mali
 Geneva
 Phone: 0798326223
 Fax: 022 7100969
 Email: kasse@bluewin.ch

MALTA - MALTE

Mr John ATTARD KINGSWELL
 Director
 Department for Environmental Health
 Food Safety Commission
 Public Health Regulation Division
 Ministry for Social Policy
 37-39, Rue d'Argens
 Msida MSD 1368
 Malta
 Phone: +356 2133225
 Fax: +356 21346767
 Email: john.attard-kingswell@gov.mt

Mr Sandro SAMMUT
 Department for Environmental Health
 Food Safety Commission
 Public Health Regulation Division
 Ministry for Social Policy
 37-39, rue d'Argens
 Msida MSD 1368
 Malta
 Phone: +356 21324093
 Fax: +356 21344767
 Email: sandro.sammuto@gov.mt

MAURITANIA - MAURITANIE

Mr Taleb Khyar OULD ABDI SALEM
 Second Counsellor
 Permanent Mission
 46 Ave Blanc
 1202 Geneva
 Geneva
 Phone: 022 906 1840
 Fax: 022 906 1841
 Email: taleb01@hotmail.com

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Mr Vishwakamah MUNGUR
 Minister Counsellor
 Permanent Mission of the Republic of Mauritius to
 the United Nations
 Geneva

Ms Reena WILFRID-RENÉ
 Second Secretary
 Permanent Mission of the Republic of Mauritius to
 the United Nations
 Geneva

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Sr Carlos Francisco ARCE MACÍAS
 Subsecretario de Normatividad, Inversión Extranjera
 y prácticas Comerciales Internacionales
 Secretaría de Economía
 Alfonso Reyes#30
 C.P. 06140
 Col. Hipodrómo Condesa
 México, D.F.
 Piso 14
 Phone: +52 55 5729 9271
 Fax: +52 55 5729 9413
 Email: carce@economia.gob.mx

Sra. Ingrid MACIEL PEDROTE
 Directora de Normalización Internacional
 Dirección General de Normas
 Secretaría de Economía
 Av. Puente de Tecamachalco No. 6
 Naucalpan
 Mexico, D.F. Z.C. 53950
 Phone: +52 55 5729 9480
 Fax: +52 55 5520 9715
 Email: imaciel@economia.gob.mx

Sr Eduardo JARAMILLO NAVARRETE
 Director Ejecutivo de Operación Internacional
 Comisión Federal para la Prevención contra Riesgos
 Sanitarios (COFEPRIS)
 Secretaría de Salud
 Monterrey No.33 Piso 1 Col. Roma Delegación
 Cuauhtémoc
 México, D.F.
 Phone: +52 5555 141363
 Fax: +52 5555 52082974
 Email: ejaramillo@salud.gob.mx

Sra. Laura BONILLA REYES
 Coordinador del Subcomité 8 del Codex sobre
 Etiquetado de los Alimentos (CANACINTRA)
 Unilever de México
 S. De R.L. de C.V.
 Paseo de los Tamarindos No.150
 Arcos D, Col. Bosques de las Lomas C.P. 05120
 México, D.F.
 Phone: (55) 11054487
 Fax: (55) 1105 4462
 Email: laura.bonilla@unilever.com

Sra. María Antonieta JAQUEZ
 Primer Secretario
 Embajada de México
 Ginebra, Suiza

Sr Jesús Eduardo LUNA MARTÍNEZ
 Director de Fomento Bovino, Ovino y Caprino
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Gesarrollo
 Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA)
 Municipio Libre 377
 Col-Sta. Cruz Atoyac
 Benito Juárez 03310
 México, DF
 Email: eluna.cgg@sagarpa.gob.mx

Sr Juan Pablo FUEYO
 Gerente de Relacione Públicas
 Grupo Yakult
 CP 03310
 México, DF
 Email: jfueyo@yakultmex.net

Sr Alfonso MONCADA JIMÉNEZ
 Subdirector de Relaciones Públicas y Asuntos
 Regulatorios
 Grupo Alimentario
 CP 03310
 México, D.F.
 Email: amoji@starmedia.com

Sr Jaine ZABLUDOVSKY
 Presidente Ejecutivo del Consejo Mexicano de la
 Industria de productos de Consumo (CONMEXICO)
 México, D.F.

MOLDOVA

Mr Victor MORARU
 Deputy Permanent Representative
 Permanent Mission of the Republic of Moldova to
 the United Nations Office in Geneva
 Switzerland
 Phone: +004122 7339103
 Fax: +0041 22 7339104
 Email: victor.moraru@bluewin.ch

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

M Lhoussaine SAAD
 Chef de la Division de la Répression des Fraudes
 Direction de la Protection des Végétaux, des
 Contrôles Techniques et de la Répression des
 Fraudes
 Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime
 Place Abdallah Chefchaoui, Quartier Administratif
 Phone: +212 37 298150
 Fax: +212 37 297444
 Email: saad_lho@yahoo.fr

M. Saad BENCHAKROUNE
 Directeur Général
 Etablissement Autonome de contrôle et de
 coordination des exportations
 72, Angle Rue Mohamed Smiha et Rue Mohamed El
 Baâmrani
 Casablanca
 Maroc
 Phone: +212 22 306198
 Fax: +212 22 30 2567
 Email: benchakroune@eacce.org.ma

M El Maati BENAZZOUZ
 Directeur P.I.
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches
 Chimiques
 25, Rue Nichakra rahal
 20000 Casablanca
 Maroc
 Phone: +212 22 302196
 Fax: +212 22 301972
 Email: maatibenazzouz@yahoo.fr

Mr Sabah LAZRAQ
 Head of Division of Products Control
 Department of Maritime Fisheries
 Rabat
 Phone: 00212 37688272
 Fax: 00212 37688324
 Email: lazrasa@mpm.gov.ma

Mr Abdelkrim BERRADA
 Head of Service of Products Control
 Ministry of Fisheries
 Rabat
 Phone: 212 37688272
 Fax: 21237688294
 Email: berrada@mpm.gov.ma

M. Mohammed BACHAOUCH
 Secrétaire general adjoint
 Moroccan Soft Drinks Association
 Phone: +212 22 435 107
 Fax: +212 22 335 715
 Email: mbachaouch@mena.ko.com

M Mohammed ACHGALOU
 Représentant permanent
 Mission permanente du Royaume du Maroc
 Genève

MOZAMBIQUE

Dr Ana Francisco CHARLES
 Codex Contact Point
 Department of Environmental Health
 Ministry of Health
 Eduardo Mondlane/Salvador Allende ave nr. 1008
 P.O. Box 264
 Maputo
 Mozambique
 Phone: +258 8239 44478
 Fax: +258 21 310281
 Email: a_charlita042000@yahoo.com.au

Ms Marina Margarida KARAGIANES
 Health Director
 Provincial Directorate of Health
 Beira
 Mozambique
 Phone: +258 823910695
 Fax: +258 23322913
 Email: karagiaism@gmail.com

MYANMAR

Mr MYO HTUT KYAW
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of the Union of Myanmar
47 Avenue Blanc
1202 Geneva
Phone: 022 906 9870/71
Fax: 022 7328919
Email: mission.myanmar@ties.itu.int

THANT SIN
First Secretary
Permanent Mission of the Union of Myanmar
47 Avenue Blanc
1202 Geneva
Phone: 022 906 9870/71
Fax: 022 732 8919
Email: mission.myanmar@ties.itu.int

NEPAL - NÉPAL

Mr Ravi BHATTARAI
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Nepal
Geneva
Phone: 022 733 2621
Email: bhattarairavi@hotmail.com

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Ms Annemieke P. VAN BOLHUIS
Director
Nutrition, Health Protection and Prevention
Department
Ministry of Health, Welfare and Sport
P.O. Box 20350
2500 EJ The Hague
The Netherlands
Phone: +31 70 3406966
Fax: +31(0) 70 3406280
Email: am.v.bolhuis@minvws.nl

Dr Wim VAN ECK
Chief Public Health Officer
Food and Consumer Product Safety Authority
P.O. Box 19506
2500 CM The Hague
The Netherlands
Phone: +31 70 4484814
Fax: +31 70 4484061
Email: wim.van.eck@vwa.nl

Ms Wieke TAS
Senior Policy Officer
Ministry of Health, Welfare and Sport
P.O. Box 20350
2500 EJ The Hague
The Netherlands
Phone: +31 70 340 6365
Fax: +31 70 340 5554
Email: JW.TAS@minvws.nl

Mr Leo HAGEDOORN
Project Leader
Private Public Partnerships
Department of International Affairs
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague
The Netherlands
Phone: +31 70 3785740
Fax: +31 70 378 6105
Email: hagedoorn@minlnv.nl

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE -
NUEVA ZELANDIA**

Mr Sundararaman RAJASEKAR
Senior Programme Manager
Codex Coordinator and Contact Point for New
Zealand
New Zealand Food Safety Authority
P.O. Box 2835
Wellington
New Zealand
Phone: +64 4 894 2576
Fax: +64 4 894 2583
Email: RajasekarS@nzfsa.govt.nz

Dr Steve HATHAWAY
Director (Science)
New Zealand Food Safety Authority
P.O. Box 2835
Wellington
Phone: +64 6 867 1144
Fax: +64 6 868 5207
Email: Steve.hathaway@nzfsa.govt.nz

Ms Melissa QUARRIE
Policy Analyst (Codex)
Policy Group
New Zealand Food Safety Authority
Telecom Network House
South Tower, 86 Jervois Quay
Wellington
Phone: +64 4 894 2462
Fax: +64 4 894 2583
Email: melissa.quarrie@nzfsa.govt.nz

NICARAGUA

Lic. Néstor CRUZ TORUÑO
Consejero
Misión Permanente de Nicaragua ante la Oficina de
las Naciones Unidas y Otras Organizaciones
Internacionales
Ginebra

NIGER - NÍGER

M Illiassou BAKO
 Directeur de la normalisation, de la qualité et de la
 métrologie
 Direction de la Normalisation, de la Qualité et de la
 Métrologie
 Niamey
 Phone: +00227 20736950
 Fax: +00227 20732150
 Email: bako142002@yahoo.fr

Mme Hassane AISSATOU CISSÉ
 Responsable Cellule Nutrition et Alimentation
 Direction générale de l'agriculture
 Ministère du développement agricole
 BP 323
 Niamey
 Phone: +227 96969423
 Email: iboureima_moussa@yahoo.fr

NIGERIA - NIGÉRIA

Mr Abiola KOMOLAFE
 Deputy Director
 Standards Organization of Nigeria
 13/14 Victoria Arobieke Street
 Lekki Phase 1
 Lagos
 Phone: +234 1 8023288411
 Fax: +234 1 2708246
 Email: abikommos@yahoo.com
 info@sononline-ng.org

Mrs Margaret Effiong ESHIETT
 Deputy Director
 Standards Organization of Nigeria
 Plot 13/14 Victoria Arobieke Street
 Lekki Peninsula Phase 1
 Lagos
 Phone: +234 1 2708231-4
 Fax: +234 1 2708246
 Email: info@sononline-ng.org
 megesciETT@yahoo.com

Mr Felix Adun ASEMOTA
 Director
 National Agency for Food and Drug Administration
 and Control
 Plot 2032, Olusegun Obasanjo Way
 Wuse Zone 7
 Abuja
 Phone: +234 8038566529
 Email: asemotafelix@yahoo.com

Mrs Jane O. NZEOMA
 Deputy Director (Regulatory Affairs)
 National Agency for Food and Drug Administration
 and Control
 (NAFDAC)
 3/4 Oshodi - Apapa, Expressway
 Lagos
 Phone: +234 8033338184/234 1 4772453
 Email: janenzeoma@yahoo.com

Prof. Lucy OGBADU
 Director
 National Biotechnology Development Agency
 16, Dunukofia Street
 Area 11, Garki Abuja
 Phone: +2348035 908282
 Email: lujego@yahoo.com

Dr Peter Kadiri ATTAH
 Deputy Director
 Federal Ministry of Commerce and Industry
 Block H, Old Federal Secretariat
 Garki - Area 1, P.M.B. 88
 Abuja
 Phone: +284 8039190894
 Email: pkattah@yahoo.com

Mr Laiye Stephen TUNDE
 Director
 Food and Drug Services
 Federal Ministry of Health
 Federal Secretariat, Phase 3
 Abuja
 Phone: +234 8055121318
 Email: tundelaiye@yahoo.com

Mr Uzoma Dennis ONYEAGOCHA
 Deputy Director
 Food Safety Programme
 Federal Ministry of Health
 Federal Secretariat, Phase 3
 Abuja
 Phone: +234 8033147808
 Email: dennyo_2003@yahoo.com

Mr Yaya Adisa Olaitan OLANIRAN
 Minister
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Federal Republic of
 Nigeria to FAO
 Via Orazio, 14-18
 Rome
 Phone: +0039 06 6896093
 Fax: +0039 06 6877840
 Email: nigeriapermrep@email.com

Mr Cecilia YAHAYA
 Minister
 Permanent Mission of Nigeria
 Geneva
 Phone: 786818255
 Email: yahayacecilia@yahoo.com

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Ms Bodil BLAKER
 Senior Adviser
 Ministry of Health and Care Services
 P.O. Box 8011 Dep
 N-0030 OSLO
 Phone: +47 2224 8701
 Fax: +47 22 24 8656
 Email: bob@hod.dep.no

Mr Are SLETTA
Senior Adviser
Ministry of Fisheries and Coastal Affairs
P.O. Box 8118 Dep
N-0032 Oslo
Norway
Phone: +47 23 216468
Fax: +47 22 24 9585
Email: are.sletta@fkd.dep.no

Mrs Tone Elisabeth MATHESON
Senior Advisor
Ministry of Agriculture and Food
P.O. Box 8007 Dep
N-0030 Oslo
Norway
Phone: +47 22 249413
Fax: +47 22 24 9555
Email: tone-elisabeth.matheson@lmd.dep.no

Mr Bjørn Røthe KNUDTSEN
Regional Director
Regional Office for Trøndelag, Møre and Romsdal
Norwegian Food Safety Authority
P.O. Box 383
N-2381 Brumunddal
Norway
Phone: +47 90 15 8524
Fax: +47 74113201
Email: bjrkn@mattilsynet.no

Mrs Giske Beate THOEN
Head of Section
Norwegian Food Control Authority
Section for General Legislation and International
Affairs
P.O. Box 383
2381 Brumunddal
Norway
Phone: +47 23 216629
Email: gibth@mattilsynet.no

Mr Thor Erik LINDGREN
Counsellor
Norwegian Mission to the United Nations
Geneva
Phone: 022 918 0423
Email: tel@mfa.no

OMAN - OMÁN

Mr Yousef Sulaiman AL WAHAIBI
Director of Veterinary Quarantine Service
Ministry of Agriculture
P.O. Box 467, P.C. 100
Muscat
Phone: 00968 99817722
Fax: 00968 24695909
Email: agricop@omantel.net.om

PAKISTAN - PAKISTÁN

Mr Ahmad MUKHTAR
Commercial Secretary
Permanent Mission of Pakistan to WTC
Geneva
Phone: +41 22 7487019
Fax: +41 22 7487029
Email: ahmad.mukhtar@wto-pakistan.org

Mr Ahmar ISMAIL
First Secretary
Permanent Mission of Pakistan
Geneva
Phone: 0227491930
Fax: 0227348085
Email: ahmarismail@hotmail.com

PANAMA - PANAMÁ

Sr Gilberto Elías REAL CASTILLO
Administrador General
Autoridad Panameña de Seguridad de Alimentos
Avenida Ricardo J. Alfaro
Sun Towers Mall, piso 2
Ciudad de Panamá
Apartado postal 0819-08049
Phone: (507) 522-0005/0017
Fax: (507) 522-0001
Email: greal@aupsa.gob.pa

Sr José Nelson ARCIA GONZÁLEZ
Jefe del Depto. de Verificación de Alimentos
Autoridad Panameña de Seguridad de Alimentos
Avenida Ricardo J. Alfaro
Sun Towers Mall, piso 2
Ciudad de Panamá
Apartado postal 0819-08049
Phone: (507) 522-0005/0017
Fax: (507) 522-0001
Email: jarcia@aupsa.gob.pa

PAPUA NEW GUINEA – PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE – PAPUA NUEVA GUINEA

Mr Vele KAGENA
Deputy Secretary
Policy and Corporate Services Division
Department of Agriculture and Livestock
P.O. Box 2033
Port Moresby
Papua New Guinea
Phone: +675 3211286/675 3214531
Fax: +675 3214531
Email: vkagena@datec.net.pg

Mr Ian ONAGA
 Director
 Program Manager/Codex Contact Point
 Agriculture Science and Technology Branch
 Provincial Agriculture and Technical Services
 Division
 Department of Agriculture and Livestock
 P.O Box 2141 Boroko
 Papua New Guinea
 Phone: +675 3200705/6512655 mobile:+675
 6512655
 Fax: +675 3211387
 Email: onaga_ianonaga@datec.net.pg

Sr Edgar alden ESTECHE ALFONSO
 Presidente - Senave
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Vegetal y de
 Semillas -Senave
 Humaitá 145e/Independencia Nacional y Nuestra
 Señora de la Asunción
 Paraguay
 Phone: +595 21 441491
 Fax: +595 21 441491
 Email: presidencia@senave.gov.py

Sr Juan Angel DELGADILLO
 Ministro
 Misión Permanente del Paraguay ante la Oficina de
 las Naciones Unidas y Organismos Especializados
 Ginebra

PARAGUAY

Sra. Elsi OVELAR
 Directora General del INAN y Presidenta del Comité
 Nacional del Codex - Paraguay
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición -
 INAN
 Calle Itapúa esquina Santísima Trinidad
 Asunción
 Phone: +595 21 206874
 Fax: +595 21 206874
 Email: inanpy@hotmail.com

Sra. Patricia ECHEVERRÍA
 Coordinadora del Comité del Codex sobre Frutos y
 Hortalizas Elaborados
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición -
 INAN
 Calle Itapúa esquina Santísima Trinidad
 Asunción
 Phone: +595 21 206874
 Fax: +595 21 206874
 Email: inanpy@hotmail.com

S Basilio SANTACRUZ SOSA
 Director de Agroquímicos
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Vegetal y de
 Semillas -Senave
 Humaitá 145e/Independencia Nacional y Nuestra
 Señora de la Asunción
 Paraguay
 Phone: +595 21 441491
 Fax: +595 21 441 491
 Email: agroquímicos@senave.gov.py

Dra. Lilian MARTINEZ DE ALONSO
 Punto Focal del Codex Paraguay
 Instituto Nacional de Tecnología, Normalización y
 Metrología, Avda. Artigas 3973 esquina General
 Roa, Barrio Santísima Trinidad, C.C. 967 Asunción
 Phone: +595 21 290 160
 Fax: +595 21 290 873
 Email: codex@intn.gov.py

PERU - PÉROU - PERÚ

Sr Javier Ernesto HERNANDEZ CAMPANELLA
 Director General de Salud Ambiental
 Presidente del Comité Nacional del Codex Peru
 Direccion General de Salud Ambiental
 Sito en las Amapolas 350
 Urb. San Eugenio
 Lince
 Lima
 Phone: +440 0071/4420143
 Fax: 422 6404
 Email: jhernandez@digesa.minsa.gob.pe
 codex@digesa.minsa.gob.pe

Sr Alejandro NEYRA
 Primer Secretario
 Misión del Perú
 Ginebra
 Phone: 022 7917724
 Fax: 022 779 17729
 Email: alejandro.neyra@ties.itu.int

PHILIPPINES - FILIPINAS

Dr Alicia O. LUSTRE
 Director
 Interim Chair
 National Codex Committee
 NFA Food Development Center
 Department of Agriculture
 4F DA Annex Bldg
 Elliptical Road, Diliman
 Quezon City 1104
 Phone: 63-2-8384715
 Email: lustre@pacific.net.ph

Mr Gilberto F. LAYESE
 Director
 Bureau of Agriculture and Fisheries Product
 Standards
 Department of Agriculture
 Philippine Codex Contact Point
 BPI Compound
 Visayas Avenue, Diliman
 Quezon City 1100
 Phone: (632) 455 2856
 Fax: (632) 455 2858
 Email: bafps@yahoo.com

Mr Denis LEPATAN
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of the Philippines
Geneva

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms Monika RZEPECKA
Chief Inspector of Agricultural and Food Quality
Main Inspectorate of Agricultural and Food Quality
30 Wspolna St.,
00-930 Warsaw
Phone: +48 226232900
Fax: +48 22 6232999
Email: kodeks@ijhars.gov.pl

PORTUGAL

Dr Luis SALINO
Portuguese Codex Contact Point
Gabinete de Planeamento e Políticas
Ministério da Agricultura, Desenvolvimento Rural e
Pescas
Rua Padre António Vieira, N° 1
1099-073 Lisboa
Phone: +00351 213819305
Fax: +00351 213876650
Email: lsalino@gpp.pt

QATAR

Mr AbdulRahman ABDULJABBAR
Director of Standards and Metrology
Qatar General Organization for Standards and
Metrology
Doha
Phone: +974 4139500
Fax: +974 4139 543
Email: standard@qatar.net.qa

Mr Faisal AL-BADER
Food Standards Specialist
Qatar General Organization for Standards and
Metrology
Doha
Phone: +974 4139 441
Fax: +974 4139 543
Email: standard@qatar.net.qa

Ms Wassan Abdulla AL BAKER
Head
Central Food Laboratories
Public Health Department
National Health Authority
PO Box 42
Doha
Qatar
Phone: +974 5812918
Fax: +974 4353769
Email: walbaker@nha.org.qa

Mr Faisal Abdulla AL-HENZAB
Counsellor
Deputy Permanent Representative
Qatar Mission
Geneva
Phone: 022 9298950
Email: faisal@qatarmission.ch

**REPUBLIC OF KOREA –
RÉPUBLIQUE DE CORÉE –
REPÚBLICA DE COREA**

Mrs YOON Hae-Jung
Deputy Director
Korea Food and Drug Administration
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu, Seoul 122-704
Republic of Korea
Phone: +82-2-380-1696
Fax: +82-2-358-0525
Email: hgyoon@kfda.go.kr

Mr KIM YoungSun
Deputy Director
Division of Food Policy
Ministry for Health, Welfare and Family Affairs
(MIHWAF)
75 Yulgong-ro, Jongno-gu
Seoul, Korea 110-793
Phone: +82-2-2023-7785
Fax: +82-2-2023-7780
Email: sun0067@hanmail.net

Mr LEE Kwang-Ho
Director
Korea Food and Drug Administration
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu, Seoul 122-704
Republic of KOREA
Phone: +82-2-380-1685
Fax: +82-2-382-4892
Email: khlee@kfda.go.kr

Ms CHO Mee-Hyun
Senior Researcher
Korea Food and Drug Administration
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu, Seoul 122-704
Republic of Korea
Phone: +82-2-380-1635
Fax: +82-2-352-9444
Email: myunee81@kfda.go.kr

Mr CHANG Jae-Hong
Deputy Director
Bilateral Cooperation Division
Ministry for Food, Agriculture, Forestry & Fisheries
88, Gwanmunro, Gwacheon-si, Gyeonggi-do
Korea 427-719
Phone: +82-2-500-1873
Fax: +82-2-504-6659
Email: changjh@mifaff.go.kr

Dr RHO Jeonghae
Korea Food Research Institute
516 BaekHyun-Dong
SeongNam, 463-746
Korea
Phone: +82-31-780-9060
Fax: +82-31-709-9876
Email: drno@kfri.re.kr

Mr JUNG Jang Sig
Ministry for Food, Agriculture, Forestry and
Fisheries
88, Gwanmunro
Gwacheon-si, Gyeonggi-do
Seoul
Phone: +82 2 500 2403
Fax: +82 2 503 9172
Email: jsyjs@mifaff.go.kr

Mr KIM Ji Hoe
Researcher
National Fisheries Research and Development
Institute
152-1, Haeanro,
Gijang-eup, Gijang-gun, Busan-si
Seoul
Phone: +82-51-720-2640
Fax: +82-51-720-2619
Email: kimjh@momaf.go.kr

Mr LEE Jun-Won
Minister Counsellor
Permanent Mission of the Republic of Korea
1121 Geneva
Phone: 022 748 0031
Fax: 022 748 0003
Email: junwon.lee@hotmail.com

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Mr Laszlo NAGY CSUTAK
Vice President
National Sanitary Veterinary and Food Safety
Authority
Bucharest
Email: csutak-salaj@ansv.ro

Mrs Monica Mariana NEAGU
Director
National Sanitary Veterinary and Food Safety
Authority
Bucharest
Email: neagu@ansv.ro

Mr Patruți ALEXANDRU
Expert
APEMIN
Bucharest
Email: resources@romaqua.ro

Mrs Valentina NICOLESCU
Counsellor
Ministry of Agriculture and Rural Development
Bucharest

RWANDA

Prof.Dr Anastase KIMONYO
Director-General
Rwanda Bureau of Standards
P.O. Box 7099
Kigali
Phone: +250 06532755
Fax: +250 0583305
Email: akimonyo@gmx.de

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE – ARABIA SAUDITA

Mr Siraj M. MASSODE
Deputy Director-General
Saudi Arabian Standards Organization (SASO)
P.O. Box 3437
Riyadh 11471

Mr Abdulaziz Sh. SHUWAISH
Agriculture and Food Products Department
Saudi Arabian Standards Organization (SASO)
P.O. Box 3437
Riyadh 11471
Email: aalshuwaish@saso.org.sa

Dr Salah A. AL-MAIMAN
Consultant on Food Affairs
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh
Email: samaiman@sFDA.gov.sa

Dr Mohammed AL-FAWAZ
Associate Professor
Consultant on Food Affairs
Saudi Arabian Standards Organization (SASO)
P.O. Box 3437
Riyadh
Phone: +966 1 467 8791
Fax: +966 1 467 8394
Email: malfawaz@yahoo.com

Mr Abdul Aziz Ibrahim AL-ZAMIL
Agriculture Specialist
National Agriculture and Animal Resources Research
Center
PO Box 17285
Riyadh 11484
Phone: +966 1 457680
Fax: +966 1 4589979
Email: zamilabdul@hotmail.com

Dr Ahmed AL-AQUIL
Minister Plenipotentiary
Permanent Representation of the Kingdom of Saudi
Arabia to FAO
Via della Piramide Cestia, 63
Rome 00153

SENEGAL - SÉNÉGAL

Dr Cheikh Alassane FALL
 Coordinator
 Genetic Resources and Biotechnology
 Ministry of Agriculture
 I.S.R.A.
 BP. 3120 Dakar
 Phone: +221 338326298
 Fax: +221 338322427
 Email: senegal_grtkf@yahoo.fr

SERBIA - SERBIE

Mr Slobodan SIBALIC
 Head of Department for Veterinary Public Health
 Ministry of Agriculture, Forestry and Water
 Management
 Veterinary Directorate
 1 Omladinskih Brigada Str
 11070 New Belgrade
 Phone: +381 648680102
 Fax: +381 11 3117657
 Email: s.sibalic@minpolj.sr.gov.yu

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Dr Sin Bin CHUA
 Chief Executive Officer
 Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore
 5, Maxwell Road, Tower Block #04-00,
 MND Complex
 Singapore 069110
 Phone: +65 6325 7622
 Fax: +65 6220 6068
 Email: chua_sin_bin@ava.gov.sg

Mr Sin-I CHU
 Head, Food Legislation and Factory Control Branch
 Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore
 5, Maxwell Road,
 Tower Block, #18-00 MND Complex
 Singapore 069110
 Phone: +65 6325 8582
 Fax: +65 6324 4563
 Email: chu_sin-i@ava.gov.sg

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Mrs Zuzana BIROSOVA
 Director of Food Safety and Nutrition Department
 Ministry of Agriculture
 Dobrovicova 12
 81266 Bratislava
 Phone: +4212 59266 572
 Fax: +4212 59266 704
 Email: zuzana.birosova@land.gov.sk

Mr Peter SELEPEC
 Second Secretary
 Permanent Mission of the Slovak Republic
 9, Ancienne Route 1218 Grand Saconnex
 Geneva
 Phone: +41 22 747 7402
 Fax: +41 22 747 7434
 Email: peter_selepec@geneve.mfa.sk

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Mrs Blaza NAHTIGAL
 Codex Contact Point
 Directorate for Food Safety
 Ministry of Agriculture, Forestry and Food
 Dunajska 58 SI - 1000 Ljubljana
 Slovenia
 Phone: +386 1 4789398
 Fax: +386 1 478 9055
 Email: blaza.nahtigal@gov.si

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Dr Boitshoko Rakubu NTSHABELE
 Director
 Food Safety and Quality Assurance
 Department of Agriculture
 Private Bag X343
 pretoria 0001
 Phone: + 27 12 3197000
 Fax: +27 12 319 6764
 Email: DFSQA@nda.agric.za

Mrs Salome Margaret MOLEFE
 Deputy Director
 Chemical Safety Directorate: Food Control
 Department of Health
 P.B. X828
 Pretoria 0001
 Phone: +27 (0) 123120154
 Fax: +27(0) 123123180
 Email: molefs@health.gov.za

Mr Michael J. YOUNG
 Senior Manager SABS Regulatory
 South African Bureau of Standards
 P.O. Box 36558
 Chempet, Cape Town 7441
 South Africa
 Phone: +27 21 526 3400
 Fax: +27 21 526 3451
 Email: youngmj@sabs.co.za

Mr Pantelis Nicholas TSELENTIS
 Legal and Regulatory Affairs Manager
 Consumer Goods Council of South Africa
 P.O. Box 41417
 Graighall 2024
 Phone: +002711 7895777
 Fax: +0112711 8864966
 Email: nt@cgsa.co.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Sr Juan Carlos CALVO HUERTA
 Jefe de Servicio de la CIOA
 Subdirección General de Gestión de Riesgos
 Alimentarios
 Spanish Agency of Food Safety (AESAN)
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Alcalá, 56- Despacho 443
 28014 Madrid
 España
 Phone: +91 33 80289
 Fax: +91 33 80883
 Email: jcalvo@msc.es

Ms Almudena DE ARRIBA HERVÁS
 Jefe de Servicio de Gestión de Contaminantes
 Subdirección General de Gestión de Riesgos
 Alimentarios
 Spanish Agency of Food Safety (AESAN)
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Madrid
 Phone: +34 91 3380455
 Fax: +34 91 3380169
 Email: aarriba@msc.es

Sra. Elisa REVILLA GARCÍA
 Subdirectora General Adjunta
 Subdirección General de Planificación y Control
 Alimentario
 Ministerio de Medio Ambiente, Medio Rural y
 Marino
 Pº Infanta Isabel 1
 28071 Madrid
 Phone: +34 91 3474596
 Fax: +34 91 3475728
 Email: erevilla@mapya.es

Dª Mª Teresa CARBONELL DE PABLO
 Jefe Departamento Técnico y de Medio Ambiente
 ANEABE
 C/Serrano, 76 -5º Derecha
 28006 Madrid
 Phone: 915758226
 Fax: 915781816
 Email: legislacion@aneabe.com

SRI LANKA

Mr Chulabhaya MAGEDARAGAMAGE
 Ambassador
 Permanent Representative to WTO
 Permanent Mission of Sri Lanka
 56, Rue Moillebeau
 1209 Geneva
 Phone: +0041(0) 229191250
 Fax: +0041 (0) 22 734 9084
 Email: trade@lankamission.org

Mrs Ruwanthi ARIYARATNE
 Second Secretary
 Permanent Mission of Sri Lanka
 56, Rue Moillebeau
 1209 Geneva
 Phone: +0041 (0) 229191250
 Fax: +0041 (0)122 734 9084
 Email: trade@lankamission.org

Ms Melinda SCHNEUWLY
 Secretary
 Permanent Mission of Sri Lanka
 56, rue de Moillebeau
 1209 Geneva
 Phone: 022 919 1250
 Fax: 022 734 9084
 Email: trade@lankamission.org

Mrs Manorie MALLIKARATCHY
 Second Secretary
 Permanent Mission of Sri Lanka
 Geneva
 Phone: 022 9191250
 Email: manorie@lankamission.org
 mission.srilanka@tiese.itu.int

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Dr Abdelatif Ahmed Mohamed IJAIMI
 Under Secretary for Agriculture and Forestry
 Federal Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O. Box 285
 Al Gamaá Avenue
 Khartoum
 Phone: +00249 12336535
 Fax: +00249 183778800
 Email: moafus@yahoo.com

Prof. Mohamed Saeed MOHMED ALI
 Director-General
 Sudanese Standards and Metrology Organization
 SSMO/Sudan
 Khartoum
 Phone: +249 183 775247
 Fax: +249 183 774802
 Email: SSMO@Sudanet.net

Dr Bashir TAHA MOHAMED TAHA
 Under Secretary
 Ministry of Animal Wealth and Fisheries
 Khartoum
 Phone: +249 183 465218
 Fax: +249 1835200502

Dr Kamal ABD ELGADIR
 Under Secretary
 Ministry of Health
 Khartoum

Mr Ali EL FADOUL EL OBEID
 Head of EHA-FMOHI
 Federal Ministry of Health
 Khartoum
 Phone: +0024 99155 95632
 Fax: +0024 90155 145620
 Email: fodolobeid@yahoo.com

Prof. Mamoun Ibrahim DAWELBEIT
 Chairman, Technology Transfer Sector
 Ministry of Science and Technology
 P.O. Box 2404
 Khartoum
 Phone: +249 9122 60303
 Fax: +249 183 72363
 Email: mdawelbeit@yahoo.com

Mr Omer MOHAMED
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Mission of Sudan
 Geneva
 Phone: 007962 10767

Ms Igbal Ishag ELAMIN
 First Secretary
 Sudan Mission
 Geneva
 Phone: 022 7312666
 Email: igbal2000@hotmail.com

SURINAME

Mrs Ratna RAMRATTANSING
 Chairperson of the National Codex Committee
 Legal Officer
 Department of Research,
 Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and
 Fisheries
 Letitia Vriesdelaan 8-10, Paramaribo
 Phone: +597 472442
 Fax: +597 470301
 Email: ratna_lv@yahoo.com

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Ms Inger ANDERSSON
 Director-General
 National Food Administration
 Box 622
 SE 751 26 Uppsala
 Phone: +46 18175555
 Fax: +46 18 105848
 Email: inger.andersson@slv.se

Mrs Kerstin JANSSON
 Deputy Director
 Ministry of Agriculture
 SE-103 33 Stockholm
 Sweden
 Phone: +46 8 4051168
 Fax: +46 8 206496
 Email: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Mrs Eva Rolfsdotter LÖNBERG
 Codex Coordinator
 National Food Administration
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala
 Sweden
 Phone: +46 18175500
 Fax: +46 181 05848
 Email: codex@slv.se

Ms Carmina IONESCU
 Senior Administrative Officer
 National Food Administration
 Box 622
 SE-751 26 Uppsala
 Sweden
 Phone: +46 18175601
 Fax: +46 18105848
 Email: carmina.ionescu@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mrs Awilo OCHIENG PERNET
 Codex Alimentarius, International Nutrition and
 Food Safety Issues
 Division of International Affairs
 Swiss Federal Office of Public Health
 CH-3003 Bern
 Switzerland
 Phone: +41 31 3220041
 Fax: +41 31 3229574
 Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mrs Christine MUELLER
 Scientific Officer
 Federal Office for Agriculture
 Mattenhofstrasse 5
 CH-3003 Bern
 Switzerland
 Phone: +41 31 3251663
 Fax: +41 31 322 2635
 Email: christine.mueller@bl.admin.ch

Mr Thomas U. JAEGGI
 Engineer of Agriculture
 Member of the Swiss National Codex Committee
 Swiss Farmers Union
 Laurstrasse 10
 CH-5200 Brugg
 Switzerland
 Phone: +41(0) 56 -46251 11
 Email: thomas.jaeggi@sbv-usp.ch

Mrs Irina DU BOIS
 Head Regulatory Affairs
 Nestec Ltd
 Avenue Nestlé 55
 CH-1800 Vevey, Switzerland
 Phone: +41 21 9242261
 Fax: +41 21 9244547
 Email: irina.dubois@nestle.com

Mrs Danielle MAGNOLATO
 Global Manager Regulatory Affairs
 Givaudan Schweiz AG
 CH-8310 Kempthal
 Switzerland
 Phone: +41 (0) 523540804
 Fax: +41 (0) 523540817
 Email: danielle.magnolato@givaudan.com

Dr Hervé NORDMANN
 Director Scientific and Regulatory Affairs
 Ajinomoto Switzerland AG
 En Crochet
 CH- 1143 Apples
 Switzerland
 Phone: +41 (0) 21 8003763
 Fax: +41 (0) 21 8004087
 Email: herve.nordmann@ajinomoto.com

Mr Otto RAUNHARDT
 Consultant
 Member of the Swiss National Codex Committee
 Rossmattenweg 6
 CH-8932 Mettmenstetten
 Phone: +41 44 768 2606
 Fax: +41 44 768 2619
 Email: otto.raunhardt@bluewin.ch

Mrs Ursula TRÜEB
 Member of the Swiss National Codex Committee
 Representative of the Swiss Consumer Organizations
 Bözli 1
 CH-4312 Magden, Switzerland
 Phone: +41 61 8411256
 Fax: +41 61 8411256
 Email: ursula.trueb@vtxmail.ch

Mr Jean VIGNAL
 Member of the Swiss National Codex Committee
 NESTEC S.A.
 Regulatory Affairs
 CH-1800 Vevey
 Email: jean.vignal@nestle.com

**SYRIAN ARAB REPUBLIC –
 RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE –
 REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Prof. Fouad SHOUKRI KOURDI
 Director-General
 Syrian Arab Standards and Metrology Organization
 (SASMO)
 Next to the Oxygen factory - Joubert Harassta Street
 P.O. Box: 11836
 Damascus

Mr Hassan BAYRAKDAR
 Food Expert
 Syrian Arab Standards and Metrology Organization
 (SASMO)
 next to the Oxygen Factory - Joubert Harassta Street
 P.O. Box: 11836
 Damascus
 Damascus
 Phone: 00871 505537184
 Email: hassan6264@hotmail.com

Ms Abeer AL ASSAD
 Attaché
 Permanent Mission of Syria
 Geneva
 Email: abeervip1@hotmail.com

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Dr Kraiid TONTISIRIN
 Senior Advisor
 Institute of Nutrition
 Mahidol University
 Salaya
 Nakhon Pathom 73170
 Thailand
 Phone: +66 2 441 9740
 Fax: +66 2 938 3604
 Email: raktt@mahidol.ac.th/
 karisid.tontisitit@gmail.com

Mr Vijak ARKUBKRIYA
 Deputy Secretary-General
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road
 Ladyao, Chatuchak
 Bangkok 10900
 Thailand
 Phone: +66 2 561 2277
 Fax: +66 2 561 3357
 Email: vijak@acfs.go.th

Mrs Oratai SILAPANAPAPORN
 Director
 Office of Commodity and System Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phahonyothin Road
 Lardyo, Chathuchak
 Bangkok 10900
 Thailand
 Phone: +66 2 561 3390
 Fax: +66 2 561 3373
 Email: oratai@acfs.go.th

Ms Tipvon PARINYASIRI
 Director of Food Control Division
 The Thai Food and Drug Administration
 Ministry of Public Health
 Tiwanond Road
 Nonthaburi 11000
 Thailand
 Phone: +66 2 590 7175
 Fax: +66 2 5918460
 Email: tipvon@hotmail.com

Mr Pitchayaphant CHARNBHUMIDOL
 Minister Counsellor
 Permanent Mission of Thailand to the United Nations
 and other International Organizations
 Geneva
 Phone: +41 22 715 1014
 Fax: +41 22 715 1000

Ms Supavadee CHOTIKAYAN
 First Secretary
 Permanent Mission of Thailand
 Rue Gustave
 Moynier 5
 Geneva
 Phone: +41 22 715 1017
 Fax: +41 22 715 1000
 Email: supac@mfa.go.th

Ms Tanyarat MUNGLEALAMUGSI
 First Secretary
 Permanent Mission of Thailand
 Geneva
 Phone: +41 22 715 1009
 Fax: +41 22 715 1000
 Email: tmungleal@hotmail.com

Mr Pisan PONGSAPITCH
 Senior Standards Officer
 Office of Commodity and System Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road
 Ladyao
 Chatuchak
 Bangkok 10900
 Thailand
 Phone: +66 2 561 2277 ext 1421
 Fax: +66 2 561 3357
 Email: pisan@acfs.go.th

Mr Boonpeng SANTIWATTANATAM
 Vice-Chairman of Food Processing Industry Club
 The Federation of Thai Industries
 Queen Sirikit National Convention Center
 Zone C, 4th Fl.,
 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey
 Bangkok 10110, Thailand
 Phone: +66 (0) 3451167
 Fax: +66 (0) 3451281-3
 Email: boonpeng@cpf.co.th

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
 MACEDONIA –
 L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
 MACÉDOINE –
 LA EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE
 MACEDONIA**

Ms Biljana TASEVSKA
 Minister Plenipotentiary
 Permanent Mission of the Republic of Macedonia to
 the United Nations Office and other International
 Organizations
 Geneva
 Phone: +0041(0) 227312930
 Fax: +0041(0) 22712939
 Email: biljana.tasevska@mta.gov.mk

TOGO

M Tchala KAZIA
 Chef Division Nutrition Technologie Alimentaires et
 Qualité des Produits
 Institut Togolais de Recherche Agronomique
 B.P. 1163 Lomé
 Phone: +00228 9023325/+00228 2254118
 Fax: +00228 2251559
 Email: kaziatchala@yahoo.fr

TONGA

Dr Viliami Toalei MANU
 Co-ordinator for CCNASWP
 Research and Extension Division
 Ministry of Agriculture, Food, Forestry and Fisheries
 P.O. Box 14
 Nuku'alofa
 Phone: +676 37474
 Fax: 676 24271
 Email: mafsoils@kalianet.to

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

M Mohamed Chokri REJEB
 Directeur Général
 Centre Technique de l'agro-alimentaire
 Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME
 12, rue de l'usine
 2035 Charguia II - Tunisie
 Phone: (00216) 71 940198
 Fax: (00216) 71 941080
 Email: CTAA@topnet.tn

Mme Alia MAHJOUR
 Directrice Générale
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et
 Environnemental des produits
 Ministère de la Santé Publique
 37, Avenue Taieb M'HIRI
 1002-Tunis Bélvédère
 Tunisie
 Phone: (00216) 71 791 835
 Fax: (00216) 71 789 233

M Mohamed LAOUINI
 Directeur Général de la qualité, du commerce
 intérieur, des métiers et des services
 Ministère du Commerce et de l'Artisanat
 Tunisie
 Phone: (00216) 71 842029
 Fax: (00216) 71 800382
 Email: mohamed.laouini@email.ati.tn

M Mabrouk NEDHIF
 Directeur
 Ministère de la Santé Publique
 1029 Bab saadoun, nouveau bâtiment - 3ème étage -
 Tunisie
 Phone: (00216) 71 577 284
 Fax: (00216) 71 576 010
 Email: mabrouk.nedhif@rns.tn

Mme Melika BELGACEM HERMASSI
 Sous Directeur
 Chargée du secretariat du Comité Tunisien du Codex
 Centre Technique de l'agro-alimentaire
 Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME
 12, rue de l'usine
 2035 Charguia II
 Tunisie
 Phone: (00216) 71 940198
 Fax: (00216) 71 941080
 Email: codextunisie@topnet.tn

M Thouraya ENNABI ATTIA
 Chargée de la Direction de la Qualité et du Contrôle
 Sanitaire des Produits
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et
 Environnemental des produits
 Ministère de la Santé Publique
 37, Avenue Taieb M'HIRI
 1002-Tunis Bélvédère
 Tunisie
 Phone: (00216) 71 791 835
 Fax: (00216) 71 789 233

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Mr Omer Faruk DOGAN
 Deputy Undersecretary
 Prime Ministry Undersecretariat for Foreign Trade
 Inonu Bulvari 36
 Ankara
 Turkey
 Phone: +90-312 212 87 31
 Fax: +90-312 212 87 38
 Email: doganof@dtm.gov.tr

Mrs Nurseren BUDAK
 Division Manager
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 General Directorate of Protection and Control
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3
 Bakanlıklar
 Ankara
 Phone: +90-312 4174176 ext.6213
 Fax: +90-312 4254416
 Email: nurb@kkgm.gov.tr

Mrs Uygun AKSOY
 Professor Doctor in Aegean University
 Faculty of Agriculture
 Department of Horticulture
 Aegean Exporters Associations
 Atatürk Cad. No:382 35220 Alsancak
 IZMIR
 Phone: +90-232-4886000
 Fax: +90-232-4886100
 Email: driedfruits@eib.org.tr
 uygun.aksoy@ege.edu.tr

Mr Bora BATALLI
 Board Member
 Southeast Anatolian Dried Fruits and Products
 Exporters Union GAZIANTEP
 Phone: +90-342-2200010
 Fax: +90-342-2200015
 Email: trading@batalli.com
 aftg@gaib.org.tr

Mr Hasan Hüseyin KARAZOR
 Board Member of Aegean Dried Fruits Exporters
 Associations
 Aegean Exporters Associations Atatürk Cad. No:382
 35220 Alsancak
 IZMIR
 Phone: +90-232-4886000
 Fax: +90-232-4886100
 Email: driedfruits@eib.org.tr

Mr Ilyas Edip SEVINÇ
 Member of Blacksea Exporters' Union
 Board of Directors
 Atatürk Bulvarı No: 19/E, 28200
 GİRESUN
 Phone: +90-454 216 24 26
 Fax: +90- 454 216 48 42

Mr Ramazan TOKER
 Food Engineer
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 General Directorate of Protection and Control
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3
 Bakanlıklar
 Ankara
 Phone: +90-312 4174176 ext.6202
 Fax: +90-312 4254416
 Email: ramazant@kkgm.gov.tr

Mrs Umay ERDEM
 Assistant Foreign Trade Specialist
 Dis Ticaret Mustesarlığı Inonu Bulvarı no:36 8.Kat
 Emek
 Ankara
 Phone: +90-312 204 76 80
 Fax: +90- 312 212 88 81
 Email: erdemu@dtm.gov.tr

Mr Ali Haydar GÖREN
 Istanbul Hazelnut Exporters' Association Board
 Member
 Sanayi Cad. Dis Ticaret Kompleksi C Blok
 Yenibosna
 Istanbul
 Phone: +90-212-4540500
 Fax: +90-212-4540501
 Email: iib@iib.org.tr

Mr Mehmet Hakkı ERBAK
 Chairman of Board of Directors
 Yenice Organize Sanayi Bolgesi Turgut Ozal Mah.
 Ova Cad. Yenice Inegol
 BURSA/TURKEY
 Phone: +90-224 738 15 00
 Fax: +90-224 738 08 88
 Email: merbak@uludaggazoz.com.tr

UGANDA - OUGANDA

Mr Arsene M. BALIHUTA
Ambassador
Permanent Mission of Uganda
Rue Antoine Carteret 6 bis
CH 1202 Geneva
Phone: 022 339 8010
Fax: 022 3407030
Email: mission.uganda@ties.itu.int

Dr Terry Epaphura KAHUMA
Executive Director
Uganda National Bureau of Standards
P.O. Box 6329
Kampala
Phone: +256 0414 286123
Fax: +256 0414 286123
Email: tkahuma@unbs.go.ug

Mr Ben MANYINDO
Deputy Executive Director
Uganda National Bureau of Standards
P.O. Box 6329
Kampala
Uganda
Phone: +256 0414 286123
Fax: +256 0414 286123
Email: ben.manyindo@unbs.go.ug
benm552000@yahoo.co.uk

Mr Samuel BALAGADDE
International Liaison Officer
Uganda National Bureau of Standards
P.O. Box 6329
Kampala
Phone: +256 414 286123
Fax: +256 414 286123
Email: samuel.balagadde@unbs.go.ug

Ms Hope KABIRISI
Special Presidential Assistant (Science and
Technology)
State House
P.O. Box 25497
Kampala
Phone: +256 414 343222
Fax: +256 414 343277
Email: kabirish@yahoo.co.uk

Mr Oscar EDULE
Second Secretary
Permanent Mission of Uganda
Rue Antoine Carteret 6 bis
CH 1202 Geneva
Phone: 022 3398010
Fax: 022 3407030
Email: mission.uganda@ties.itu.int

UKRAINE - UCRANIA

Mr Mykola PRODANCHUK
Head
National Codex Alimentarius Commission
Geroyiv Obonony Str.6
03022 Kyiv
Ukraine
Phone: +38044 5269700
Fax: +38044 526 9319

Mr Volodymyr BALUTA
Head of Trade and Economic Mission
Rue de l'Orangerie 14
1202 Geneva
Phone: +41 22 919 8727
Fax: +41 22 734 3801
Email: baluta@bluewin.ch

**UNITED ARAB EMIRATES –
ÉMIRATS ARABES UNIS –
EMIRATOS ÁRABES UNIDOS**

Mr Ahmed ALROMAITHI
Deputy of Standards Department
Emirates Authority for Standardization and
Metrology
P.O. Box 2166
Abu Dhabi
Phone: +00971 26711110
Fax: +00971 26715999
Email: ahmed.alromaiti@esma.ae

Ms Iman Ali ALEASTAKI
Head of Food Trade Section
Dubai Municipality
Phone: +9714 206 4204
Fax: +9714 223 9015
Email: eabastaki@dm.gov.ae

Mrs Najla AL QASSIMI
First Secretary
Permanent Mission of the United Arab Emirates
56, rue de Moillebeau
1209 Genève
Phone: 022 918 0000
Fax: 022 734 5562

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI –
REINO UNIDO**

Mr Bill KNOCK
Head of EU and International Strategy
Food Standards Agency
Room 115B
Aviation House
125 Kingsway
London WC2B 6NH
United Kingdom
Phone: +44 20 7276 8183
Fax: +44 20 7276 8376
Email: bill.knock@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Mike O'NEILL
EU and International Strategy
Food Standards Agency
Room 115B
Aviation House
125 Kingsway
London WC2B 6NH
United Kingdom
Phone: +44 20 7276 8664
Email: Mike.Oneill@foodstandards.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA –
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr Richard RAYMOND
Under Secretary for Food Safety
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
Room 227E, JLW Bldg
Washington, D.C. 20250
United States of America
Phone: +1-202 720 0351
Fax: +1 202 690 0820
Email: Dick.Raymond@usda.gov

Mr Jack Anthony BOBO
Deputy Chief
Biotechnology Trade Division
United States Department of State
2201 C Street NW
Washington, D.C. 20520
United States of America
Phone: +1 202 647 1647
Fax: +1 202 647 1894
Email: boboja@state.gov

Mr Richard CAPWELL
Deputy Director
International Regulations and Standards Division
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Ave., SW
Washington, DC 20250
United States of America
Phone: +1 202 720 2054
Fax: +1 202 720 0433
Email: capwell@fas.usda.gov

Dr Bernadette DUNHAM
Director
Center for Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
7519 Standish Place
MPN-IV, HFV-1
Rockville, MD 20855
United States of America
Phone: +1 240 276 9000
Fax: +1 240 276 9001
Email: Bernadette.Dunham@fda.hhs.gov

Ms V. Eileen D. HILL
Lead Economist
International Trade Administration
U.S. Department of Commerce
14th Street and Constitution Ave., N.W.
Washington, D.C. 20230
U.S.A.
Phone: +1 202 482 5276
Fax: +1 202 482 5939
Email: Eileen_hill@ita.doc.gov

Dr Karen L. HULEBAK
U.S. Codex Manager
Food Safety and Inspection Service
United States Department of Agriculture
1400 Independence Ave., SW
Washington, DC 20250
United States of America
Phone: +1 202 720 2057
Fax: +1 202 720 3157
Email: karen.hulebak@fsis.usda.gov

Ms Mary Frances LOWE
Senior Program Advisor
Office of Pesticide Programs
U.S. Environment Protection Agency
1200 Pennsylvania Avenue N.W.
Washington, D.C. 20460
United States of America
Phone: +1 703 305 5689
Fax: +1 703 308 1850
Email: Lowe.MaryFrances@epa.gov

Ms Barbara MCNIFF
U.S. Codex Office
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
United States of America
Phone: +1 202 690 4719
Fax: +1 202 690 3856
Email: Barbara.mcniciff@fsis.usda.gov

Mr Bryce QUICK
Deputy Administrator
Food Safety and Inspection Service
Office of the Administrator
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
United States of America
Phone: +1 202 7207900
Fax: +1 202 690 0550
Email: bryce.quick@fsis.usda.gov

Mr Kurt SEIFARTH
Agricultural Attaché
United States Mission to the European Union
Boulevard de Regent, 27
Brussels 1000
Phone: +32 2 508 2765
Fax: +32 2 511 0918
Email: kurt.seifarth@fas.usda.gov

Ms Christine SLOOP
Director, IRSD
Office of Scientific and Technical Affairs/FAS
U.S. Department of Agriculture
Washington, DC 20250
United States of America
Phone: +1 202 690 0929
Fax: +1 202 720 0433
Email: Christine.Sloop@usda.gov

Dr Stephen SUNDLOF
Director
Center for Food Safety and Applied Nutrition
U.S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
United States of America
Phone: +1 301 436 1600
Fax: +1 301 436 2668
Email: stephen.sundlof@fda.hhs.gov

Mr H. Michael WEHR
Codex Program Coordinator
Center for Food Safety and Applied Nutrition
U.S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
United States of America
Phone: +1 301 436 1724
Fax: +1 301 436 2618
Email: michael.wehr@fda.hhs.gov

Mr Kyd BRENNER
Partner
DTB Associates, LLP
901 New York Avenue, N.W.
Third Floor
Washington, D.C. 20001
United States of America
Phone: +1 202 661 7098
Fax: +1 202 661 7093
Email: Kbrenner@dtbassociates.com

Ms Jane EARLEY
Senior Partner
Earley and White Consulting Group, LLC
1737 King Street, Suite 330
Alexandria, VA 22314
United States of America
Phone: 703-739 9090 ext.121
Fax: 703 739 9098
Email: jearley@eandwconsulting.com

Ms Marsha A. ECHOLS
Washington Counsel
National Association for the Speciality Food Trade,
Inc.
3286 M Street, N.W.
Washington, D.C. 20007
United States of America
Phone: +202 625 1451
Fax: +202 625 9126
Email: mechols@earthlink.net

Mr Raul GUERRERO
Consultant
International Regulatory Strategies
793 N. Ontare Road
Santa Barbara, CA 93105
United States of America
Phone: +1 805 898 1830
Fax: +1 805 898 1830
Email: guerrero_raulj@yahoo.com

Mrs Courtney HELLER
Manager, Export Services
United States Meat Export Federation
Independence Plaza
1050 17th Street, Ste.2200
denver
CO 80265
Phone: +303 623 6328
Fax: +303 623 0297
Email: cheller@usmef.org

Ms Laurie HUENEKE
International Trade Specialist
National Pork Producers Council
122 C Street, NW., Suite 875
Washington, DC 20001
United States of America
Phone: +1 202 347 3600
Fax: +1 202 347 5265
Email: huenekel@nppc.org

Mr David P. LAMBERT
Principal
Lambert Associates
5105 Yuma Street, N.W.
Washington, D.C. 20016
U.S.A.
Phone: +1 202 966 5056
Fax: +1 202 966 5094
Email: lambertdp@yahoo.com

Mr Joel G. NEWMAN
President and CEO
American Feed Industry Association, Inc
2101 Wilson Blvd., Suite 916
Arlington, VA 22201
United States of America
Phone: +1 703 524-0810
Fax: +1 703 524-1921
Email: jnewman@afia.org

Mr Karl E. OLSON
Manager
Microbiology and Sterilization Technology QA
Abbott Nutrition
3300 Stelzer Road, Dept 103154
Columbus, Ohio 43219
United States of America
Phone: +1 614 624 7040
Fax: +1 614 727 7040
Email: karl.olson@abbott.com

Ms Peggy ROCHETTE
Senior Director, International Affairs
Grocery Manufactureres Association
1350 I Sreet, Suite 300
Washington, DC 20005
United States of America
Phone: +1 202 639 5921
Fax: +1 202 639 5932
Email: prochette@gmaonline.org

URUGUAY

Sra. Jacqueline María CEA NAGUIL
Punto de Contacto del Codex Alimentarius en
Uruguay
Laboratorio Tecnológico del Uruguay (LATU)
Avenida Italia 6201
Montevideo
Uruguay
Phone: +5982 601 3724 int 328/329
Fax: +5982 601 8554
Email: jcea@latu.org.uy

UZBEKISTAN - OUZBÉKISTAN - UZBEKISTÁN

Mr Badriddin OBIDOV
Chargé d'Affaires, a.i.
Permanent Mission to the United Nations Office and
Other International Organizations
Route de Pré-Bois 20
1215 Geneva 15
Phone: +41 2277994300
Fax: +41 22 7994302
Email: uzbekistan@bluewin.ch

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) -
VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE
DU) –
VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)**

Sr Gabriel SALAZAR
Ambassador
Mission of Venezuela
Geneva
Phone: 022 7170942

VIET NAM

Mr Ngo Quy VIET
Vice Chairman of Vietnam National Codex
Committee
General Director
Directorate for Standards and Quality
Vietnam National Codex Committee
Hanoi
Phone: 84 4 7 911607
Fax: 84 4 7 911605
Email: ngoquyviet@tcvn.gov.vn

Mr Van Dung TRAN
Director
Quality Assurance and Testing Centre 3
49 Pasteur, Dist.1
Hochiminh City
Vietnam
Phone: +84 8 829 4274
Fax: +84 8 829 3012
Email: tv-dung@quatest3.comvn

Mrs Nguyen Thi Minh HA
Deputy Director
Vietnam Codex Office
Vietnam National Codex Committee
70 Tran Hung Dao Street
Hanoi
Vietnam
Phone: +84 4 9 428030
Fax: +84 4 8 222520
Email: codex@tcvn.gov.vn
nmhacodex@tcvn.gov.vn

Mrs Hanh Phuc CHU
Engineer
The Representative of Viet Nam Codex Contact
Point in Hochiminh City
Quality Assurance and Testing Centre 3
49 Pasteur, District 1
Hochiminh City
Viet Nam
Phone: +84 8 829 4274
Fax: +84 8 8294274
Email: ch-phuc@quatest3.com.vn

Mr Nguyen Xuan ANG
Counsellor
Permanent Mission of Vietnam to the United Nations
Office
Geneva
Phone: 022 7881477
Email: nalchanh01@yahoo.com

YEMEN - YÉMEN

M Fawaz AL RASSAS
Troisième secretaire
Mission permanente du Yemen
19 Ch. du Jona
1216 Cointrin
Phone: 022 7990510
Fax: 022 798 0465
Email: mission.yemen@ties.itu.int

ZAMBIA - ZAMBIE

Mr Delphin Mwishu KINKESE
Chief Policy Analyst
Food Safety and Cosmetics and National Codex
Focal Point
Ministry of Health
Lusaka
Phone: +260 977 395296
Fax: +260 1 253344/254067
Email: dminkese@moh.gov.zm
dminkese@yahoo.co.uk

ZIMBABWE

Mr Fredy CHINYAVANHU
Deputy Director - Food Control
Government Analyst Laboratory
Ministry of Health
P.O. Box Cy 231
Causeway
Harare
Phone: +263 4 792026/7
Fax: +263 2 705261
Email: fcinyavanhu@healthnet.org.zw

**UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS**

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE
ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGÍA
ATÓMICA**

Mr David H. BYRON
Head, Food and Environmental Protection Section
Joint FAO/IAEA Division of Nuclear Techniques in
Food and Agriculture
Department of Nuclear Sciences and Applications
International Atomic Energy Agency
P.O. Box 100
Wagramer strasse 5
1400 Vienna
Phone: +43 1 2600 21638
Fax: +43 1 26007
Email: D.H.Byron@iaea.org

Ms Marlynne HOPPER
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
World Trade Organization
154 Rue de Lausanne
CH-1211 Geneva 21
Phone: +41 22 7396539
Fax: +41 22 739 5760
Email: marlynne.hopper@wto.org

**INTERNATIONAL TRADE CENTRE
UNCTAD/WTO
CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CNUCED/OMC
CENTRO DE COMERCIO INTERNACIONAL
UNCTAD/OMC**

Ms Ludovica GHIZZONI
Associate Expert on Standards and Quality
Management
International Trade Centre UNCTAD/WTO
Palais des Nations
1211 geneva 02
Phone: 022 7300620
Fax: 022 730 0576
Email: ghizzoni@intracen.org

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Ms Serra AYRAL
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Genève 21
Phone: +41 22 7395465
Fax: +41 22 7395760
Email: serra.ayral@who.org

Ms Gretchen STANTON
Senior Counsellor
Agriculture and Commodities Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Genève 21
Phone: +41 22 739 5086
Fax: +41 22 7395760
Email: gretchen.stanton@wto.org

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**INTERNATIONAL INSTITUTE OF
REFRIGERATION
INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID
INSTITUTO INTERNACIONAL DEL FRÍO**

Mr Daniel VIARD
Deputy Director
International Institute of Refrigeration
177 boulevard Maiesherbes
75017 Paris
France
Phone: +33 (0) 1 42273235
Fax: +33 (0) 1 47631798
Email: iif-iir@iifiir.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF LEGAL
METROLOGY
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
MÉTROLOGIE LÉGALE
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE
METROLOGÍA LEGAL**

Mr Willem KOOL
BIML Assistant Director
International Organization of Legal Metrology
(OIML)
11, rue Turgot, 75009 Paris
Phone: +33 1 48785783
Fax: + 33 1 42 821727
Email: willem.kool@oiml.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF VINE
AND WINE
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA
VIGNE ET DU VIN
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LA VIÑA
Y DEL VINO**

Mr Jean-Claude RUF
Coordinator for the Scientific and Technical
Department
International Organization of Vine and Wine
18 Rue D'Agusseau
F-75008
Paris
Phone: +33 144 948094
Fax: +33 142 669063
Email: jruf@oiv.int

**LEAGUE OF ARAB STATES
LIGUE DES ÉTATS ARABES
LIGA DE LOS ESTADOS ÁRABES**

Ms Nermine Wafa
Head of Productive Sectors Division
Economic Affairs
1 Tahir Square
P.O. Box 11642
Cairo
Phone: +202 5750511
Fax: +202 5743023
Email: SA2240@hotmail.com

**REGIONAL INTERNATIONAL ORGANIZATION
FOR PLANT PROTECTION AND ANIMAL
HEALTH
ORGANISME INTERNATIONALE RÉGIONAL
CONTRE LES MALADIES DES PLANTES ET DES
ANIMAUX
ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL DE
SANIDAD AGROPECUARIA**

Mr Oscar GARCÍA
Food Safety Specialist
Organismo Internacional Regional de Sanidad
Agropecuaria
Calle Ramón Beloso
Colonia Escalón
San Salvador
Phone: (503) 2209 9226
Fax: (503) 2263 1128
Email: ogarcia@oirsa.org

**WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL
HEALTH
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ANIMALE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE SANIDAD
ANIMAL**

Dr Bernard VALLAT
Director-General
World Organisation for Animal Health (OIE)
12, rue de Prony
75017 Paris
Phone: +33 (0) 1 44151888
Fax: +33 (0) 1 42670987
Email: oie@oie.int

Dr Willem DROPPERS
Chargé de Mission to the Director-General
World Organisation for Animal Health (OIE)
12, rue de Prony
75017 Paris
Phone: +33 (0) 1 44151888
Fax: +33 (0) 1 42670987
Email: w.droppers@oie.int

Ms Gillian MYLREA
Chargée de Mission
International Trade Department
World Organisation for Animal Health
12, rue de Prony
75017 Paris
Phone: +33 (0) 0144151888
Fax: +33 (0) 142670987
Email: g.mylrea@oie.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

**ASOCIACIÓN LATINOAMERICANA DE
AVICULTURA**

Dr J. Isidro MOLFESE
Secretario Ejecutivo
Observador por ALA al Codex Alimentarius
Coordinador del CISA
Asociación Latinoamericana de Avicultura
Esteban Arce 441 - 3F
C1426BSE Buenos Aires
Phone: +54 11 4774-4770
Fax: +54 9 11 4539-2595
Email: avicolatina@ciudad.com.ar

**ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC
SOCIETIES
ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS COELIAQUES
EUROPÉENNES
ASOCIACIÓN DE SOCIEDADES CELÍACAS
EUROPEAS**

Mrs Hertha DEUTSCH
Chair of Codex and Labelling Affairs
AOECS Association of European Coeliac Societies
Anton Baumgartner Straße 44/C5/2302
A-1230 Vienna
Austria
Phone: +43 1 66 71 887
Fax: +43 1 66 71 887
Email: hertha.deutsch@utanet.at

**BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION
ORGANISATION DE L'INDUSTRIE
BIOTECHNOLOGIQUE
ORGANIZACIÓN DE LA INDUSTRIA
BIOTECNOLÓGICA**

Dr Michael PHILLIPS
President
MJ.Phillips and Associates LLC
7509 Walton Lane
Annandale, VA 22003
Phone: 703 642 6538
Fax: 703 642 6529
Email: mj.phill@yahoo.com

Mr Michael WACH
Managing Director, Science and Regulatory Affairs
Food and Agriculture Department
Biotechnology Industry Organization
1201 Maryland Avenue, SW Suite 900
Washington, D.C. 20024
Phone: +202 962 6645
Fax: +202 488 6301
Email: mwach#bio.org

Ms Lucyna KURTYKA
Monsanto Company
1300 I Street
NW, Suite 450 East
Washington, D.C.

**CONFEDERATION OF THE FOOD AND DRINK
INDUSTRIES IN EU
CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-
ALIMENTAIRE DE L'UE
CONFEDERACIÓN DE INDUSTRIAS AGRO-
ALIMENTARIAS**

Ms Clara THOMPSON
Manager
Food Policy, Science and R&D
Confederation of the Food and Drink Industries of
the EU
Avenue des Arts 43
1040 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 500 8750
Fax: +322 508 1021
Email: c.thompson@ciao.eu

**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION
CONSEJO PARA UNA NUTRICIÓN
RESPONSABLE**

Mr John HATHCOCK
Senior Vice-President
International and Scientific Affairs
Council for Responsible Nutrition
1828 L.St. NW, Suite 900
Washington D.C. 20036
United States of America
Phone: +202 204 7662
Fax: +202 204 7701
Email: jhathcock@crnusa.org

Mr John VENARDOS
Vice-President
Global Licensing
Regional and Gov. Affairs
Herbalife International of America
1800 Century Park East
Century City, CA 90067
United States of America
Phone: +310 203 7746
Fax: +310 557 3916
Email: johnv@herbalife.com

Mr Mark MANSOUR
Partner
Foley & Lardner LLP
Council for Responsible Nutrition
1828 L street, NW
Suite 900
Washington, D.C. 20036
Phone: +202 672 5585
Fax: +202 672 5399
Email: mmansour@foley.com

CROP LIFE INTERNATIONAL

Ms Janet COLLINS
 Global Manager
 Croplife International
 601 Pennsylvania Ave. NW
 Washington, DC
 United States of America 20004
 Phone: +1 202728622
 Fax: +1 202 728 3649
 Email: janet.e.collins@usa.dupont.com

**EUROPEAN ASSOCIATION FOR
 BIOINDUSTRIES
 ASSOCIATION EUROPÉENNE DES BIO-
 INDUSTRIES
 ASOCIACIÓN EUROPEA DE BIOINDUSTRIAS**

Ms Raffaella COLOMBO
 Manager
 Green Biotechnology Europe
 EuropaBio
 Av. de l'Armée n° 6
 1040 Bruxelles
 Belgique
 Phone: +32 2 735 0313
 Email: r.colombo@europabio.org

Dr Dirk KLONUS
 Manager Global Registration, Bioscience
 BayerCrop Science
 Industriepark Höchst, K607, 65926
 Frankfurt/Main
 Germany
 Phone: +49 69 30514758
 Fax: +49 69 30 513442

**EUROPEAN COMMITTEE FOR
 STANDARDIZATION
 COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
 COMITÉ EUROPEO DE NORMALIZACIÓN**

Ms Cinzia MISSIROLI
 Programme Manager
 Rue Destassart 36
 B-1050
 Bruxelles
 Phone: +32 2550 0879
 Fax: +32 2550 0819

**EUROPEAN FEED MANUFACTURERS'
 FEDERATION
 FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES FABRICANTS
 D'ALIMENTS COMPOSÉS**

Mr Alexander DÖRING
 Secretary General
 European Feed Manufacturers' Federation
 223 Rue de la Loi
 Box 3, 1040 Brussels
 Phone: +32 2 2850050
 Fax: +32 2 230 5722
 Email: fefac@fefac.org/fefac@fefac.eu

**EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION
 ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT
 DE L'ALIMENTATION**

M Xavier LAVIGNE
 EFLA/AEDA
 1040 Bruxelles
 Phone: +32 (0) 2 230 4845
 Fax: +32 (0) 2 230 8206
 Email: efla_aeda@hotmail.com

**EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH
 ASSOCIATION**

Mrs Alison Margaret LINNECAR
 European Network of Childbirth Associations
 Phone: +41 227989164
 Fax: +41 22 7984344
 Email: alison.linnekar@gifa.org

**GRAIN AND FEED TRADE ASSOCIATION
 ASOCIACIÓN DE COMERCIO DE GRANOS Y
 SEMILLAS**

Ms June PEARSON
 The International General Produce Association Ltd
 GAFTA House, 6 Chapel Place, Rivington Street,
 London EC2A 3SH
 United Kingdom

**GROUPEMENT INTERNATIONAL DES
 SOURCES D'EAUX NATURELLES ET D'EAUX
 CONDITIONÉES**

M Pierangelo GRIPPO
 Responsable du Groupe Technique et Reglementaire
 GINESEC
 Rue de l'Association 32
 1000 Bruxelles
 Phone: +32 2 210 2032
 Fax: +32 2 210 2035
 Email: info@efbw.org

Mme Patricia FOSSELARD
 Secrétaire Générale
 GINESEC
 Rue de l'Association 32
 1000 Bruxelles
 Phone: +32 2 210 2032
 Fax: +32 2 210 2035
 Email: info@efbw.org

**INDUSTRY COUNCIL FOR DEVELOPMENT
CONSEIL DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
CONSEJO DE COOPERACIÓN INDUSTRIAL
PARA EL DESARROLLO**

Mrs Yasmine MOTARJEMI
Vice-Chair
Industry Council for Development (ICD)
74 West Hill
Wembley Park
Middlesex HA9 9RS
United Kingdom
Phone: +44 20 8908 6375
Fax: +44 20 8385 2656
Email: industrycouncil@btinternet.com

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF
DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS**

Mr David PINEDA EREÑO
Director, Regulatory Affairs
International Alliance of Dietary/Food Supplement
Associations
Rue de l'Association, 50
1000-Brussels
Belgium
Phone: +32 2 2091155
Fax: +32 2 223 3064
Email: secretariat@iadsa.be

Dr Boris Walter PIMENTEL
Member of C.C.
International Alliance of Dietary/Food Supplement
Associations
Brussels
Phone: 0041 61 8158811
Email: boris.pimental@dsm.com

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION
NETWORK
RÉSEAU INTERNATIONAL DES GROUPES
D'ACTION POUR L'ALIMENTATION
INFANTILE
RED INTERNACIONAL DE ACCIÓN SOBRE
ALIMENTOS DE LACTANTES**

Ms Elisabeth STERKEN
Director
INFACT Canada/IBFAN North America
6 Trinity Square
Toronto, Ontario
M5G 1B1
Canada
Phone: 416 595 9819
Fax: 416 591 9355
Email: esterken@infactcanada.ca

**INTERNATIONAL CENTRE FOR TRADE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE
COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE
CENTRO INTERNACIONAL DE COMERCIO Y
DESARROLLO SOSTENIBLE**

Mr Ricardo MELENDEZ-ORTIZ
Chief Executive
Geneva Executive Center
7, chemin de Balexert
1219 Châtelaine
Geneva
Switzerland

Mr Moustapha Kamal GUEYE
Senior Programme Manager - Environment Cluster
Geneva Executive Center
7, chemin de Balexert
1219 Châtelaine
Geneva
Switzerland

Ms Malena SELL
Programme Officer
Environment and Natural Resources
Geneva Executive Center
7, chemin de Balexert
1219 Châtelaine
Geneva
Switzerland

Ms Marie CHAMAY
Programme Officer
Trade and Natural Resources
Geneva Executive Center
7, chemin de Balexert
1219 Châtelaine
Geneva
Switzerland

Ms Samantha FANG
Intern
Environment and Natural resources
Geneva Executive Center
7, chemin de Balexert
1219 Châtelaine
Geneva
Switzerland

**INTERNATIONAL CHEWING GUM
ASSOCIATIONS**

Mr Christophe LEPRÊTRE
Manager
International Chewing Gum Association
c/o Keller Heckman LLP
Avenue Luoise, 523
1050 Brussels
Phone: +32 2 645 5060
Fax: +32 2 645 5050
Email: information@gumassociation.org

**INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL**

Mr Kazuo ONITAKE
Head of Unit
Safety Policy Service
Japanese Consumers' Co-operative Union
Co-op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuyaku
Tokyo, Japan 150-8913
Phone: +81 3 5778-8031
Fax: +81 3 5778-8008
Email: kazuo.onitake@jccu.coop

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES
ASSOCIATION**

Ms Päivi JULKUNEN
Chair
ICBA Committee for Codex
International Council of Beverages Association
103-0022, 3-3-3- Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku
Tokyo, 103-0022
Phone: +81 3 3270 7300
Fax: +81 3 3270 7306
Email: pjulkunen@na.ko.com

Mr Soichi YAMAMOTO
Technical Adviser
Japan Soft Drink Association
International Council of Beverages Associations
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi
Chuo-ku, Tokyo
103-0022 Japan
Phone: +81 3 3270 7300
Fax: +81 3 3270 7306
Email: Soichi_Yamamoto@suntory.co.jp

Dr Shuji IWATA
Technical Advisor
Japan Soft Drink Association
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi
Chuo-ku
Tokyo 103-0022
Japan
Phone: 81-3-3270-7300
Fax: 81-3-3270-7306
Email: shuji_iwata@suntory.co.jp

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY
MANUFACTURERS ASSOCIATION
CONSEJO INTERNACIONAL DE
ASOCIACIONES DE FABRICANTES DE
COMESTIBLES**

Mrs Emily BEIZER
Vice President
International Affairs
Grocery Manufacturers Association
1350 I Street NW
Washington, D.C. 20005
Phone: +202 639 5982
Fax: +202 639 5932
Email: ebeizer@gmaonline.org

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITERIE
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA**

Mr Christian ROBERT
Director-General
International Dairy Federation
Diamant Building
Boulevard Auguste Reyers, 80
1030 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 733 8640
Fax: +32 2 7330413
Email: Crobert@fil-idf.org

Mr Michael HICKEY
Irish National Committee of IDF
Derryreigh
Creggan, Charleville
Co. Cork
Ireland
Phone: +353 63 89392
Email: mfhickey@oceanfree.net

Mr Jörg SEIFERT
Technical Director
International Dairy Federation
Diamant Building
Boulevard Auguste Reyers, 80
1030 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 7068643
Fax: +32 2 7330413
Email: JSeifert@fil-idf.org

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL
HEALTH
FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LA
SANTÉ ANIMALE**

Mr Robert LIVINGSTON
Director
International Affairs and Regulatory Policy
Animal Health Institute
1325 G Street NW Suite 700
Washington, DC 2005-3104
U.S.A.
Phone: +1 202 637 2440
Fax: +202 393 1667
Email: rlivingston@ahi.org

Mr Larry A. STOBBS
Director, Regulatory Affairs
Elanco Animal Health
2001 West Main Street
P.O. Box 708
Greenfield, IN 46140
United States of America
Phone: +317 277 4087
Fax: +317 277 4962
Email: l.a.stobbs@lilly.com

Mr Dennis L. ERPELDING
 Manager
 Elanco Government Relations, Pubic Affairs and
 Communications
 Elanco Animal Health
 2001 West Main Street
 P.O. Box 708
 Greenfield, IN 46140
 United States of America
 Phone: +317 2762721
 Fax: +317 433 6353
 Email: erpelding_dennis_1@lilly.com

Dr Bertha Iliana GINER CHÁVEZ
 Research and Regulatory Manager
 Latin America and Canada
 Elanco Animal Health
 Cda. Primera Frisos No.30
 Fraccionamiento Los Azulejos
 Torreón
 Mexico, COAH. C.P. 27422
 Phone: (521) 871 727-6409
 Fax: (521) 871 731 0026
 Email: giner_bertha@lilly.com

Mr Olivier ESPEISSE
 European Corporate Affairs
 International Federation for Animal Health
 Belgium
 Phone: +0032 5488606
 Email: espeisse_olivier@lilly.com

**INTERNATIONAL FEDERATION OF
 AGRICULTURAL PRODUCERS
 FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
 PRODUCTEURS AGRICOLES
 FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE
 PRODUCTORES AGRÍCOLAS**

Mr Nils FÄRNERT
 Advisor
 International Federation of Agricultural Producers
 Valhallavagen 157
 115 53 Stockholm
 Phone: +46 8 673 1906
 Email: nils.farnert@swipnet.se

**INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT
 JUICE PRODUCERS
 FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
 PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS
 FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS
 PRODUCTORES DE JUGOS DE FRUTAS**

Mr Paul ZWIKER
 Honorary President
 International Federation of Fruit Juice Producers
 Postfach 45
 CH-9220 Bischofszell
 Phone: +41 714200644
 Fax: +41 714200643
 Email: zwiker@bluewin.ch

Mrs Elisabetta ROMEO-VAREILLE
 Secretary-General
 International Federation of Fruit Juice Producers
 23, Boulevard des Capucines
 75002 PARIS
 France
 Phone: +331 47428280
 Fax: +331 4748281
 Email: ifu@ifu-fruitjuice.com

**INTERNATIONAL FEED INDUSTRY
 FEDERATION
 ASSOCIATION INTERNATIONALE
 D'ALIMENTATION ANIMALE**

Mr Roger GILBERT
 Secretary-General
 International Feed Industry Federation
 7 St Georges Terrace
 St James Square
 Cheltenham
 GL503PT
 United Kingdom
 Phone: +44 1242 267702
 Fax: +44 1242 267701
 Email: roger.gilbert@ifif.org

Mr Tim HERRMAN
 State Chemist and Director
 Office of the Texas State Chemist
 P.O. Box 3160
 College Station
 TX 77841
 Phone: 979 845 1131
 Fax: 979 845 1389
 Email: tjh@otsc.tamu.edu

**INTERNATIONAL FROZEN FOODS
 ASSOCIATION
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
 DENRÉES CONGELÉES
 ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE
 ALIMENTOS CONGELADOS**

Mr John T. ALLAN
 Manager, Regulatory and International Affairs
 International Frozen Food Association
 2000 Corporate Ridge
 Suite 1000
 Mc Lean, Virginia
 22102 United States of America
 Phone: 707 821 0770
 Fax: jallan@affi.com

**INTERNATIONAL LACTATION CONSULTANT
 ASSOCIATION
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
 CONSULTANT(E)S EN LACTATION**

Mrs Maryse ARENDT
 Lactation Consultant
 International Lactation Consultant Association
 Luxembourg
 Phone: +0032 36059713
 Fax: +00352 366134
 Email: marendt@liewensufank.lu

**INTERNATIONAL NUT AND DRIED FRUIT
COUNCIL FOUNDATION**

Mr Giuseppe CALCAGNI
Chairman
Inc Scientific and Government Affairs Committee
INC, International Nut and Dried Fruit Council
Foundation
Calle Boule, 2
Planta 3
43201 Reus, Taragona
Spain
Phone: +349 77331416
Fax: +349 77315028
Email: giuseppe.calcagni@besanagroup.com

Ms Julie ADAMS
Vice Chairman
Inc Scientific and Government Affairs Committee
INC, International Nut and Dried Fruit Council
Foundation
Calle Boule, 2
Planta 3
43201 Reus, Taragona
Spain
Phone: +349 77331416
Fax: +349 77315028
Email: jadams@almondboard.com

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR
STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
NORMALISATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE
NORMALIZACIÓN**

Mr Kevin MCKINLEY
Deputy Secretary-General
International Organization for Standardization
1 Chemin de la Voie-Creuse
C.P. 56
Ch-1211 Geneve 20
Switzerland
Phone: +41 22 749 0251
Fax: +41 22 7333430
Email: mckinley@iso.org/zaech@iso.org

Mrs Marie-Noëlle BOURQUIN
Technical Group Manager
Standards Department
International Organization for Standardization
1, chemin de la Voie-Creuse
Case postale 56
CH-1211 Geneve 20
Switzerland
Phone: +41 22 749 7293
Fax: +41 22 7497349
Email: bourquin@iso.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE
FLAVOUR INDUSTRY
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
L'INDUSTRIE DES PRODUITS AROMATIQUES
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LA
INDUSTRIA AROMÁTICA**

Mr Thierry CACHET
Scientific Director
International Organization of the Flavor Industry
Avenue des Arts, 6
1210 Brussels
Belgium
Phone: +32 (0) 2 2142052
Fax: +32 (0)2 2142069
Email: tcachet@iofiorg.org

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS
INDUSTRIES
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
INDUSTRIES DES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES**

Ms Andrée BRONNER
Executive Director
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +331 53 458787
Fax: +331 53 458780
Email: andree.bronner@idace.org

Mrs Duresa FRITZ
Scientific and Regulatory Affairs
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
75001 Paris
Phone: +331 534 58787
Fax: +331 534 58780
Email: duresa.fritz@idace.org

Mr Dirk HONDMANN
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +331 53458787
Fax: +331 53458780
Email: andree.bronner@idace.org

Mr Peter VAN DAEL
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +331 53458787
Fax: +331 53458780
Email: andree.bronner@idace.org

Ms Amandine DEVERGIES
International Special Dietary Foods Industries
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +33 15 3458787
Fax: +33 15 3458780
Email: andree.bronner@idace.org

TRANSFRIGORROUTE INTERNATIONAL

Mr Joe GREALY
Chairman
CCT Management Committee and Member of the
Presidium
Transfrigoroute International
19 A Rue du Luxembourg
1000 Brussels
Belgium
Phone: +32 2504 9006
Fax: +32 2 7327176
Email: Transfrigoroute@be.grayling.be

**WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE RECHERCHE
SUR LE SUCRE**

Mr Richard Conrad COTTRELL
Director-General
Worlds Sugar Research Organization
70 Collingwood House
Dolphin Square
London SW1 V 3LX
Phone: +44 2078216800
Fax: +44 2078344137
Email: rcottrell@wsro.org

**WORLD VETERINARY ASSOCIATION
ASSOCIATION MONDIALE VÉTÉRINAIRE
ASOCIACIÓN MUNDIAL VETERINARIA**

Prof Leon RUSSELL
World Veterinary Association
Emdrupvej 28A
DK 2100 Copenhagen O
Denmark
Phone: +45 38 710156
Fax: +45 38 710322
Email: bs@ddd.dk/lrussell@cvm.tamu.edu

**SECRETARIAT
SECRETARIAT
SECRETARÍA**

Dr Kazuaki MIYAGISHIMA
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 54390
Fax: +39 06 570 54593
Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Selma H. DOYRAN
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55826
Fax: +39 06 570 54593
Email: selma.doyran@fao.org

Mr Tom HEILANDT
Senior Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 54384
Fax: +39 06 570 54593
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Noriko ISEKI
Senior Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53195
Fax: +39 06 570 54593
Email: noriko.iseki@fao.org

Ms Annamaria BRUNO
Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56254
Fax: +39 06 570 54593
Email: annamaria.bruno@fao.org

Dr Jeronimas MASKELIUNAS
Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53967
Fax: +39 06 570 54593
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Ms Gracia BRISCO
Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 52700
Fax: +39 06 570 54593
Email: gracia.brisco@fao.org

Mrs Verna CAROLISSEN
Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55629
Fax: +39 06 570 54593
Email: verna.carolissen@fao.org

Mr Masashi KUSUKAWA
Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 54796
Fax: +39 06 570 54593
Email: masashi.kusukawa@fao.org

Mr Ym Shik LEE
Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55854
Fax: +39 06 570 54593
Email: ymshik.lee@fao.org

**LEGAL COUNSEL
CONSEILLER JURIDIQUE
ASESOR JURÍDICO**

Mr Antonio TAVARES
Legal Counsel
Legal Office
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55132
Fax: +39 06 570 54408
Email: antonio.tavares@fao.org

Mr Steve SOLOMON
Principal Legal Officer
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 geneva 27
Switzerland

Ms Egle GRANZIERA
Associate Legal Officer
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland

**FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO**

Mr Ezzeddine BOUTRIF
Director
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56156
Fax: +39 06 570 54593
Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

Ms Mary KENNY
Nutrition Officer
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Roma
Italy
Phone: 39.06.57053653
Fax: 39.06.57054593
Email: mary.kenny@fao.org

Dr María Lourdes COSTARRICA
Senior Officer
Food Quality Liaison Group
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56060
Fax: +39 06 570 5459
Email: lourdes.costarrica@fao.org

Ms Daniela BATTAGLIA
Livestock Production Officer
Animal Production Service
Animal Production and Health Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56773
Fax: +39 06 570 55749
Email: daniela.battaglia@fao.org

Mr Julius JACKSON
Project Officer
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06 5705 3653
Fax: +39 06 5705 4593
Email: Julius.Jackson@fao.org

**WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS**

Dr David HEYMANN
Assistant Director-General
Sustainable Development and Healthy Environments
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 2899/4712
Fax: +41 22 791 4725

Dr Jørgen SCHLUNDT
Director
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3445
Fax: +41 22 791 4807
Email: schlundtj@who.int

Mr Francesco BRANCA
Director
Department of Nutrition for Health and Development
(NHD)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 (22) 7911025
Fax: +41 (22) 4893
Email: brancaf@who.int

Dr Peter K. BEN EMBAREK
Scientist
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27, Switzerland
Phone: +41 22 791 4204
Fax: +41 22 791 4807
Email: benembarekp@who.int

Dr Gerald MOY
Scientist
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3698
Fax: +41 22 791 4807
Email: moyg@who.int

Ms Catherine MULHOLLAND
Administrator
FAO/WHO Project and Fund for Enhanced
Participation in Codex
(Codex Trust Fund)
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3080
Fax: +41 22 791 4807
Email: mulhollandc@who.int

Mrs Françoise FONTANNAZ
Communications and Knowledge Management
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3697
Fax: +41 22 7914807
Email: fontannazf@who.int

Ms Noha YUNIS
Codex Trust Fund Secretariat
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 5098
Email: yunisn@who.int

Ms Janine LEWIS
Technical Officer
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22791 1637
Fax: +41 22791 4807
Email: lewisj@who.int

Dr Awa AIDARA-KANE
Microbiologist
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases
(FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 2403
Fax: +41 22 791 4893
Email: aidarakanea@who.int

Dr Chizuru NISHIDA
Scientist
Department of Nutrition for Health and Development
(NHD)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 (22) 791 3317 3455
Fax: +41 (22) 791 4156
Email: nishidac@who.int

ANNEXE II

AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

AMENDEMENT AU MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX
SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS**Objectifs**

Formuler des avis fondés sur la science en tenant pleinement compte des principes d'analyse des risques et des activités et normes d'autres organisations internationales compétentes, telles que la FAO, l'OMS et l'OIE, aux fins de l'évaluation des risques pour la santé humaine associés à la présence, dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale, y compris les produits aquacoles, et à la transmission par ces aliments, de micro-organismes résistant aux antimicrobiens et de gènes porteurs de résistance aux antimicrobiens, et sur la base de cette élaboration formuler des avis appropriés en matière de gestion des risques pour réduire ces risques. Le Groupe spécial devrait s'efforcer de mettre en perspective le risque de renforcement de la résistance aux antimicrobiens chez les êtres humains et les animaux découlant des différents domaines d'utilisation comme les applications vétérinaires, la protection des plantes ou la transformation des aliments.

Mandat

[inchangé]

Calendrier

[inchangé]

ANNEXE III

AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

AMENDEMENTS AU “PLAN DE PRÉSENTATION DES NORMES CODEX DE PRODUITS ”

Plan de présentation des normes Codex de produits

Introduction

Le plan de présentation est destiné à servir de modèle aux organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius pour l'élaboration de leurs normes; l'objectif visé étant d'assurer autant que possible l'uniformité de présentation des normes intéressant des produits. Le plan comprend aussi les déclarations à faire figurer, le cas échéant, sous les rubriques pertinentes des normes. Il n'y aura lieu de remplir les différentes rubriques indiquées dans le plan, pour un produit déterminé, que dans la mesure où ces dispositions conviennent pour une norme internationale applicable au produit en question.

TITRE DE LA NORME

CHAMP D'APPLICATION

DESCRIPTION

FACTEURS ESSENTIELS DE COMPOSITION ET DE QUALITÉ

ADDITIFS ALIMENTAIRES

CONTAMINANTS

HYGIÈNE

POIDS ET MESURES

ÉTIQUETAGE

MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

~~Les normes Codex de produits comprennent des sections concernant l'hygiène, l'étiquetage, les additifs alimentaires et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et ces sections devraient contenir toutes les dispositions pertinentes de la norme. Les dispositions des normes générales, codes ou directives Codex doivent figurer dans les normes Codex de produits uniquement par voie de référence, sauf nécessité contraire.~~

Notes concernant les rubriques**Titre de la norme**

Le titre de la norme devrait être clair et aussi concis que possible. Il devrait normalement comporter le nom usuel sous lequel l'aliment faisant l'objet de la norme est connu ou, si la norme porte sur plus d'un aliment, une appellation générique couvrant toutes les denrées visées. Si un titre apportant des informations complètes était exagérément long, on pourrait ajouter un sous-titre.

Champ d'application

Cette section devrait contenir un exposé clair et concis sur les aliments auxquels la norme est applicable, à moins que ceux-ci ne ressortent du titre même de la norme. Dans le cas d'une norme générale portant sur plus d'un produit, il y aurait lieu de préciser les denrées spécifiques auxquelles la norme s'applique.

Description

Cette section devrait contenir une définition du ou des produits avec indication, le cas échéant, des matières premières utilisées et toute mention nécessaire des procédés de fabrication. Elle pourra également mentionner les types et modes de présentation du produit, ainsi que le type de conditionnement. Des définitions supplémentaires pourront être introduites le cas échéant pour éclairer la signification de la norme.

Facteurs essentiels de composition et de qualité

Cette section devrait indiquer toutes les spécifications quantitatives et autres en matière de composition, y compris, le cas échéant, les caractéristiques d'identification, les dispositions relatives aux milieux de couverture et les spécifications en matière d'ingrédients obligatoires et facultatifs. Elle devrait également contenir les facteurs qualitatifs essentiels à la désignation, à la définition ou à la composition du produit en cause. Ces facteurs pourraient englober la qualité des matières premières en vue de protéger la santé du consommateur et comporter des dispositions sur la saveur l'odeur, la couleur et la texture qui peuvent être évaluées par les sens, ainsi que des critères de qualité fondamentaux pour les produits finis, en vue de prévenir les fraudes. Cette section pourrait également se référer à des tolérances pour les défauts, par exemple malformations ou unités imparfaites, mais cette information devrait être contenue dans une annexe à la norme ou dans un autre texte consultatif.

Additifs alimentaires

Cette section devrait contenir une référence générale aux sections correspondantes de la Norme générale pour les additifs alimentaires qui devraient avoir la structure suivante:

« [classe fonctionnelle additif alimentaire] utilisée conformément aux tableaux 1 et 2 de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires dans la catégorie alimentaire x.x.x.x [nom de la catégorie d'aliments] ou répertoriée dans le tableau 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires sont admissibles pour l'emploi dans les aliments conformément à cette norme. »

Des exceptions issues de, ou en supplément de, la Norme générale pour les additifs alimentaires qui sont nécessaires pour son interprétation au regard du produit concerné devraient être justifiées entièrement et devraient être restreintes là où possible. Dans les cas où il est nécessaire d'énumérer explicitement les additifs alimentaires dans une norme de produit, les noms des additifs et/ou des classes fonctionnelles autorisés et, le cas échéant, la quantité maximale autorisée dans l'aliment, devraient être préparés conformément à la directive fournie dans la section sur les additifs alimentaires présentée dans les *Relations entre les Comités de produits et les comités s'occupant de questions générales généraux*, et pourraient prendre la forme suivante:

~~*« Les dispositions suivantes concernant les additifs alimentaires et leurs spécifications figurant à la sectiondu Codex Alimentarius sont soumises à l'approbation [ont été approuvées] par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires. »*~~

Les spécifications pertinentes devraient ensuite être présentées sous forme de tableau indiquant:

« Numéro SIN, nom de l'additif, concentration maximale (en pourcentage ou en mg/kg) groupés par catégories fonctionnelles. »

Dans cette section, les dispositions relatives aux aromatisants et aux auxiliaires technologiques devraient également être introduites.

Contaminants

Cette section devrait contenir uniquement la référence à la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires sans faire mention de dispositions spécifiques sur les contaminants:

“Les produits visés par les dispositions de la présente norme doivent être conformes aux limites maximales de la Norme générale du Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments (CODEX STAN 193-1995).”

Pour ce qui concerne les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, si cela s'applique aux produits concernés, cette section devrait contenir une référence générale sous la forme suivante, sans faire mention de dispositions spécifiques sur les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires:

“Les produits visés par les dispositions de la présente norme doivent être conformes et aux limites maximales de résidus pour les pesticides et/ou de médicaments vétérinaires fixées par la Commission du Codex Alimentarius.”

Hygiène

~~Il conviendrait de faire figurer dans cette section toute spécification obligatoire en matière d'hygiène qui paraîtrait devoir être introduite. Ces dispositions devraient être mises au point comme indiqué dans la section sur l'hygiène alimentaire dans les Relations entre les Comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales.~~

~~Les Comités s'occupant de produits devront utiliser le texte suivant dans les normes de produits. Cette section devrait contenir la référence générale suivante au Code d'usages international recommandé - Principes généraux d'hygiène alimentaire et aux Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments sans faire mention de dispositions spécifiques sur l'hygiène des aliments:~~

“Il est recommandé de préparer et manipuler les produits couverts par les dispositions de cette norme conformément aux sections appropriées du Code d'usages international recommandé - Principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969, Rév.4 2003) et d'autres documents du Codex pertinents tels que les codes d'usages en matière d'hygiène et les codes d'usages.”

“Les produits devraient être conformes à tout critère microbiologique établi en conformité avec les Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments (CAC/GL 21-1997).”

~~Des références devraient également être faites aux codes d'usages applicables en matière d'hygiène. Il y aurait lieu d'inclure dans la norme toutes parties de tels codes, en particulier toutes spécifications éventuelles visant les produits finis, si l'on juge nécessaire de les rendre obligatoires.~~

~~La déclaration suivante devrait également figurer:~~

~~« Les dispositions d'hygiène alimentaire ci après concernant le produit doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. »~~

Poids et mesures

Cette section devrait contenir toutes les dispositions relatives aux poids et mesures, à l'exception des règles d'étiquetage, autrement dit indiquer, le cas échéant, le remplissage des récipients, le poids, les caractéristiques dimensionnelles ou le nombre d'unités en fonction d'une méthode appropriée d'échantillonnage et d'analyse. Les indications de poids et mesures devraient être exprimées en unités du système international (S.I). Dans le cas des normes comportant des dispositions applicables à la vente de produits en quantités standardisées, par exemple en multiples de 100 g, il faudrait utiliser les unités S.I.; cela n'empêcherait toutefois pas l'inclusion, dans les spécifications visant ces quantités standardisées, de dispositions additionnelles prévoyant le conditionnement de quantités approximativement égales exprimées en unités d'autres systèmes de poids et mesures.

Étiquetage

Cette section devrait contenir toutes les dispositions d'étiquetage qui figurent dans la norme. ~~et être mise au point comme indiqué dans la section sur l'étiquetage des denrées alimentaires dans les *Relations entre les Comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales*. Elle devrait indiquer par voie de référence les paragraphes pertinents de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985).~~

La section pourrait également mentionner les dispositions qui constituent une dérogation ou une addition à la Norme générale, ou qui sont indispensables pour l'interprétation de celle-ci dans le cas du produit en cause, à la condition que ces dispositions puissent être entièrement justifiées. ~~La déclaration suivante devrait également figurer:~~

~~« Les dispositions ci-après concernant l'étiquetage du produit doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. »~~

~~Les dispositions sur l'étiquetage des denrées alimentaires devraient être incluses par voie de référence à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985). Toute dérogation ou toute addition à la Norme générale qui sont indispensables pour l'interprétation de celle-ci dans le cas du produit en cause doivent être pleinement justifiées et limitées au strict nécessaire.~~

L'information donnée dans chaque projet de norme devrait normalement se limiter à ce qui suit:

- une déclaration selon laquelle le produit devra être étiqueté conformément à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985);
- le nom spécifique de l'aliment;
- les instructions concernant le datage et l'entreposage (seulement si la dérogation prévue à la section 4.7.1 de la Norme générale est appliquée).

Lorsque le champ d'application d'une norme Codex ne se limite pas à des denrées alimentaires préemballées, une clause peut être incluse sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail.

Dans ce cas, la disposition peut indiquer que:

“Les renseignements concernant...¹ devront figurer soit sur le récipient, soit sur les documents d'accompagnement, exception faite du nom du produit, de l'identification du lot et du nom et de l'adresse du fabricant ou de l'emballleur, lesquels devront figurer sur le récipient.”²

Cependant, l'identification du lot et le nom et l'adresse du fabricant ou de l'emballleur peuvent être remplacés par une marque d'identification à condition que cette marque puisse être clairement identifiée à l'aide des documents d'accompagnement.”

En ce qui concerne le datage (Section 4.7 de la Norme générale), si un comité du Codex, en présence de circonstances exceptionnelles, détermine une ou des formes de datage autres que celles qui sont définies dans la Norme générale, pour remplacer ou pour accompagner la date de durabilité minimale, ou encore s'il décide que l'indication de date n'est pas nécessaire, une disposition pertinente peut être incluse.

¹ Les comités du Codex devront décider quelles spécifications inclure.

² Les comités du Codex peuvent décider s'il est nécessaire d'ajouter des renseignements supplémentaires sur le récipient. A cet égard, on se souviendra particulièrement de la nécessité d'ajouter des instructions d'entreposage sur le récipient.

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Cette section devrait indiquer soit expressément, soit par voie de référence, toutes les méthodes d'analyse et d'échantillonnage jugées nécessaires, et être établie comme indiqué dans la section sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage dans les *Relations entre les Comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales*. S'il est prouvé que deux ou plusieurs méthodes sont équivalentes, on pourra les considérer comme des méthodes de remplacement et les inclure dans cette section soit expressément, soit par voie de référence. ~~La déclaration suivante devrait également figurer:~~

“Les méthodes d'analyse et d'échantillonnage décrites dans la présente section doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.”³

³ ~~Il faudra indiquer s'il s'agit d'une « méthode critère », d'une « méthode de référence », d'une « méthode de remplacement approuvée » ou d'une « méthode provisoire ».~~

ANNEXE IV

AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

AMENDEMENTS AUX “RELATIONS ENTRE LES COMITÉS S’OCCUPANT DE PRODUITS ET LES COMITÉS S’OCCUPANT DE QUESTIONS GÉNÉRALES”

Relations entre les comités s’occupant de produits et les comités s’occupant de questions générales

Les comités du Codex peuvent demander l'avis et les conseils des comités s’occupant de questions générales ayant des responsabilités intéressant l'ensemble des aliments au sujet de toute question relevant de leur compétence, conformément à leur mandat. Notamment, les comités s’occupant de produits (dans le présent document les comités de coordination et autres organes subsidiaires de la Commission dans la mesure où ils élaborent des normes de produits) et les comités s’occupant de questions générales s’informeront comme il convient durant l’élaboration de normes de produits du Codex.

Les comités du Codex s’occupant de questions générales incluent les comités du Codex sur l’étiquetage des denrées alimentaires, les additifs alimentaires, les contaminants dans les aliments, les résidus de pesticides, les résidus de médicaments vétérinaires, l’hygiène des aliments, les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, ainsi que sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires, peuvent élaborer des dispositions générales sur les questions qui relèvent de leur mandat. Ces dispositions générales devraient figurer dans les normes Codex de produits uniquement par voie de référence, sauf nécessité contraire (voir “Plan de présentation des normes Codex de produits ”).

~~Les normes Codex de produits comprennent des sections concernant l'hygiène, l'étiquetage, les additifs alimentaires et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et ces sections devraient contenir toutes les dispositions pertinentes de la norme. Les dispositions des normes générales, codes ou directives Codex doivent figurer dans les normes Codex de produits uniquement par voie de référence, sauf nécessité contraire. Quand les comités du Codex s’occupant de produits estiment que ces dispositions à caractère général ne peuvent s'appliquer à une ou plusieurs normes de produits, ils peuvent demander aux comités du Codex s’occupant de questions générales responsables d'approuver des dérogations par rapport aux dispositions générales du Codex Alimentarius. Ces demandes doivent être pleinement justifiées et étayées par des données scientifiques ou toute autre information pertinente. Les sections concernant les additifs alimentaires, les contaminants, l'hygiène, l'étiquetage et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage qui contiennent des dispositions spécifiques ou des dispositions venant compléter celles des normes générales, codes ou directives Codex, doivent aussi être renvoyées devant les comités du Codex s’occupant de questions générales compétents au moment le plus opportun et dans les meilleurs délais des étapes 3, 4 et 5 dans la procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés, étant entendu qu'un tel renvoi ne doit pas retarder l'avancement de la norme aux étapes subséquentes de la procédure.~~

~~Les comités s'occupant de questions générales et les comités de produits devraient s'inspirer des principes et lignes directrices élaborés par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires lorsqu'ils élaborent des dispositions et/ou des recommandations en matière d'inspection et de certification et ils devraient apporter, en temps utile, les amendements voulus aux normes, lignes directrices et codes qui relèvent de leur compétence.~~

Étiquetage des denrées alimentaires

Les comités s’occupant de produits communiqueront toute dérogation ou toute addition à la référence à la Norme générale Codex pour l’étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985), comme

indiqué à la section sur l'étiquetage des denrées alimentaires du *Plan de présentation des normes Codex de produits*, au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour confirmation.

~~Les dispositions sur l'étiquetage des denrées alimentaires devraient être incluses par voie de référence à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985). Toute dérogation ou toute addition à la Norme générale qui sont indispensables pour l'interprétation de celle-ci dans le cas du produit en cause doivent être pleinement justifiées et limitées au strict nécessaire.~~

L'information donnée dans chaque projet de norme devrait normalement se limiter à ce qui suit:

- ~~une déclaration selon laquelle le produit devra être étiqueté conformément à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985)~~
- ~~le nom spécifique de l'aliment~~
- ~~les instructions concernant le datage et l'entreposage (seulement si la dérogation prévue à la section 4.7.1 de la Norme générale est appliquée)~~

~~Lorsque le champ d'application d'une norme Codex ne se limite pas à des denrées alimentaires préemballées, une clause peut être incluse sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail.~~

~~Dans ce cas, la disposition peut indiquer que:~~

~~“Les renseignements concernant ...⁴—devront figurer soit sur le récipient, soit sur les documents d'accompagnement, exception faite du nom du produit, de l'identification du lot et du nom et de l'adresse du fabricant ou de l'emballleur, lesquels devront figurer sur le récipient.”⁵~~

~~Cependant, l'identification du lot et le nom et l'adresse du fabricant ou de l'emballleur peuvent être remplacés par une marque d'identification à condition que cette marque puisse être clairement identifiée à l'aide des documents d'accompagnement.”~~

En ce qui concerne le datage (Section 4.7 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, un comité ~~du Codex~~ s'occupant de produits peut déterminer, en présence de circonstances exceptionnelles, une ou des formes de datage autres que celles qui sont définies dans la Norme générale, pour remplacer ou pour accompagner la date de durabilité minimale, ou encore il peut décider que l'indication de date n'est pas nécessaire. Dans ce cas, il devrait fournir au Comité ~~du Codex~~ sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées une justification détaillée des mesures projetées.

Additifs alimentaires

Les comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits devront examiner la Norme générale pour les additifs alimentaires (CODEX STAN 192-1995) afin d'incorporer une référence à la Norme générale. Toutes les propositions pour additions et ~~révisions~~ amendements à la Norme générale pour les additifs alimentaires seront soumises au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires. Ce dernier devra examiner ces propositions pour approbation. Les révisions de nature substantielle qui sont approuvées par le Comité sur les additifs alimentaires seront renvoyées au comité s'occupant de produits afin d'obtenir un consensus entre les deux comités à un stade précoce de la procédure par étape.

Si un comité s'occupant de produit ~~du Codex~~ considère qu'une référence générale à la norme générale pour les additifs alimentaires ne dessert pas son but, une proposition devrait être préparée et renvoyée au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires pour examen et approbation. Le Comité de produit devra fournir une justification de la raison pour laquelle une référence générale à la Norme générale pour les additifs alimentaires

⁴ ~~Les comités du Codex devront décider quelles spécifications inclure.~~

⁵ ~~Les comités du Codex peuvent décider s'il est nécessaire d'ajouter des renseignements supplémentaires sur le récipient. A cet égard, on se souviendra particulièrement de la nécessité d'ajouter des instructions d'entreposage sur le récipient.~~

ne serait pas appropriée à la lumière des critères pour l'emploi des additifs alimentaires établis dans le Préambule de la Norme générale pour les additifs alimentaires, en particulier la section 3.

Toutes les dispositions en matière d'additifs alimentaires (y compris les auxiliaires technologiques) de chaque norme Codex intéressant un produit devraient être soumises pour examen au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires de préférence avant que les normes aient été avancées à l'étape 5 de la procédure d'élaboration des normes Codex ou avant leur examen à l'étape 7 par le comité de produit compétent, un tel examen ne devant cependant pas retarder le passage de la norme aux étapes suivantes de la procédure.

Toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires contenues dans les normes de produits devront être confirmées par le Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires, compte tenu des justifications technologiques soumises par les comités de produits, des recommandations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) touchant à l'innocuité d'emploi (dose journalière admissible (DJA) et autres restrictions), ainsi que d'une estimation de l'absorption potentielle, et si possible, effective des additifs alimentaires, afin de garantir la conformité avec le préambule de la Norme générale pour les additifs alimentaires.

Lorsqu'une section sur les additifs alimentaires d'une norme de produits est transmise pour confirmation au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires, le Secrétariat devrait adresser un rapport au Comité incluant les classes fonctionnelles et la justification technologique. Dans les cas exceptionnels où sont précisés des additifs alimentaires spécifiques avec leurs limites maximales, le rapport devrait indiquer aussi le numéro du système de numérotation internationale (SIN), la dose journalière admissible (DJA) attribuée par le Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires, la justification technologique, la dose d'emploi proposée et préciser si l'utilisation de cet additif a déjà été par le Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires.

~~Lorsque des normes sur les produits sont transmises aux gouvernements à l'étape 3 pour recueillir leurs observations, elles devraient comporter la mention sont établies sous réserve de confirmation par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires ou le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments et de leur incorporation dans la Norme générale pour les additifs alimentaires».~~

Lorsqu'il existe un comité de produits en activité, les propositions relatives à l'utilisation d'additifs dans toute norme de produit considérée doivent être préparées par le Comité concerné et transmises au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires pour confirmation et inclusion dans la Norme générale pour les additifs alimentaires. Lorsque le Comité du Codex sur les additifs alimentaires décide de ne pas confirmer des dispositions concernant des additifs spécifiques, la raison doit en être clairement indiquée. La section considérée doit être renvoyée au Comité de produit concerné si des informations complémentaires sont nécessaires ou pour information si le Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires décide de modifier la disposition.

Lorsqu'il n'existe pas de Comité en activité chargé du produit visé, les propositions visant de nouvelles dispositions concernant les additifs ou un amendement aux dispositions existantes pour inclusion dans la Norme générale pour les additifs alimentaires doivent être transmises directement par les États Membres au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires.

Contaminants dans les aliments

Les comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits devront examiner la Norme générale pour les contaminants et les toxines ~~présents~~ dans les aliments (CODEX STAN 193-1995) afin d'incorporer une référence à la Norme générale.

Si un comité de produit ~~du Codex~~ considère qu'une référence générale à la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments ne dessert pas son but, une proposition devrait être préparée et renvoyée au Comité ~~du Codex~~ sur les contaminants présents dans les aliments pour envisager une nouvelle activité, procéder à la révision aux amendements de la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments ou et pour confirmer les dispositions proposées, le cas échéant.

Le Comité de produit devra fournir une justification de la raison pour laquelle une référence générale à la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments ne serait pas appropriée pour les produits concernés.

Toutes les propositions devraient être soumises au Comité ~~du Codex~~ sur les contaminants dans les aliments, de préférence avant que les projets de norme de produit concernés aient été avancés à l'étape 5 de la procédure d'élaboration des normes Codex ou avant leur examen à l'étape 7 par le comité de produit concerné, un tel examen ne devant cependant pas retarder le passage de la norme aux étapes suivantes de la procédure.

~~Toutes les propositions pour additions et révisions à la Norme générale visant à établir une référence à la Norme générale sera soumise au Comité sur les contaminants présents dans les aliments. Le Comité sur les contaminants dans les aliments devra examiner toutes les propositions d'addition ou de révision d'amendements concernant la Norme générale ou pour confirmation des dispositions proposées et prendre les mesures nécessaires le cas échéant. Les révisions de nature substantielle qui sont approuvées par le Comité des additifs alimentaires seront renvoyées au comité de produit afin d'obtenir un consensus entre les deux comités à un stade précoce de l'étape de la procédure.~~

Conformément à la présentation des normes de produit convenue, la section sur les contaminants dans la Norme élaborée par le comité de produit devrait ne contenir que la référence à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments sans référence aux dispositions spécifiques relatives aux contaminants:

« Les produits relevant de cette Norme seront conformes aux niveaux maximaux de la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments (CODEX/STAN 193-1995) et les niveaux maximaux des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires établis par la Commission »

Résidus de pesticides / résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Les comités s'occupant de produits examineront les dispositions relatives aux limites de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires adoptées par la Commission du Codex Alimentarius afin d'incorporer une référence générale comme indiqué à la section sur les contaminants du *Plan de présentation des normes Codex de produits*.

Si le comité de produit considère que la référence générale susmentionnée ne dessert pas son but, une proposition devrait être préparée et renvoyée au Comité sur les résidus de pesticides ou au Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, selon qu'il convient, pour envisager une nouvelle activité ou pour procéder à la révision des limites de résidus adoptées.

Hygiène des aliments

Les comités s'occupant de produits examineront les dispositions relatives à l'hygiène des aliments adoptées par la Commission du Codex Alimentarius afin d'incorporer une référence générale comme indiqué dans la section sur l'hygiène des aliments du *Plan de présentation des normes Codex de produits*. Les comités s'occupant de produits communiqueront toute dérogation ou toute addition à la référence générale susmentionnée au Comité sur l'hygiène des aliments pour confirmation.

Les Comités s'occupant de produits devront utiliser le texte suivant dans les normes de produits:

“Il est recommandé de préparer et manipuler les produits couverts par les dispositions de cette norme conformément aux sections appropriées du Code d'usages international recommandé—Principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969, Rév.4 2003) et d'autres documents du Codex pertinents tels que les codes d'usages en matière d'hygiène et les codes d'usages.”

“Les produits devraient être conformes à tout critère microbiologique établi en conformité avec les Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments (CAC/GL 21-1997).”

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Pratique usuelle

Lorsque les comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits ont incorporé dans une norme de produits des dispositions sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, exception faite des méthodes d'analyse et d'échantillonnage associées à des critères microbiologiques, ils devraient les soumettre au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à l'étape 4, pour garantir que l'on disposera des observations des gouvernements le plus tôt possible dans l'élaboration de la norme. Lorsqu'il en a la possibilité, le comité ~~du Codex~~ s'occupant de produits devrait transmettre pour chaque méthode d'analyse individuelle proposée au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage des renseignements concernant la spécificité, l'exactitude, la précision (sur la répétabilité, la reproductibilité), le seuil de détection, la sensibilité, l'applicabilité et l'utilité pratique, selon le cas. De même, lorsqu'il en a la possibilité, un comité ~~du Codex~~ s'occupant de produits devrait transmettre, pour chaque plan d'échantillonnage au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, des renseignements concernant la portée ou le champ d'application, le type d'échantillonnage (par exemple en grandes quantités ou par unité), la taille des échantillons, les principes de décision, le détail des plans (par exemple « les courbes d'efficacité »), les déductions à tirer de la présence de lots ou de traitements, les taux de risque à accepter et toute donnée pertinente à l'appui.

Au besoin on pourra choisir d'autres critères. Les méthodes d'analyse devraient être proposées par les comités s'occupant de produits, en consultation au besoin avec un organe compétent.

A l'étape 4 de la Procédure, les comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits devraient aborder les questions suivantes et faire rapport à leur sujet au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage:

- dispositions des normes Codex pour lesquelles il est nécessaire d'établir une procédure analytique ou statistique;
- dispositions pour lesquelles l'élaboration de méthodes d'analyse ou d'échantillonnage spécifiques est nécessaire;
- toute disposition définie par l'emploi de méthodes-critères (Type I);
- toute proposition doit être accompagnée dans la mesure du possible d'une documentation appropriée, surtout dans le cas des méthodes provisoires (Type IV);
- toute demande de conseil ou d'assistance.

Le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage devrait jouer un rôle de coordination pour les questions ayant trait à l'élaboration des méthodes d'analyse et d'échantillonnage du Codex. Le Comité promoteur est cependant responsable du franchissement des étapes de la Procédure.

Le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage devrait au besoin s'efforcer de confier l'élaboration des méthodes et la réalisation des études interlaboratoires à d'autres organismes autorisés possédant des techniques dans le domaine de l'analyse.

Le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage évaluera la performance d'analyse réelle de la méthode qui a été obtenue au stade de la validation. Cette évaluation tiendra compte des caractéristiques de précision appropriées obtenues lors des essais interlaboratoires éventuellement effectués sur la méthode considérée et des résultats d'autres travaux de mise au point réalisés au cours de l'élaboration de la méthode. La série de critères ainsi élaborée fera partie intégrante du rapport de la confirmation par le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et sera incorporée dans la norme de produit Codex appropriée.

En outre, le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage identifiera des valeurs numériques pour les critères auxquels il souhaiterait que ces méthodes se conforment.

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage d'application générale aux denrées alimentaires

Lorsqu'il élabore lui-même des méthodes d'analyse et d'échantillonnage d'application générale aux denrées alimentaires, le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage est chargé de les faire passer par les diverses étapes de la Procédure.

Méthodes d'analyse des additifs alimentaires en tant que tels

Il n'est pas nécessaire que les méthodes d'analyse figurant dans les spécifications ~~consultatives~~ du Codex pour les additifs alimentaires (CAC/MISC 6), et destinées à la vérification des critères de pureté et d'identité de ces additifs soient transmises pour confirmation au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. C'est au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires qu'il incombe de faire passer ces méthodes par les étapes appropriées de la Procédure.

Méthodes d'analyse des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans les aliments

Il n'est pas nécessaire de soumettre pour confirmation au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage les méthodes servant à la détermination des limites de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans les aliments. Les Comités ~~du Codex~~ sur les résidus de pesticides et les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments ~~est~~ chargés de faire passer ces méthodes par les étapes appropriées de la Procédure.

Méthodes microbiologiques d'analyse et d'échantillonnage

Lorsque des comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits ont stipulé des dispositions relatives à des méthodes microbiologiques d'analyse et d'échantillonnage devant servir à la vérification des spécifications d'hygiène, ces méthodes devraient être soumises au Comité ~~du Codex~~ sur l'hygiène des aliments au moment le plus approprié durant les étapes 3, 4 et 5 de la Procédure d'élaboration des normes Codex, ce qui permettra de garantir que ce Comité disposera des observations des gouvernements sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. La procédure à suivre est semblable à celle qui est indiquée ci-dessus, l'organe compétent étant cette fois le Comité ~~du Codex~~ sur l'hygiène des aliments et non plus le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Les méthodes microbiologiques d'analyse et d'échantillonnage que le Comité ~~du Codex~~ sur l'hygiène des aliments élabore en vue de les inclure dans des normes Codex intéressant des produits, afin de permettre la vérification des spécifications d'hygiène, n'ont pas besoin d'être soumises pour confirmation au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires

Les comités s'occupant de questions générales et les comités de produits devraient faire référence aux principes et lignes directrices élaborés par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires lorsqu'ils élaborent des dispositions et/ou des recommandations en matière d'inspection et de certification et ils devraient apporter, en temps utile, les amendements voulus aux normes, lignes directrices et codes qui relèvent de leur compétence.

ANNEXE V

AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

INSTRUCTIONS DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA DÉMARCHE CRITÈRES DANS LE CODEX

(Le présent document remplace les *Instructions de travail pour l'application de la démarche critères dans le Codex* qui figurent à la section *Principes pour l'élaboration des méthodes d'analyse du Codex*)

Tout Comité du Codex s'occupant de produits pourra continuer de proposer une méthode d'analyse appropriée pour la substance chimique à déterminer, et/ou mettre au point une série de critères auxquels chaque méthode devra se conformer. Dans l'un ou l'autre cas, la limite maximale, la limite minimale, toute autre limite normative spécifiées ou la fourchette de concentration concernée devront être indiquées.

Lorsqu'un Comité du Codex décide de mettre au point une série de critères, il peut trouver plus facile de recommander une méthode spécifique et de demander au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) de "convertir" cette méthode en un critère approprié. Le critère sera ensuite confirmé par le CCMAS et, après confirmation, fera partie intégrante de la norme. Si un Comité du Codex décide d'élaborer lui-même le critère, il devra suivre les instructions données pour l'élaboration de critères spécifiques, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1: Directives pour l'établissement de valeurs numériques pour le critère:

Applicabilité:	La méthode doit être applicable pour la disposition, le produit et les limites (maximale/minimale) (LM) qui ont été spécifiés. La fourchette minimale applicable de la méthode est fonction de la limite spécifiée (LM) à évaluer, et peut être exprimée en termes d'écart-type de reproductibilité (s_R) ou en termes de LD et de LQ.
Fourchette minimale applicable:	Pour $LM \geq 0.1$ mg/kg, $[LM - 3 s_R, LM + 3 s_R]$ Pour $LM < 0.1$ mg/kg, $[LM - 2 s_R, LM + 2 s_R]$ s_R^6 = écart-type de reproductibilité
Limite de détection (LD):	Pour $LM \geq 0.1$ mg/kg, $LD \leq LM \cdot 1/10$ Pour $LM < 0.1$ mg/kg, $LD \leq LM \cdot 1/5$
Limite de quantification (LQ):	Pour $LM \geq 0.1$ mg/kg, $LQ \leq LM \cdot 1/5$ Pour $LM < 0.1$ mg/kg, $LQ \leq LM \cdot 2/5$

⁶ Le s_R devra être calculé à l'aide de l'équation Horwitz / Thompson. Lorsque cette équation ne peut être appliquée (à des fins d'analyse ou conformément à la réglementation) ou lorsque l'on "convertit" des méthodes en critères, il devrait reposer sur le s_R obtenu dans une étude de la performance des méthodes appropriée.

Précision:	<p>Pour $LM \geq 0.1$ mg/kg, valeur HorRat ≤ 2</p> <p>Pour $LM < 0.1$ mg/kg, le $RSD_{TR} < 22\%$.</p> <p>RSD_R^7 = écart-type de reproductibilité relatif</p>																																												
Récupération (R):	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Concentration</th> <th>Rapport</th> <th>Unité</th> <th>Récupération (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100</td> <td>1</td> <td>100% (100 g/100g)</td> <td>98 – 102</td> </tr> <tr> <td>≥ 10</td> <td>10^{-1}</td> <td>$\geq 10\%$ (10 g/100g)</td> <td>98 – 102</td> </tr> <tr> <td>≥ 1</td> <td>10^{-2}</td> <td>$\geq 1\%$ (1 g/100g)</td> <td>97 – 103</td> </tr> <tr> <td>≥ 0.1</td> <td>10^{-3}</td> <td>$\geq 0.1\%$ (1 mg/g)</td> <td>95 – 105</td> </tr> <tr> <td>0.01</td> <td>10^{-4}</td> <td>100 mg/kg</td> <td>90 – 107</td> </tr> <tr> <td>0.001</td> <td>10^{-5}</td> <td>10 mg/kg</td> <td>80 – 110</td> </tr> <tr> <td>0.0001</td> <td>10^{-6}</td> <td>1 mg/kg</td> <td>80 – 110</td> </tr> <tr> <td>0.00001</td> <td>10^{-7}</td> <td>100 μg/kg</td> <td>80 – 110</td> </tr> <tr> <td>0.000001</td> <td>10^{-8}</td> <td>10 μg/kg</td> <td>60 – 115</td> </tr> <tr> <td>0.0000001</td> <td>10^{-9}</td> <td>1 μg/kg</td> <td>40 – 120</td> </tr> </tbody> </table>	Concentration	Rapport	Unité	Récupération (%)	100	1	100% (100 g/100g)	98 – 102	≥ 10	10^{-1}	$\geq 10\%$ (10 g/100g)	98 – 102	≥ 1	10^{-2}	$\geq 1\%$ (1 g/100g)	97 – 103	≥ 0.1	10^{-3}	$\geq 0.1\%$ (1 mg/g)	95 – 105	0.01	10^{-4}	100 mg/kg	90 – 107	0.001	10^{-5}	10 mg/kg	80 – 110	0.0001	10^{-6}	1 mg/kg	80 – 110	0.00001	10^{-7}	100 μ g/kg	80 – 110	0.000001	10^{-8}	10 μ g/kg	60 – 115	0.0000001	10^{-9}	1 μ g/kg	40 – 120
	Concentration	Rapport	Unité	Récupération (%)																																									
	100	1	100% (100 g/100g)	98 – 102																																									
	≥ 10	10^{-1}	$\geq 10\%$ (10 g/100g)	98 – 102																																									
	≥ 1	10^{-2}	$\geq 1\%$ (1 g/100g)	97 – 103																																									
	≥ 0.1	10^{-3}	$\geq 0.1\%$ (1 mg/g)	95 – 105																																									
	0.01	10^{-4}	100 mg/kg	90 – 107																																									
	0.001	10^{-5}	10 mg/kg	80 – 110																																									
	0.0001	10^{-6}	1 mg/kg	80 – 110																																									
	0.00001	10^{-7}	100 μ g/kg	80 – 110																																									
	0.000001	10^{-8}	10 μ g/kg	60 – 115																																									
0.0000001	10^{-9}	1 μ g/kg	40 – 120																																										
	D'autres directives sont disponibles pour les fourchettes de récupération attendues dans des domaines d'analyse spécifiques. Dans les cas où il a été que les récupérations sont une fonction de la matrice, d'autres spécifications peuvent être appliquées.																																												
Justesse:	Pour l'évaluation de la justesse, il est préférable d'utiliser du matériau de référence certifié.																																												

Les critères du tableau 1 doivent être approuvés pour la détermination en question.

Toutefois, c'est au Comité qui en fait la demande qu'il incombe en premier lieu de fournir les informations concernant la limite ou les limites Codex spécifiées, les méthodes d'analyse et les critères. Si le Comité ne

⁷ Le RSD_R devra être calculé à l'aide de l'équation Horwitz / Thompson. Lorsque cette équation ne peut être appliquée (à des fins d'analyse ou conformément à la réglementation) ou lorsque l'on "convertit" des méthodes en critères, il devrait reposer sur le RSD_R obtenu dans une étude de la performance des méthodes appropriée.

fournit pas de méthode d'analyse ou de critères malgré les demandes qui lui ont été faites, le CCMAS peut établir des critères appropriés comme indiqué ci-dessus.

CONVERSION DE MÉTHODES D'ANALYSE SPÉCIFIQUES EN CRITÈRES MÉTHODOLOGIQUES PAR LE CCMAS

Lorsqu'un Comité s'occupant de produits soumet une méthode de Type II ou III au CCMAS pour confirmation, il devrait aussi soumettre l'information sur la ou les limites Codex en même temps que la disposition pour permettre au CCMAS de les convertir en caractéristiques d'analyse généralisées appropriée :

- justesse
- applicabilité (matrice, fourchette de concentration et préférence accordée aux méthodes «générales»)
- limite de détection
- limite de quantification
- précision; répétabilité intralaboratoire (dans un laboratoire), reproductibilité interlaboratoires (dans un laboratoire et dans plusieurs laboratoires), mais dérivant de données d'essais interlaboratoires plutôt que de considérations sur l'incertitude des mesures
- récupération
- sélectivité
- sensibilité
- linéarité

Ces termes, et d'autres termes importants, sont définis dans la Terminologie Analytique utilisée par le Codex.

Le CCMAS évaluera la performance d'analyse réelle de la méthode qui a été obtenue au stade de la validation. Cette évaluation tiendra compte des caractéristiques de précision appropriées obtenues lors des études de la performance des méthodes éventuellement effectuées sur la méthode considérée et des résultats d'autres travaux de mise au point réalisés au cours de l'élaboration de la méthode. La série de critères ainsi élaborée fera partie intégrante du rapport du CCMAS et sera incorporée dans la norme Codex appropriée.

En outre, le CCMAS identifiera des valeurs numériques pour les critères auxquels il souhaiterait que ces méthodes se conforment.

ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ DES CARACTÉRISTIQUES DE PRÉCISION D'UNE MÉTHODE D'ANALYSE

Les valeurs de répétabilité et de reproductibilité calculées peuvent être comparées avec les méthodes existantes. Si ces valeurs sont satisfaisantes, la méthode peut être utilisée comme méthode validée. S'il n'y a pas de méthode avec laquelle on peut comparer les paramètres de précision, les valeurs théoriques de répétabilité et de reproductibilité peuvent être calculées à l'aide de l'équation d'Horwitz. (M. Thompson, *Analyst*, 2000, 125, 385-386.)

ANNEXE VI

AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

PROCÉDURES POUR LA CONVERSION DE NORMES RÉGIONALES EN NORMES MONDIALES

(pour inclusion dans la Partie 5 de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés*)

- a) Une demande de conversion d'une norme régionale en norme mondiale peut avoir lieu immédiatement après l'adoption d'une norme régionale à l'étape 8, ou quelque temps après.
- b) La conversion d'une norme régionale en norme mondiale peut prendre en considération les situations suivantes, en fonction du statut du comité de produits pertinent:
 - (i) Lorsque le comité de produits pertinent est en activité:

Les demandes de conversion d'une norme régionale en norme mondiale devraient, de préférence, être effectuées par le comité de produits concerné, avec l'appui d'un projet de document. Ce projet de document sera examiné par le Comité exécutif dans le cadre du processus d'examen critique, en tenant compte du programme de travail du comité s'occupant du produit concerné. Si la Commission du Codex Alimentarius approuve la proposition, en tenant compte du résultat de l'examen critique par le Comité exécutif, la norme régionale s'insère normalement dans la procédure uniforme accélérée, à l'étape 3, pour examen à l'étape 4, lors de la session suivante du comité de produits concerné.

- (ii) Lorsque le comité s'occupant du produit concerné n'est pas en activité:

Lorsque le comité de produits concerné n'est pas en activité (c'est-à-dire lorsque ses membres ne sont pas réunis en session), la proposition de convertir une norme régionale en norme mondiale devrait de préférence provenir du comité de coordination originaire et être étayée d'un projet de document. Elle pourrait aussi provenir de membres du Codex sous la forme d'un projet de document à examiner par le Comité exécutif dans le cadre du processus d'examen critique. Si la Commission du Codex Alimentarius approuve la proposition, en tenant compte des résultats de l'examen critique par le Comité exécutif, la norme régionale s'insère normalement dans la procédure uniforme accélérée, à l'étape 3, pour examen à l'étape 4, par le comité de produits concerné. Dans ce cas, le Comité exécutif devrait prendre en considération comment aller de l'avant avec les travaux, soit par correspondance, soit en réunissant à nouveau le comité ajourné. Dans ce dernier cas, le Comité exécutif devrait recommander à la Commission de réactiver le comité ajourné *sine die* pour entreprendre les nouvelles activités.

ANNEXE VII

LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

Partie 1 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 8

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Niveau maximal pour les 3-MCPD dans les condiments liquides contenant des protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (à l'exception de la sauce de soja fermentée naturellement) (N08-2004)	ALINORM 08/31/41 Annexe III	Adopté
Code d'usages pour la réduction des 3-monochloropropanes -1,2-DIOL (3-MCPD) lors de la production de protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (PVHA) et de produits contenant ce type de protéines (N09-2005)	ALINORM 08/31/41 Annexe IV	Adopté
Niveau maximal pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts	ALINORM 08/31/41 Annexe VII	Adopté
Niveaux maximaux pour les aflatoxines totales présentes dans les amandes, les noisettes et les pistaches pour «transformation ultérieure» et «prêtes à consommer»	ALINORM 08/31/41 Annexe VIII	Adopté
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (CODEX STAN 192-1995)	ALINORM 08/31/12 Annexe VII	Adopté
Directives pour l'emploi des aromatisants (N03-2006) (à l'exception de la Section 4)	ALINORM 08/31/12 Annexe X	Adopté
Révision des <i>noms de catégorie et du système international de numérotation</i> Codex (CAC/GL 36-1989) (N03-2006)	ALINORM 08/31/12 Annexe XII	Adopté
Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (Mollusques bivalves vivants et crus, langoustes et définitions pertinentes)	ALINORM 08/31/18 Annexe II	Adopté (voir par. 35)
Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus	ALINORM 08/31/18 Annexe III	Adopté avec amendements en espagnol (voir par. 36)
Norme pour les tomates	ALINORM 08/31/35 Annexe II	Adopté
Amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques: Annexe 1 (inclusion de l'éthylène) (N10-2006)	ALINORM 08/31/22 Annexe II	Adopté
Amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Déclaration quantitative des ingrédients	ALINORM 08/31/22 Annexe IV	Adopté

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Amendement aux Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (définition de la publicité) (N11-2006)	ALINORM 08/31/22 Annexe V	Adopté
Projet de modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers	ALINORM 08/31/11 Annexe III	Adopté
Norme Codex révisée pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (CODEX STAN 118-1981)	ALINORM 08/31/26 Annexe III	Adopté
Liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979)	ALINORM 08/31/26 Annexe IV	Adopté avec amendements (voir par. 51)
Limites maximales pour les résidus de pesticides	ALINORM 08/31/24 Annexe II	Adopté
Limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires (colistine)	ALINORM 08/31/31 Annexe II	Adopté (voir par. 54)

Partie 2 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6 et 7)

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Plan d'échantillonnage pour la contamination par les aflatoxines des fruits à coque et des fruits à coque destinés à une transformation ultérieure : amandes, noisettes et pistaches (N07-2004)	ALINORM 08/31/41 Annexe IX	Adopté
Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par les aflatoxines des figes sèches (N10-2007)	ALINORM 08/31/41 Annexe XI	Adopté
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (CODEX STAN 192-1995)	ALINORM 08/31/12 Annexe VII	Adopté
Révision du système de classification des aliments de la NGAA (N11-2007)	ALINORM 08/31/12 Annexe IX	Adopté
Directives pour l'emploi des aromatisants (N03-2006) (Section 4)	ALINORM 08/31/12 Annexe X	Adopté
Amendements du système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)	ALINORM 08/31/12 Annexe XII	Adopté avec amendements (voir par. 30)
Spécifications d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-huitième réunion du JECFA (CAC/MISC 6)	ALINORM 08/31/12 Annexe XIII, partie 1	Adopté
Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge	ALINORM 08/31/13 Annexe II	Adopté avec amendements (voir par. 45)

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Directives relatives à la validation des mesures de maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments	ALINORM 08/31/13 Annexe III	Adopté
Annexe II sur l'orientation sur les paramètres de gestion des risques microbiologiques (Lignes directrices pour la gestion des risques microbiologiques)	ALINORM 08/31/13 Annexe IV	Adopté
Annexe aux <i>Directives codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires</i> (N04-2004)	ALINORM 08/31/30 Annexe II	Adopté
Amendement de la liste d'additifs de la <i>Norme Codex pour la crème et les crèmes préparées</i> (CODEX STAN A-9-1976) (N08-2006)	ALINORM 08/31/11 Annexe V	Adopté avec amendements (voir par. 49)
Amendement des sections 3.2 et 6.3.2 de la <i>Norme Codex sur les eaux minérales naturelles</i> (CODEX STAN 108-1981) (N12-2007)	ALINORM 08/31/20 Annexe II	Adopté
Limites maximales pour les résidus de pesticides	ALINORM 08/31/24 Annexe III	Adopté avec amendement (voir par. 53)
Limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires (érythromycine)	ALINORM 08/31/31 Annexe III	Adopté
Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné (N01-2006)	ALINORM 08/31/34 Annexe II	Adopté
Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné modifiées à des fins nutritionnelles et de santé (N02-2006)	ALINORM 08/31/34 Annexe III	Adopté
Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments en cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments (N07-2007)	ALINORM 08/31/34 Annexe IV	Adopté
Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés	ALINORM 08/31/25 Annexe II	Adopté avec amendements (voir par. 62)

Partie 3 – Autres normes et textes apparentés adoptés

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Amendements des dispositions relatives aux colorants de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	ALINORM 08/31/12 Annexe VII	Adopté
Méthodes d'analyse du Codex	ALINORM 08/31/23 Annexe III	Adopté
Teneurs maximales d'extraits de rocou dans les normes Codex pour le lait et les produits laitiers, y compris les modifications corrélatives s'appliquant aux dispositions pour le bêta-carotène (végétal).	ALINORM 08/31/11 Annexe II	Adopté
<i>Listes des additifs alimentaires pour la Norme Codex pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003)*</i>	ALINORM 08/31/11 Annexe VI	Adopté

* comme approuvé par le Comité sur les additifs alimentaires

ANNEXE VIII

LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS A L'ÉTAPE 5 PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Principes de l'analyse des risques nutritionnels et Directives pour application aux travaux du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	ALINORM 08/31/26, par. 121 et Annexe VI	Adopté (Procédure)
Projet d'amendement à la norme Codex pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003), appartenant aux boissons à base de lait fermenté	ALINORM 08/31/11, par. 48 et Annexe IV	Adopté
Projet de Directives sur la terminologie analytique	ALINORM 08/31/23, par. 51 et Annexe V	Adopté
Projet de Code d'usages pour la réduction de l'acrylamide dans les aliments (N06-2006)	ALINORM 08/31/41, par. 95 et Annexe V	Adopté
Projet de Code d'usages pour la réduction de la contamination des aliments par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) lors des processus de fumage et de séchage par convection (N07-2006)	ALINORM 08/31/41, par. 109 et Annexe VI	Adopté
Projet de limites maximales de résidus de pesticides	ALINORM 08/31/24, par. 35-104 et Annexe IV	Adopté
Projet de norme Codex pour les pommes	ALINORM 08/31/35, par. 88 et Annexe IV	Adopté

ANNEXE IX

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS
RÉVOQUÉS PAR LA TRENTÉ ET UNIÈME SESSION DE LA
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)	ALINORM 08/31/12, par 81, 95, Annexe VIII	Révoqué
Directives pour l'emploi des aromatisants (CAC/GL 29-1985)	ALINORM 08/31/12, par. 119	Révoqué
État des spécifications d'identité et de pureté pour les additifs alimentaires (spécification des additifs alimentaires pour le furfural)	ALINORM 08/31/12, par. 165, Annexe XIII Partie 2	Révoqué
Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (mollusques bivalves vivants et crus, homards et crabes et définitions correspondantes) (CAC/RCP 18-1978)	ALINORM 08/31/18, par. 62	Révoqué
Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et enfants en bas âge (CAC/RCP 21-1979)	ALINORM 08/31/13, par. 62	Révoqué
Certaines limites maximales de résidus pour les pesticides	ALINORM 08/31/24, par.35-104, Annexe V	Révoqué à l' exception des LMRs pour le triadiméfon et le triadiménol pour les tomates et les poivrons doux (voir par. 73 de ce rapport)

ANNEXE X

**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS APPROUVÉS EN TANT QUE
NOUVEAUX TRAVAUX PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-
UNIÈME SESSION**

Comité responsable	Norme et textes apparentés	Référence	Code de travail
CCRVDF	Liste prioritaire de médicaments vétérinaires pour évaluation ou réévaluation par le JECFA	ALINORM 08/31/31, par. 89 et Annexe VII	En cours
TFAMR	Lignes directrices reposant sur la science pour l'évaluation des risques concernant les micro-organismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire	ALINORM 08/31/42, par. 32 et Annexe III	N01-2008
TFAMR	Lignes directrices sur la gestion de risques visant à maîtriser les micro-organismes résistants aux antimicrobiens dans les aliments	ALINORM 08/32/42, par. 44 et Annexe IV	N02-2008
TFAMR	Lignes directrices pour la création de profils de risque concernant les micro-organismes d'origine alimentaire résistants aux antimicrobiens en vue de la fixation des priorités de l'évaluation et de la gestion des risques	ALINORM 08/30/42, par. 52 et Annexe V	N03-2008
CCFH	Annexes par produit pour le Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et les légumes frais (CAC/RCP 53-2003)	ALINORM 08/31/13, par. 156 et Annexe V	N04-2008
CCFH	Code d'usages en matière d'hygiène pour la présence d'espèces de <i>Vibrio</i> dans les fruits de mer	ALINORM 08/31/13, par. 156 et Annexe VI	N05-2008
CCNFSDU	Révision des valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)	ALINORM 08/31/26, par. 132 et Annexe VII	N06-2008
CCFICS	Principes et directives concernant la réalisation d'audits et d'inspections sur site à l'étranger	ALINORM 08/31/30, par. 64 et Annexe III	N07-2008
CCFICS	Annexe aux Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques (CAC/GL 38-2001): Modèle générique de certificat sanitaire	ALINORM 08/31/30, par. 85 et Annexe V	N08-2008
CCMAS	Directives sur les critères pour les méthodes de détection et d'identification des aliments dérivés des biotechnologies	ALINORM 08/31/23, par. 93	N09-2008
CCMAS	Révision des Directives sur l'incertitude de mesure (CAC/GL 54-2004)	ALINORM 08/31/23, par. 101	N10-2008

Comité responsable	Norme et textes apparentés	Référence	Code de travail
CCCF	Liste prioritaire des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle proposée pour évaluation par le JEFCA	ALINORM 08/31/41, par. 187 et Annexe XIII	En cours
CCCF	Niveaux maximaux pour les aflatoxines totales continues dans les noix du Brésil	ALINORM 08/31/41, par. 147 et Annexe X	N11-2008
CCCF	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'ochratoxine A dans le café	ALINORM 08/31/41, par. 167 et Annexe XII	N12-2008
CCPR	Liste provisoire des pesticides à évaluer et réévaluer en priorité par la JMPR	ALINORM 08/31/24, par. 153 et Annexe X	En cours
CCPR	Révision des lignes directrices sur l'estimation de l'incertitude de mesure (CCA/GL 59-2006)	ALINORM 08/31/24, par. 122 et Annexe V	N13-2008
CCPR	Révision des principes d'analyse de risque appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides	ALINORM 08/31/24, par. 129-134 et 151	Procédure
CCFA	Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA	ALINORM 08/31/12, par. 170 et Annexe XIV	En cours
CCFA	Directives et principes régissant les substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques	ALINORM 08/31/12, par. 132 et Annexe XI	N14-2008
CCFL	Amendements aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques (CAC/GL 32-1999) - Rotenone	ALINORM 08/31/22, par. 74 et Annexe VIII	N15-2008
CCFL	Révision des directives concernant l'étiquetage nutritionnel (cac/gl 2-1985) - Mise en œuvre de la stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé	ALINORM 08/31/22, par. 46 et Annexe IX	N16-2008
CCFFV	Norme pour les piments frais	ALINORM 08/31/35, par. 106	N17-2008
CCFFV	Norme pour les tomates arbustives	ALINORM 08/31/35, par. 106	N18-2008
CCFFV	Révision de la Norme pour l'avocat	ALINORM 08/31/35, par. 106	N19-2008

ANNEXE XI

**LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA
TRENTE-ET-UNIÈME SESSION**

Comité responsable	Norme et textes apparentés	Référence
CCRVDF	LMR pour la fluméquine dans les crevettes tigrées et les crevettes	ALINORM 08/31/31, par. 34 et Annexe V
CCFH	Annexe au Code d'usages en matière d'hygiène pour les oeufs et les produits à base d'oeufs: application de paramètres de sécurité sanitaire des aliments lors de la prise de décision en matière de gestion des risques – Oeufs entiers liquides pasteurisés	ALINORM 08/31/13, par. 148
CCPR	projets de limites maximales codex pour les résidus de pesticides recommandés pour un retrait	ALINORM 08/31/24, par.35-104 et Annexe VIII
CCFA	Norme générale codex pour les additifs alimentaires interruption des travaux sur les projets et les avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires	ALINORM 08/31/12, par 77 et 95 et Annexe IV
CCFL	Amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques : Annexe 2- substances autorisées: tableau 3	ALINORM 08/31/22, par. 61
CCFFV	Lignes directrices pour l'inspection et la certification des fruits et légumes frais pour leur conformité aux normes de qualité	ALINORM 08/31/35, par. 65

ANNEXE XII

PRÉSIDENCE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(i)

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable	Statut
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Malaisie	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Royaume-Uni	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	Chine	Actif
CX 735	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	Pays-Bas	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Chine	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Norvège	Actif
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	États-Unis d'Amérique	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Australie	Actif

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable	Statut
Groupe intergouvernemental spécial créé par la Commission à sa vingt-neuvième session			
CX 804	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens	République de Corée	Actif

Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(ii)

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable
CX 706	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe	Coordonnateur pour l'Europe
CX 707	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique	Coordonnateur pour l'Afrique
CX 725	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CX 727	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie	Coordonnateur pour l'Asie
CX 732	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest	Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CX 734	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient	Coordonnateur pour le Proche-Orient